



CODE-Africa

Conseil pour le développement de l'Afrique

CONSEIL SCIENTIFIQUE AUX GOUVERNEMENTS

SERIE 1

Nouvelles modalités et nouveaux thèmes pour les avis scientifiques en Afrique de l'Ouest et du Centre : focus sur l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin

CAS DU SENEGAL



BÉNIN



BURKINA FASO



CAMEROUN



MALI



SÉNÉGAL



TOGO



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international



Québec

Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture



Nouvelles modalités et nouveaux thèmes pour les avis scientifiques en Afrique de l'Ouest et du Centre : focus sur l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin

CAS DU SENEGAL

Pays participants

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Sénégal et Togo

Chercheur Principal

Prof. Madiagne DIALLO

CESE Sénégal, Expert en Aide à la Décision, Optimisation et Conseil Scientifique

Experts du Sénégal

Pr. Saliou NDIAYE, Agronome, Enseignant-chercheur, ENSA, Université de Thiès

Pr. Alpha DIA, Economiste, Enseignant-chercheur Université Virtuelle du Sénégal

M. Aly Ane DIOP, Consultant, formateur en entrepreneuriat UCAD

M. Moussé DIOR DIOP, Juriste-Environnementaliste, Consultant, Expert en politiques publiques d'emploi, de jeunesse et d'entrepreneuriat

Dr. Malick DIALLO, Economiste, UGB de Saint-Louis

M. Ousseynou LAGNANE, Biologiste, Environnementaliste, Consultant

Dr. Fatou SAMB, Analyste Economique, Chef du Bureau des affaires économiques, sociales et juridiques, Présidence de la République

Colonel Pape MOMAR FAYE, Conservateur des Parcs Nationaux à la retraite, Expert en économie verte, Consultant

Dr. Colonel Bassirou SOUGOUFARA, Biologiste

Dr. Allan MANGA, Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Dr. Ousmane KANE, PhD en Sciences et Technologies des Aliments, Consultant

M. Ibrahima SALL, Economiste Statisticien, Consultant

Mme. Awa SARR, Expert en entrepreneuriat et Finance

Administration

Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS)

Comité Scientifique : **Prof. Oumar SOCK**, ANSTS (Sénégal)

Portage

Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS)

Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)

STRUCTURES COLLABORATRICES

- Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS)
- Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)
- Ministère de la Jeunesse, Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ)
- Ministère des finances et du budget
- Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
- Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion, Direction de l'Emploi et Office National de Formation Professionnelle (ONFP)
- Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications, Direction de l'Economie Numérique
- Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ)
- Conférence des Mministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES)



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

TABLE DES MATIERES

STRUCTURES COLLABORATRICES	2
TABLE DES MATIERES	3
RESUME EXECUTIF	5
LISTE DES ABREVIATIONS	11
LISTE DES TABLEAUX	17
LISTE DES FIGURES	18
INTRODUCTION GENERALE	19
CHAPITRE 1. PRESENTATION SOMMAIRE DU SENEGAL	25
1.1. CONTEXTE MACROECONOMIQUE	25
1.2. CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET LA GOUVERNANCE	26
1.3. CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE ET SOCIODEMOGRAPHIQUE	26
CHAPITRE 2. PROMOTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	29
2.1. ETAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE : SUCCES ET ECHECS	29
2.1.1. La pertinence	29
2.1.2. La cohérence	33
2.1.3. L'efficacité	37
2.1.4. L'efficience	42
2.2. MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME D'ECHANGE ET DE CONCERTATION ENTRE DECIDEURS ET CHERCHEURS	43
2.2.1. Enjeux de la mise en place de la plateforme	43
2.2.2. Les acteurs étatiques de la plateforme	44
2.2.3. Les acteurs non étatiques de la plateforme	44
2.2.4. La stratégie de mise en place de la plateforme	44
2.3. RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PROMOTION DE LA RECHERCHE ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE AU GOUVERNEMENT	44
CHAPITRE 3. L'EMPLOYABILITE DES JEUNES	48
3.1. ETAT DES LIEUX : SUCCES ET ECHECS	48
3.1.1. La pertinence	48
3.1.2. La cohérence	58
3.1.3. L'efficacité	61
3.1.4. L'efficience	75

3.2.	DES NICHES DE FORMATION POUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES	76
3.3.	RECOMMANDATIONS SUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES	76
CHAPITRE 4.	L'ENTREPRENEURIAT FEMININ	79
4.1.	ETAT DES LIEUX : SUCCES ET ECHECS	80
4.1.1.	Pertinence de la politique	80
4.1.2.	Cohérence	89
4.1.3.	L'efficacité	92
4.1.4.	Efficience	109
4.2.	MECANISMES INNOVANTS DE FORMALISATION DU SECTEUR INFORMEL	110
4.2.1.	Des contraintes à la formalisation	110
4.2.2.	Une diversité de choix de cadres juridiques pour l'activité économique.....	110
4.2.3.	Des stratégies pour faciliter la prise de la décision de formalisation	111
4.3.	DES NICHES DE CREATION D'ENTREPRISE POUR LES FEMMES	112
4.3.1.	L'agriculture, l'agro-industrie et l'agroécologie	112
4.3.2.	La transformation industrielle des produits locaux	114
4.3.3.	L'économie numérique	115
4.3.4.	Les services financiers	117
4.3.5.	Les services aux entreprises	118
4.3.6.	Le tourisme, les activités sportives et récréatives	118
4.4.	RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ	119
4.4.1.	Recommandations à l'Etat.....	119
4.4.2.	Recommandations à l'UEMOA, à la CEDEAO et à l'Etat	121
4.4.3.	Recommandation à la Francophonie et à l'Etat.....	121
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GENERALES.....	123	
BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE	128	
ANNEXES	134	

RESUME EXECUTIF

Utiliser le Conseil scientifique, pour construire des politiques publiques efficaces, est à la première justification du Projet « *Nouvelles modalités et nouveaux thèmes pour les avis scientifiques en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale : focus sur l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin* », mis en place par le Conseil Economique, Social et Environnemental du Sénégal, l'Académie Nationale des sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), le Centre de Recherche et pour le Développement International (CRDI) et les Fonds de Recherches du Québec (FRQ). Le projet s'est exécuté dans six pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Sénégal et le Togo.

Le rapport présente le contexte sénégalais, évalue l'état de la Recherche et du Conseil scientifique, de l'Employabilité des jeunes et de l'Entrepreneuriat féminin en analysant, pour chacun de ces trois thématiques, le cadre institutionnel, les forces, les faiblesses et les opportunités pour déboucher sur des recommandations.

Concernant sa méthodologique, les travaux de 10 consultants chercheurs-universitaires et experts de terrain sur les trois thématiques ont servi de matériaux. Des critères d'évaluation des politiques publiques, notamment la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience ont servi d'indicateurs de mesure des performances en matière de Recherche et de Conseil scientifique, d'Employabilité des jeunes et d'Entrepreneuriat féminin. Des contributions de ministères sectoriels, d'agences d'emploi et de formation (3FPT, ANPEJ, ONFP, entre autres) et de programmes publics (AGETIP, DER.FJ) ont permis de compléter les études des consultants.

Le rapport aborde également trois questions d'importance, notamment la création d'une plateforme d'échange et de concertation entre décideurs et chercheurs, la formalisation des entreprises et les niches de création d'entreprises par les femmes.

Le contexte national

Le Sénégal, situé dans la partie la plus avancée du Continent africain dans l'océan atlantique, a une superficie de 196.712 km². Les indicateurs macroéconomiques sont au vert jusqu'à la survenance de la Covid-19 : 6,6 % de croissance en moyenne pendant cinq ans, une dette soutenable, un taux d'endettement acceptable de 47,7 % en 2019 (le plafond est de 70 % dans les pays de l'UEMOA), etc. Le Sénégal est un état républicain, où les libertés publiques, le droit au travail, la propriété privée et l'égalité des sexes sont garantis par la Constitution et protégés par des lois et règlements effectivement appliqués, dans une démocratie à l'histoire vieille de plus de deux cents ans, et en progression constante, sous l'impulsion d'un Etat qui se réforme progressivement en se décentralisant.

La vie sociale est cependant marquée par la persistance de la pauvreté et le chômage des jeunes, très élevé, évalué à 16,8 % de la population active, en 2016.

La population projetée à 17 215 428 habitants pour 2021, devrait compter plus de 60 % d'individus de moins de 25 ans - donc très jeune, 8 566 367 hommes (49,76 %) et 8 649 066 femmes (50,24 %).

Des efforts sont en permanence consentis en matière d'éducation (40 % du budget lui sont consacrés), la santé et la protection sociale sont en amélioration continue. Le Sénégal cependant reste un pays sous-développé, mais travaille pour être émergent vers 2035.

Sur la recherche et le conseil scientifique

L'état des lieux

Le Conseil scientifique est essentiel dans la mise en œuvre de politiques publiques efficaces. Pour jouer ce rôle, il s'appuie, pour éclairer la décision publique, sur des résultats d'une Recherche orientée à la satisfaction des préoccupations des populations.

Le Sénégal accorde une grande importance à la Recherche. Cette volonté politique est matérialisée par la création d'un Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), doté d'une Direction générale de la Recherche et de l'Innovation et d'une Direction du Financement de la Recherche et du Développement technologique. La création du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, et des structures de recherche dans le secteur agricole, notamment, renforcent le dispositif national de Recherche. Le Gouvernement a adopté une Lettre de Politique Sectorielle de Développement du MESRI qui vise, en son Axe 2 et en son Objectif stratégique 2 : le développement des capacités d'intervention de la recherche et de l'innovation, en vue de produire des solutions aux besoins de développement socioéconomique. Le Sénégal dispose de plusieurs Structures conseil (Conseil Economique Social et Environnemental, Haut Conseil des Collectivités Territoriales, Haut Conseil du Dialogue Social, Commission Nationale du Dialogue des Territoires), de nombreuses structures d'enseignement et de recherche publiques et privées (universités, instituts, etc.) de qualité et d'un pouvoir de financement de la recherche et de l'édition scientifique à travers le Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique (FIRST), le Fonds de Publication Scientifique et Technique (FPST) et le Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires (FNRAA).

Mais des faiblesses et des échecs existent, notamment l'insuffisance de la collaboration entre chercheurs et décideurs, la persistance d'incohérences dues, entre autres, à l'éclatement de la recherche à travers plusieurs ministères et l'absence d'un mécanisme intégré de coordination et de mutualisation des expériences. Il y a également des difficultés d'articulation des activités de recherche avec les politiques publiques, des cloisonnements et une absence de diffusion des résultats, la faiblesse du budget consacré à la recherche (0,37 % du PIB) et l'absence d'une collaboration entre chercheurs à l'interne et de l'extérieur sur des problématiques transfrontalières.

Recommandations pour une meilleure promotion du Conseil scientifique

Pour lever les contraintes sus-énumérées, les recommandations majeures suivantes ont été formulées :

- Réalisation du fonctionnement optimal des mécanismes de promotion du Conseil Scientifique ;
- Renforcement du financement de la recherche : au moins 1% du budget ;
- Réalisation d'une meilleure coordination intersectorielle ;
- Accroissement de l'efficacité des Institutions de Conseil en les engageant résolument dans une dynamique de concertation, d'échanges et de collaboration, et les dotant, au besoin, d'une entité disposant de compétences réelles en Science et Technique, à l'instar du CESE;
- Mise en place une plateforme d'échange et de concertation des Décideurs, Chercheurs, Partenaires techniques et financiers, Acteurs de la Recherche et du Conseil scientifique au Gouvernement et de terrain.

Sur l'employabilité des jeunes

Etat des lieux

Assurer l'employabilité des jeunes est un défi majeur que le Sénégal essaie de relever en se dotant d'un cadre institutionnel et juridique prometteur, de missions et d'objectifs claires en matière de Formation professionnelle et technique.

La politique définie vise à accroître le taux de qualification professionnelle et technique au sein de la population, promouvoir le savoir agir, l'employabilité et la créativité chez les jeunes et l'implication de tous les acteurs du sous-secteur. Elle s'appuie sur un Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion, un Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel, sur l'ensemble des ministères sectoriels, ainsi que sur une diversité d'offres de formation professionnelle par des structures publiques transversales (3FPT, ONFP, ANAMO), des structures publiques sectorielles (CQPME, CFPT Sénégal-Japon, le Centre Trainmar, etc.), des agences d'exécution de travaux HIMO (AGETIP, APIX), des Universités publiques et privées (IAM, ISM, ISEG) des institutions d'enseignement universitaire publiques et privées (CESTI, EBAD, ENSA, EPT, FASTE, ENDSS, etc.), des institutions nationales, sous régionales ou régionales (CFJ, CESAG, etc.) de formation.

Parmi les forces et les opportunités, il faut également noter l'amorce d'une opérationnalité de la territorialisation avec un réseau de centres de formation en construction dans les 46 départements et la mobilisation progressive des collectivités territoriales.

Des faiblesses et des échecs existent cependant, notamment :

- un cadre juridique (Code du travail) qui prend peu en compte l'emploi des jeunes ;

- un système de pilotage, de régulation et de veille sur le secteur de la FPT fortement déficitaire (faible coordination, télescopages), une hypertrophie de l'offre de formation dans le secteur tertiaire entraînant un gonflement du chômage des diplômés ;
- l'absence d'un système d'information efficace sur le marché du travail ;
- l'absence d'une politique nationale digne de nom de la migration ;
- le non renouvellement de la Politique Nationale de l'Emploi depuis plus de 10 ans et un traitement de la FPT non conforme aux défis actuels et à ses ambitions ;
- l'absence de coordination des producteurs de statistiques et d'une véritable culture du suivi et de l'évaluation ;
- l'absence d'un Observatoire Nationale de l'Emploi et des Qualifications professionnelles (ONEQP,) et d'un Système d'Information fiable sur le Marché de l'Emploi (SIME) ;
- la faible utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la collecte et l'analyse des informations sur le marché du travail.

Les niches de formation

L'étude propose le développement de la formation dans les métiers du Numérique, les Emplois verts et de l'Agroforesterie, les métiers du Sport, les métiers des Industries culturelles et récréatives, les métiers de l'Agriculture, l'Agro-industrie et des Techniques de conservation, les métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie, les métiers de l'Artisanat (artisanat d'art, d'or, des peaux et cuirs, de menuiserie/ébénisterie, de l'automobile, tôleurs, forgerons, vulcanisateurs), les métiers du pétrole et du gaz, les métiers de transport rural des personnes et des produits, etc.

Recommandations pour un meilleur développement de l'employabilité des jeunes

- Régulation et veille prospective sur le secteur de la Formation Professionnelle ;
- Mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles et du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME) pour servir un SIME ;
- Mise en place d'un système cohérent et inclusif de pilotage de la FPT ;
- Prise en compte du chômage de longue durée dans les différents programmes ;
- Mise en place d'un Système national de Certification et de Valorisation des Acquis par l'expérience dans les niches de formation et de production ;
- Renforcement de l'offre publique de formation en construisant les 46 Centre Départemental de Formation Professionnelle et Technique ;
- Amélioration du cadre juridique et technique de l'emploi des jeunes et de la formation professionnelle ;
- Mise en place d'une Politique Nationale de la Migration et réactualisation de la Politique Nationale de l'Emploi ;
- Territorialisation de la formation professionnelle et technique.

Sur l'entrepreneuriat féminin

Etat des lieux

Le Sénégal a toujours accordé une place centrale à la promotion économique des femmes dans les politiques gouvernementales. C'est ainsi qu'il met en œuvre une politique de promotion de la femme fondée sur des conventions internationales, des orientations conformes aux défis auxquels sont confrontées les femmes, des objectifs et stratégies régulièrement revisités à travers le renouvellement constant de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants.

Des mécanismes d'appui susceptibles d'améliorer la coordination des interventions sont également mis en place, notamment les points focaux genre dans les ministères sectoriels, un Comité consultatif de la femme, en plus d'une articulation du genre au système national de planification avec la territorialisation, et au niveau budgétaire, avec l'adoption des techniques de budgétisation sensible au genre.

Le secteur bénéficie de nombreux stratégies, projets et programmes, notamment la stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) 2020-2026, la stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes (SNAEF) 2020-2024, la stratégie Sénégal numérique 2016-2025, ainsi que des services financiers accessibles (PPEJ – CONFEJES, FNPEF, FNCF, DER/FJ, ANPEJ, PROMISE, le 3FPT) et des services non financiers diversifiés et disponibles (PUDC, formations pour l'innovation, services d'accompagnement et de soutien à travers l'ASPEX, l'ADPME, le FNPEF, les CEDA, le CENAF, , ONFP, ITA, ANIDA, ANAMO, PRODAC, PADER, etc.).

Le fonctionnement des stratégies, projets et programmes a produit des résultats appréciables : le leadership économique et l'entrepreneuriat féminin sont une réalité tangible (31,3% des unités économiques appartiennent aux femmes), il existe un réseautage de premier plan avec une multitude d'organisations, les femmes dispose d'un réel leadership politique et le genre est désormais intégré dans le système national de planification.

Des échecs, cependant, parmi lesquels la persistance du manque de cohérence et d'articulation des stratégies nationales, l'accès toujours difficile au foncier et la persistance des difficultés de financement (problème des garanties, taux d'intérêt exorbitants, financement inadéquat), un environnement non incitatif, une forte dominance de l'informel, la présence faible des jeunes filles dans les organisations de femmes, l'absence d'un système d'information efficace capable d'éliminer les doublons dans les financements (faute d'une plateforme nationale intégrée) et la faible participation des banques au développement de l'entrepreneuriat féminin.

Sur les mécanismes innovants de formalisation

Les contraintes à la formalisation font que seules 20 % des femmes formalisent leurs entreprises. La lourdeur des procédures de déclaration d'impôts, le manque d'incitation et l'absence d'information économique fiable sont évoqués parmi les causes.

Pour relever le défi de la formalisation, il existe un cadre juridique qui a l'avantage d'être très abouti, celui communautaire de l'OHADA, qui décrit le statut de l'entrepreneur individuel qui offrent des possibilités que les femmes entrepreneures peuvent exploiter. Toutefois, cela ne saurait suffire. Il faut en plus mettre en place des facilitations et des motivations par la création d'un système financier adapté, la résolution des problèmes d'accès à l'information économique et à la formation, etc. Mais, il s'agit surtout d'opérer un véritable changement de mentalité, et non pas seulement respecter un simple formalisme. Un passage par l'économie sociale et solidaire pourrait, aussi, être une alternative à explorer, une loi étant en gestation dans ce cadre.

Sur les niches de création d'entreprises pour les femmes

L'étude propose les niches suivantes : Agriculture, Agro-industrie et Agroécologie, Agroforesterie, Industries de la transformation des produits locaux et exportation, Economie numérique, Services financiers, Services aux entreprises, Tourisme, Activités sportives et récréatives, entre autres. Des projets concrets : Ferme intégrée de maraichage - arboriculture fruitière, élevage et pluviale du Pr Saliou NDIAYE, Portefeuille flore du Colonel Pape Momar FAYE, Citoyenneté bâtitrice, Set Sénégal Set -3S et Escadron des Bâtitriceurs de Aly Ane DIOP, Jardin potager innovant du Colonel Bassirou SOUGOUFARA et Dr Allan MANGA sont également proposés comme des voies à explorer.

Recommandations pour le développement de l'entrepreneuriat féminin

Les recommandations majeures suivantes sont formulées par le rapport :

- Intervention désormais par « une entrée par les activités économiques », combinée à l'entrée par le cible (la décision de financement est fondée sur les seules capacités de la cible qu'est la femme, à produire des garanties de remboursement) le seule utilisée jusqu'ici pour accorder le financement ;
- Rationalisation et élargissement des financements publics ;
- Développement de l'offre publique de services non financiers ;
- Facilitation de l'accès au foncier par les femmes entrepreneures travaillant dans l'agroécologie, l'agro-industriel et la foresterie ;
- Réduction des taux d'usure pour les opérations de crédit des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- Développement des échanges entre pays francophones d'Afrique pour renforcer les possibilités d'accès aux marchés ;
- Création de joint-ventures de femmes entrepreneures francophones.

LISTE DES ABBREVIATIONS

AFE	:	Accord de Facilitation des Echanges
ADPME	:	Agence pour le développement des Petites et Moyennes entreprises
AGETIP	:	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public contre le sous-emploi
AGR	:	Activités génératrices de revenus
ANAMO	:	Agence Nationale pour la Maison de l'Outil
ANAQ	:	Autorité Nationale d'Assurance Qualité
ANIDA	:	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ANPEJ	:	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANRSA	:	Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée
APIX	:	Agence de Promotion de l'Investissement et des Grands travaux
ASPIT	:	Agence Sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation
ASTIP	:	Africaines de la Science, de la Technologie et de l'Innovation
ARMP	:	Autorité de Régulation des Marchés Publics
ARTP	:	Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes
ASEPEX	:	Agence Sénégalaise pour la Promotion des Exportations
AUDCG	:	Acte uniforme portant sur le droit commercial général
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BF	:	Bourses familiales
BIT	:	Bureau International du Travail
BEP	:	Brevet d'Etudes Professionnelles
BNDE	:	Banque Nationale pour le Développement Economique
BOAD	:	Banque Ouest Africaine pour le Développement
BTH	:	Brevet de Technicien en Hôtellerie
BTS	:	Brevet de Technicien Supérieur
BTSGH	:	Brevet de Technicien Supérieur en Gestion Hôtelière
BTST	:	Brevet de Technicien Supérieur en Tourisme
BTT	:	Brevet de Technicien en Tourisme
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAMES	:	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CARA	:	Centre africain de Recherches et d'Applications
CEA	:	Centres d'Excellence Africains
AGIR	:	Centre d'Excellence Africain Agir pour l'environnement
AGRISAN	:	Centre d'Excellence Africain, Agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
CEA-MITIC	:	Centre d'Excellence africain Mathématiques, Informatique, Technologies de l'Information et de la Communication
CEA/NU	:	Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique
CEA-SAMEF	:	Centre d'Excellence africain pour la Santé de la Mère, de l'Enfant et de la Famille

RAPPORT SENEGAL



CEDAF	:	Centre Départemental d'Appui et de Formation des femmes
CEDAW	:	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest CIRSA : Centre Islamique de Recherches Scientifiques Avancées
CEMAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale
CESAG	:	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CEPII	:	Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales
CEPOD	:	Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement Consortium pour la Recherche
CESE	:	Conseil Economique, Social et Environnemental
CESPPP	:	Commission d'Evaluation et Suivi des Programmes et politiques publiques
CESTI	:	Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information
CFJ	:	Centre de Formation Judiciaire
CFPT	:	Centre de Formation Professionnelle et Technique
CIEL	:	Centres d'Initiatives pour l'Emploi Local
CIMA	:	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CIMEL	:	Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage
CIRSA	:	Centre Islamique de recherche Scientifique Avancée
CMEAOC	:	Conférence Ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CMU	:	Couverture Maladie Universelle
CNAES	:	Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur
CNDT	:	Commission Nationale du Dialogue des Territoires
CNEPS	:	Centre National d'Education Populaire et Sportive
CNERS	:	Comité National d'Ethique pour la Recherche en Santé
CNESRIST	:	Conseil National de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation, de la Science et de la Technologie
CNFTEIA	:	Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales
CNIEJ	:	Conseil national pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes
CNQP	:	Centre National de Qualification Professionnelle
CNRS	:	Conseil National de la Recherche en Santé
CORAF/WECARD	:	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement agricoles
COSEC	:	Conseil Sénégalais des Chargeurs
CPE	:	Centre de Perfectionnement des Eleveurs
CQPME – CIF	:	Centre de Qualification et de Perfectionnement aux Métiers de l'Entreprise
CREA	:	Centre de Recherches Economiques Appliquées
CSE	:	Centre de Suivi Ecologique
CSS	:	Compagnie Sucrière Sénégalaise
DCS	:	Division de la Communication scientifique

RAPPORT SENEGAL



DER/FJ	:	Délégation à l'Entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes
DGRI	:	Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation
DIT	:	Diplôme d'Ingénieur Technologue
DPCS	:	Division de Promotion de la Culture scientifique
DPEE	:	Direction de la Prévision et des Enquêtes Economiques
DPPD	:	Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTS	:	Diplôme de Technicien Supérieur
DUT	:	Diplôme universitaire de technologie
EBAD	:	École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
ED	:	Ecoles Doctorales
EISMV	:	Ecole Inter-états des Sciences et Médecine Vétérinaires
ENEA	:	Ecole Nationale d'Economie Appliquée
ENFHT	:	Ecole nationale de Formation Hôtelière et Touristique
ENFM	:	Ecole Nationale de Formation Maritime
EPT	:	Ecole Polytechnique de Thiès
ENSA	:	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de Thiès
ENTSS	:	Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux et Spécialisés
EPT	:	Ecole Polytechnique de Thiès
ESEA	:	Ecole Supérieure d'Economie Appliquée
ESMT	:	École Supérieure Multinationale des Télécommunications
ESP	:	Ecole Supérieure Polytechnique
FAFS	:	Fédération des Associations de Femmes du Sénégal
FED	:	Femmes et Développement
FAISE	:	Fonds d'appui à l'Investissement des Sénégalais de l'extérieur
FNGPFS	:	Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine du Sénégal
FIMF	:	Fonds d'Impulsion de la Micro Finance
FIRST	:	Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique
FNPEF	:	Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin
FNCF	:	Fonds National de Crédits pour Femmes
FNIJ	:	Fonds national d'Insertion des jeunes
3FPT	:	Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique
FNPJ	:	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FNRAA	:	Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires
FNRI	:	Fonds National de la Recherche et de l'Innovation
FONDEF	:	Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle
FONGIP	:	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	:	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FPT	:	Formation Professionnelle et Technique
FPST	:	Fonds de Publication Scientifique et Technique

RAPPORT SENEGAL



GEM	:	Global Entrepreneurship Monitor
GFRS	:	Groupements de femmes rurales du Sénégal
GIE	:	Groupement d'intérêt économique
GPF	:	Groupement de Promotion féminine
HCCT	:	Haut Conseil des Collectivités territoriales
HCDS	:	Haut Conseil du Dialogue Social
HIMO	:	Haute Intensité de Main d'œuvre
IAM	:	Institut Africain de Management
ICS	:	Industrie Chimiques du Sénégal
ISDH	:	Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain et
IFAGE	:	Institut Interafricain de Formation en Assurance et en Gestion des Entreprises
ILO-WED	:	International Labor Organisation - Women's Entrepreneurship Development
IFD	:	Intégration des femmes au développement
IMEM	:	Institut des Métiers de l'Environnement et de la Métrologie
INESR	:	Institutions Nationales d'Enseignement Supérieur et de Recherche
INSEPS	:	Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport
INP	:	Institut National de Pédologie
IPF	:	Indicateur de Participation Féminine
IPG	:	Institut Privé de gestion
IRD	:	Institut de Recherche pour le Développement
ISEP	:	Institut Supérieurs d'Enseignement Professionnel
ISEG	:	Institut Supérieur d'Entrepreneurship et de Gestion
ISM	:	Institut Supérieur de Management
ITA	:	Institut de Technologie Alimentaire
LMD	:	Licence, Master, Doctorat
LPSD/MESRI	:	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
LPSDJ	:	Lettre de politique sectorielle de développement de la Jeunesse
MEFPAI	:	Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage et de l'Insertion
MESRI	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
MFFGPE	:	Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants
MDES	:	Mouvement des Entreprises du Sénégal
MPME	:	Micro, Petite et Moyenne Entreprise
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NPNE	:	Nouvelle Politique Nationale d'Emploi
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	:	Objectifs de Développement durable

RAPPORT SENEGAL



OFE	:	Observatoire de la Francophonie Economique
OHADA	:	Acte uniforme relatif au Droit Commercial général
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
OMAOOC	:	Organisation Maritime de l’Afrique de l’Ouest et du Centre
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEQP	:	Observatoire Nationale de l’Emploi et des Qualifications professionnelles
ONFP	:	Office National de la Formation professionnelle
ONG	:	Organisation non gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
ONU/FEMME	:	Organisation des Nations Unies pour les Femmes
PADCEJ	:	Projet d’appui au Développement des Compétences et de l’entrepreneuriat des Jeunes
PAPEJ-F	:	Projet d’Appui à l’Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes
PAQUET-EF	:	Programme d’Amélioration de la Qualité, de l’Équité et de la Transparence de l’Éducation et de la Formation
PAVIE	:	Programme d’Appui et de valorisation des Initiatives Entrepreneuriales
PIB	:	Production intérieure brute
PIC	:	Portail d’information commercial
PLASEPRI/PASPED	:	Projet « Investo in Senegal »
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
NEPAD	:	Nouveau Partenariat Economique pour le développement de l’Afrique
PANAF	:	Plan d’action national pour l’autonomisation des femmes
PF2E	:	Projet de Formation Ecole/Entreprise
PNE	:	Politique Nationale d’Emploi
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	:	Partenariat public privé
PSE	:	Plan Sénégal Emergent
PST	:	Parc Scientifique et Technologique
PUDC	:	Programme d’Urgence de Développement Communautaire
RASEF	:	Réseau Africain de Soutien à l’Entrepreneuriat Féminin
REFEF	:	Réseau Francophone pour l’Entrepreneuriat Féminin
RCCM	:	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
ROPPA	:	Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles
SA	:	Société anonyme
SARL	:	Société à responsabilité limitée
SAHEL-UNIS	:	Université du Sahel
SCN	:	Service civique national
SFD	:	Système de financement décentralisé
SGI	:	Société de Gestion et d’Intermédiation
SIME	:	Système d’Information sur le Marché de l’Emploi

RAPPORT SENEGAL



SISMAR	:	Société Industrielle Sahélienne de Mécanique, de Matériel Agricole et de Représentation
SNDES	:	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SNPS/GR	:	Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques
SODIDA-SONEPI	:	Société du domaine industriel de Dakar
SRP	:	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
Sup de Co	:	Ecole Supérieure de Commerce de Dakar
TIC	:	Technologie de l'information et de la communication
TPE	:	Très petite entreprise
UA	:	Union Africaine
UADB	:	Université Alioune Diop de Bambey
UAHB	:	Université Amadou Hampâté Bâ
UBA	:	United Bank of Africa
UCAO	:	Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
UDB	:	Université Dakar-Bourguiba
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest-africaine
UFCE	:	Union des Femmes Chefs d'Entreprises
UGB	:	Université Gaston Berger
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UFCE	:	Union des Femmes Chefs d'Entreprises
UPI	:	Unités de production informelles
WAAPP/PPAAO	:	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
WIC	:	Women's Investment Club Sénégal
ZLECAF	:	Zone de Libre Echange continentale africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Migrations régionales au Sénégal	52
Tableau 2 : Taux de sous-emploi par sexe	82
Tableau 3 : Répartition en pourcentage de la population active par sexe selon le statut dans l'activité principale.....	82



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Illustration de la triade décideurs - chercheurs - acteurs	31
Figure 2 : Illustration de l'incompréhension entre chercheurs et décideurs politiques en Afrique subsaharienne.....	32
Figure 3 : Processus de production du dividende démographique et politique à envisager	51
Figure 4 : Principales raisons de l'inactivité des jeunes	53
Figure 5 : Répartition des jeunes employés du secteur formel.....	54
Figure 6 : Modèle d'intention de l'entrepreneuriat de la femme sénégalaise.....	84



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

INTRODUCTION GENERALE

Le conseil scientifique joue un rôle fondamental dans l'efficacité des politiques publiques. Mais, il continue d'être considéré peu ou prou par des décideurs publics, tant du point de vue de son rôle, que pour son traitement budgétaire. Les mécanismes qui doivent permettre aux chercheurs et aux décideurs de se rejoindre dans la construction des stratégies de développement font défaut ou sont insuffisamment opérationnels. Le manque de collaboration entre les deux interlocuteurs, que sont les scientifiques et les politiques et les acteurs de terrains, a pour résultat la mise en place de politiques et programmes publics qui manquent parfois de pertinence, de cohérence, d'efficacité et d'impacts sur les conditions de vie des populations, faute d'être fondés sur des évidences scientifiques. Les pays francophones d'Afrique au Sud du Sahara, comme du reste, beaucoup d'autres pays en voie de développement, aux écosystèmes de recherche encore embryonnaires, font face à cette problématique.

C'est pour contribuer à trouver des réponses adéquates à cette problématique, que l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) du Sénégal, le Centre de Recherche et de Développement International (CRDI) et le Fonds de Recherche du Québec (FRQ) ont mis en œuvre le projet « **Nouvelles modalités et nouveaux thèmes pour les avis scientifiques en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale : focus sur l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin** ».

Le choix de l'employabilité des jeunes et de l'entrepreneuriat féminin comme porte d'entrée pour adresser la problématique se justifie par la prégnance de ces deux problématiques, véritables défis du développement, par le poids démographique de ces deux groupes sociaux, et surtout par le potentiel immense de transformation sociale et économique dont ils disposent. Au Sénégal, les femmes font plus de 51 % de la population et les jeunes de 15 à 35 ans, plus de 65 %. De plus, les deux groupes sociaux, bien qu'incontournables pour relever les défis du développement, développent des rapports à l'emploi et au travail défavorables, causés par les externalités négatives du système économique.

Le projet s'exécute dans six pays francophones, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Togo et le Sénégal, et mobilisent 21 chercheurs, universitaires et experts, dont les travaux, présentés sous formes de rapports individuels ou de rapport pays, à l'instar de celui-ci, seront restitués lors d'un Colloque international prévu à Dakar, les 5 et 6 juillet 2021.

Méthodologie de production du Rapport-Sénégal

Le Rapport-Sénégal est, en fait, une synthèse dynamique des rapports individuels des 10 chercheurs, universitaires et experts sénégalais. Pour sa production, la méthodologie suivante a été utilisée :

1. Une définition des notions suivantes : conseil scientifique, diplomatie scientifique, politique publique, employabilité des jeunes, entrepreneuriat, mécanismes de formalisation et niche de création d'entreprises - pour produire un point de vue largement partagé sur leurs acceptions.
2. Une démarche méthodologique articulée autour des axes complémentaires suivants :
 - une synthèse des travaux des experts en prenant soin d'y jeter un regard croisé sous la forme d'une triangulation des données et des analyses, afin de prendre comme repères les productions qui nous semblent les plus élaborées ;
 - une recherche documentaire complémentaire pour renforcer la réflexion sur les dimensions les moins fouillées des problématiques employabilité des jeunes et entrepreneuriat des femmes ;
 - une analyse des données collectées pour une étude thématique essentiellement qualitative, et produire :
 - une présentation succincte du Sénégal, contexte général de promotion de l'employabilité des jeunes et d'émergence de l'entrepreneuriat des femmes,
 - une étude, la plus complète possible, des trois thématiques : la recherche et le conseil scientifique, l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin, en interrogeant les mesures mises en œuvre au niveau de chacune d'elle, par un renseignement des indicateurs d'évaluation de politiques publiques suivants : la pertinence (comment sont prises en charge les difficultés révélées, quelles sont les risques de défaillance de la politique mise en œuvre, entre autres ?), la cohérence (existe-t-il des contradictions ou une coordination efficace entre les acteurs qui empêchent ou permettent de produire de bons résultats en rendant efficace les interventions ?), l'efficacité (quelle est la capacité de la politique mise en œuvre à produire les résultats : produits, effets et impacts ?) et l'efficience (les résultats escomptés sont-ils obtenus avec le minimum de ressources ?) ;
 - une présentation de perspectives, notamment la mise en place d'une plateforme d'échange et de concertation entre décideurs et chercheurs, les niches de création d'entreprises et les mécanismes innovants de formalisation des entreprises de femmes ;

- une formulation de recommandations pour une meilleure promotion de la recherche et du conseil scientifique, un développement de l'employabilité des jeunes et de l'entrepreneuriat féminin.

On notera que les chercheurs, universitaires et experts, dont les rapports constituent le matériau de base de ce travail, ont rencontré de nombreuses difficultés pour produire les livrables, du fait de la Covid-19 qui a empêché le déroulement des enquêtes de terrain, et du fait, également, de réticences d'organismes sollicités à fournir les données demandées.

Définition des termes clés

- Conseil scientifique

Selon une définition basée sur le critère organique, le conseil scientifique est une organisation consultative indépendante chargée d'éclairer la décision publique pour, en l'espèce, promouvoir l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin. En se fondant sur le critère matériel, le conseil scientifique est l'ensemble des activités de recherche et de conseil qui aide à l'orientation de la politique scientifique, et à la définition et l'évaluation des politiques publiques. En l'espèce, il doit adresser toutes les questions permettant d'éclairer les décideurs publics en matière d'employabilité des jeunes et d'entrepreneuriat féminin, notamment la formulation des politiques, des projets et des programmes. Il doit réunir des personnalités choisies pour leurs compétences en ces matières, aptes à formuler des avis circonstanciés aux décideurs publics.

- Diplomatie scientifique

La diplomatie scientifique désigne, dans une première approche, le champ particulier des relations internationales où s'entrecroisent les intérêts de la science et ceux de la politique étrangère. Elle est apparue il y a une dizaine d'années dans le vocabulaire des relations internationales. Elle appartient au champ des politiques publiques et recouvre des pratiques variées, identifiées à partir des grands objectifs poursuivis par les États qui s'y engagent : attirer, coopérer, influencer¹. C'est un ensemble de pratiques reposant sur le dialogue, la négociation et la représentation, par lesquels un pays souverain assure la défense et la promotion de ses intérêts - et, selon certains, de ses valeurs dans ses relations avec les autres pays, les autres nations ou des organisations extranationales.

- Politique publique

La définition retenue, ici, est fondée sur deux critères : le critère organique qui met en avant le statut d'organisme public et la responsabilité du porteur de la politique, et le critère matériel matérialisé par l'ensemble des textes législatifs et réglementaires, et par la nécessaire considération de la politique définie comme le seul cadre d'intervention de l'action publique. On

¹ Ruffini, Pierre-Bruno, « Diplomatie scientifique. De quelques notions de base et questions-clés », *Philosophia Scientiae* <http://journals.openedition.org/philosophiascientiae/2064>, 2019.

retiendra ici, qu'une politique publique est celle conçue et/ou mise en œuvre par une autorité publique : Etat, collectivités locales, organismes publics ou parapublics. Elle se doit d'être un ensemble cohérent de démarches et mesures diversifiées, organisées dans le temps et dans l'espace, et viser, au mieux, l'implication des cibles. La politique publique doit s'articuler autour de cinq paramètres, au moins : *un contenu* qui définit une vision, des résultats et des objectifs à mettre en œuvre, à travers *un programme* qui ne soit pas un acte isolé, ni composé d'actes isolés, *une orientation normative* qui l'imprime dans un champ, au sens de Bourdieu, pour, dans la cas d'espèce, faire face aux difficultés des jeunes et des femmes - *le ressort social*, les jeunes et les femmes qui souhaitent accéder à un travail et aux ressources. Enfin, *le facteur de coercition*, qui exige que l'on se soumette à l'autorité publique en respectant le cadre référentiel que constitue la politique, rendu incontournable par le vote d'une loi d'orientation, forme d'adoption la plus achevée du processus de la politique publique, ou par décret présidentiel. On notera que les paramètres sont complémentaires, qu'aucun d'eux ne saurait à lui seul suffire pour définir la politique publique, et qu'ils sont d'égale intensité.

On notera, également, que la portée du facteur de coercition varie selon que l'on choisisse d'adopter la politique par décret ou par une loi votée par les représentants du peuple et de la nation. Dans certains pays, des lois d'orientations sont votées, ce qui, théoriquement, donne plus de force coercitive et de stabilité à la politique publique, dans d'autres pays comme le nôtre, les politiques d'employabilité des jeunes et d'entrepreneuriat sont pour l'instant adoptées politiquement au niveau gouvernemental, en conseil des ministres, et sanctionnées par décret. Mais, dans des secteurs tels que l'éducation nationale, l'agriculture, le sport, etc., la politique publique est adoptée au niveau de l'Assemblée nationale par le vote d'une loi d'orientation.

- **Employabilité**

La notion d'employabilité est née au tournant des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, au moment où les rapports entre l'emploi et le chômage font l'objet d'une première codification (Diop, A.A. rapport d'étude, 2020). Deux séries d'approches existent sur l'employabilité. Les approches statiques de l'employabilité, qui récusent toute responsabilité ou initiative individuelle ; elles mettent en évidence les caractéristiques individuelles ou contextuelles qui caractérisent l'employabilité ou « l'inemployabilité ». Les approches dynamiques mettent l'accent, elles, sur l'initiative individuelle et l'interaction entre les caractéristiques de l'individu et les différents éléments de contexte, et les tendances du marché de travail.

On emprunte ici la définition de la société CNVInternationaal² (Communication Non Violente) selon laquelle la notion d'employabilité des jeunes renvoie aux possibilités qu'ils ont de trouver un travail décent et de le garder. Selon CNVInternationaal, il faut bannir le travail temporaire, fournir des emplois dans le secteur formel sur la base de contrats de travail. Ce qui suppose, toutefois, que les jeunes puissent acquérir les capacités adéquates pour lesdits emplois par

² CNVInternational, Employability des jeunes, www.cnvinternationaal, 2017

l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires, et les garder en restant intéressant pour l'employeur.

- **Entrepreneuriat**

Activités concourant à la formation et à la croissance d'une entreprise, dont la conséquence première est la création de valeur. En utilisant le concept « entrepreneuriat de survie », au sens d'initiatives économiques et/ou d'entreprises en perpétuelle perfusion ou d'assistance totale, on tente de rendre compte des expériences difficiles, particulièrement dans les groupements de femmes, où parce qu'elles reçoivent des financements impossibles à rembourser par la seule rentabilité de l'investissement, sont obligées de se tourner vers des connaissances pour rembourser les prêts. Pour désigner la femme qui entreprend, on opte ici pour l'expression « entrepreneure » (DIOP, M.D. dans rapport d'étude, 2020), on choisit également d'utiliser les termes entreprises de femmes en lieu et place d'entreprises féminines, sans pour autant perdre de vue que les initiatives entrepreneuriales des femmes revêtent des spécificités importantes, tant dans les approches de création que des stratégies de management.

L'entrepreneuriat social, qui est le propre des organisations à but non lucratif, les associations, les ONG, les groupements de femmes, retient également l'attention dans le cadre de ce travail. Il constitue un important vivier de création de valeur, et constitue un incubateur favorable pour les jeunes et les femmes qui s'exercent dans la profession d'entrepreneur.

L'entrepreneure informelle se définit comme « la femme qui exerce seule ou avec d'autres personnes, une activité génératrice de revenus, menée hors du cadre réglementaire officiel, qui utilise peu de capitaux, de technologies et de compétences. Elle peut, cependant être qualifiée, mais rester éloignée des réseaux professionnels qui caractérisent le secteur formel. Elle opère le plus souvent de sa maison, sur un marché local, avec un faible profit et fait face à une forte concurrence sur un secteur surpeuplé et facile d'accès. Elle exerce l'activité pour assurer la subsistance de ses enfants et de sa famille. L'activité est plus liée au domaine domestique (commerce alimentaire, produits agricoles, objets d'artisanat, vêtements, produits cosmétiques, petits mobiliers, etc.) et constitue une réponse aux exigences de la société par rapport à son statut de femme, à la concurrence entre femmes, ou à une rivalité dans le paraître » (Dia & al, cités dans Ndiaye, S., rapport d'étude 2021).

On notera, enfin, qu'à la faveur de la révision du 15 décembre 2010, à Lomé, au Togo, de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général (AUDCG), une nouvelle catégorie juridique, « l'entreprenant », objet du Titre II du Livre I de l'AUDCG, a été créée en marge du statut du commerçant. Ce nouveau statut (Lanou, R.G. 2020)³ formalise l'exercice d'activités informelles par les professionnels indépendants et élargit le champ de la commercialité du droit OHADA.

³ Lanou, R. G., Le nouveau statut de l'entreprenant du droit OHADA : une réforme inachevée?, Bulletin de droit économique, Université de Laval, 2020.

L'entrepreneur du droit commercial général OHADA n'est pas assujéti à l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

- Mécanismes de formalisation

Ensemble des démarches que doit effectuer l'entrepreneure pour créer son entreprise et obtenir le droit d'exercer légalement son activité économique. Dans les mécanismes de formalisation il y a des activités d'accompagnement, de formation, de financement et de conseil, sans lesquelles la décision de formaliser l'entreprise risque de ne pas être prise par la promotrice ou le promoteur, en toute connaissance de cause et en toute indépendance.

- Niche de création d'entreprises

Segments de marché en expansion, appelés également créneau porteur. On notera que tous les créneaux porteurs n'offrent pas la même chance de succès à tout le monde, y compris les femmes entrepreneures. Chaque femme entrepreneure (ou chaque groupe de femmes) doit s'orienter vers des créneaux porteurs dans lesquels elle se sent à l'aise, dont les exigences en investissement, en compétence technique et managériale sont conformes à ses capacités.

Difficultés rencontrées par les chercheurs universitaires et experts

La collecte de données n'a pas été de tout repos, pour principalement deux raisons, au moins :

- les structures contactées n'ont pas réagi à temps, ou dans les directions souhaitées ;
- la pandémie de la Covid-19 a empêché les enquêtes en présentiel et la collecte de données primaires ;
- du fait, sans doute, entre autres, d'un déficit de culture de l'évaluation, les données disponibles sont souvent fournies par des bilans internes et non des évaluations externes permettant de renseigner correctement sur les résultats de développement des projets et des programmes publics.

Structuration du rapport

Le rapport est structuré en quatre chapitres, à savoir :

- un chapitre 1 présentant sommairement le Sénégal,
- un chapitre 2 sur le conseil scientifique aux gouvernements,
- un chapitre 3 sur l'employabilité des jeunes, et,
- un chapitre 4 sur l'entrepreneuriat féminin.

CHAPITRE 1. PRESENTATION SOMMAIRE DU SENEGAL

INTRODUCTION DU CHAPITRE

Le Sénégal est un pays sahélien en développement, pré-émergent, à forte majorité musulmane (95 %). Il est situé en Afrique de l'Ouest sur la côte atlantique du continent la plus avancée dans la mer et couvre une superficie de 196.712 km².

Le chapitre présente le contexte macroéconomique, socio-économique et sociodémographique national qui détermine les politiques publiques en matière de recherche, d'employabilité des jeunes et d'entrepreneuriat féminin.

1.1. CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Jusqu'en 2012, la situation économique et financière du pays était marquée par une croissance faible et erratique de 1,7 % et un déficit budgétaire de plus de 6,7 % du PIB. Elle s'est toutefois améliorée après l'année 2012, pour demeurer en progression constante autour 4,3 % en 2014. De 2014 à 2019, la moyenne annuelle était estimée à 6,4 %. Toutefois, le nombre de personnes inactives (environ 15 % de chômeurs) reste encore très élevé pour un pays devant faire travailler tous ses citoyens pour sortir du sous-développement. Le taux d'endettement, d'environ 47,7 % du PIB en 2019, donc en dessous de la norme communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine fixée à 70 %, a cependant progressé depuis, alors que celui d'accroissement de la dette est passé de 21,8 % sur la période 2011-2012 à 13,6 % sur celle 2012-2017. Le taux de bancarisation, estimé à 20 %, est jugé encore très faible, particulièrement au regard des 80 à 90% observés dans les pays développés. Le taux d'inflation est estimé à +2,5 % en mai 2021.

La pandémie a fortement impacté négativement les performances économiques et le taux de croissance, dont la moyenne annuelle estimée sur plus de 10 ans à 6,6 %, est retombée, en 2021 entre 1,2 et 2 %. Les exportations sont en baisse de 16 %, les importations de 18 %. On note un repli de près de 30 % des envois de fonds qui représentaient 10 % du PIB du Sénégal⁴. Les impacts sont significatifs dans les sous-secteurs de la Pêche, de l'Elevage ainsi que du BTP ; 40 % des entreprises ont dû réorienter leurs activités, plus de 70 000 pertes d'emplois dans les secteurs touristiques et culturels sont dénombrées. Les résultats de l'analyse du marché du travail montrent que près de 7 personnes sur 10 (67,6 %) ont été impactées par la pandémie (ANSD, 2021), 69,3 % des travailleurs ont gagné moins que d'habitude. Les pertes de revenus dans le secteur informel ont exacerbé la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le chômage, suite à la baisse de production des entreprises, la baisse de l'investissement public, les pertes en recettes fiscales et la hausse de l'endettement public et des ménages. Mais, dans la crise tout n'est pas inconvenient.

La crise nous rappelle nos priorités et nous donne l'opportunité de nous réconcilier avec notre économie et notre peuple, en mettant en valeur nos potentialités. La pandémie nous rappelle que

⁴ NDONGO, Zeynil el Abdine, Economiste-Statisticien-Financier, Analyse statistique et économique de la pandémie du coronavirus : conséquences et opportunités pour l'économie sénégalaise, www. <http://cres-sn.org>, mai 2020.

nous sommes un Etat souverain qui doit faire en sorte de mieux contrôler les décisions portant sur le développement national. Elle nous rappelle que rien ne sera plus jamais comme avant, que l'économie sénégalaise dépend encore significativement de son secteur primaire qui contribue à plus de 16 % au PIB et représente plus de 50 % des emplois, en particulier à grâce à l'agriculture qui demeure, toutefois, toujours sujette aux fluctuations des cours mondiaux et aux aléas climatiques.

1.2. CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET LA GOUVERNANCE

L'Etat du Sénégal est républicain et pratique une politique de décentralisation continue. Le pays jouit d'une stabilité politique et institutionnelle et d'une position géographique qui lui confèrent un avantage concurrentiel certain sur beaucoup de pays de la sous-région. Les grandes réformes de l'État, notamment celle de 1964 introduite par la Loi sur la Domaine national n° 64-46 du 17 juin 1964, celle de 1972 qui a créé les communautés rurales par la Loi n°72-25 du 25 avril 1972, celle de 1996 qui a initié le transfert de compétences par la Loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions. L'Acte III de la Décentralisation de 2013 (Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales) vise une territorialisation des politiques. Toutes ces réformes impactent la gouvernance de la formation professionnelle et technique et de l'entrepreneuriat féminin. Depuis les élections municipales et départementales de juin 2014, le Sénégal compte 557 communes, 45 Conseils départementaux. Un 46^{ème} département est en cours de création avec l'érection de Keur Massar en département.

Le Conseil régional, produit de la réforme de 1996 est dissout, mais la région, circonscription administrative (le pays compte 14 régions) est maintenue pour servir de point d'ancrage à la création des pôles de développement. Le département qui bénéficie désormais d'un conseil départemental, doit correspondre à des réalités historiques, culturelles et socio-économiques considérées comme les points d'ancrage à la formation d'entités territoriales intermédiaires.

L'emploi n'est, certes, pas décentralisé, mais cela n'empêche pas l'intervention des collectivités territoriales qui disposent, dans le cadre de leurs compétences générales, des moyens juridiques d'agir pour contribuer à la promotion de l'employabilité des jeunes et de l'entrepreneuriat des femmes.

1.3. CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE ET SOCIODEMOGRAPHIQUE

La population sénégalaise était, selon les données⁵ de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) publiées en 2019, estimée à 14 799 879 habitants en 2016, contre 14 356 575 en 2015 et 4 997 885 en 1976. Ces chiffres montrent que la population a triplé en l'espace de 40 ans. Globalement, au vu des évolutions des dernières décennies, plusieurs facteurs expliquent cette situation. La démographie sénégalaise est, en effet, marquée par une natalité

⁵ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), recensement national de la population, 2018.

toujours élevée (taux brut de natalité de 358 ‰) et une mortalité en constante baisse (taux brut de mortalité de 89 ‰)⁶.

Les ruraux représentent environ 75 % de la population avec un taux de croissance démographique annuel d'environ 2,6 %. L'agriculture occupe une place prépondérante dans la vie socio-économique du pays et fournit jusqu'à plus de 45 % des revenus d'exploitation. La situation économique et sociale est en amélioration constante, mais depuis janvier 2020, elle est à l'épreuve de la pandémie dénommée maladie à Coronavirus 2019, ou Covid-19. La population, très majoritairement jeune avec plus de 60 % de moins de 25 ans, est composée d'environ un peu plus de 51 % de femmes.

L'ANSD (2021) évalue la population, en 2021, à 17 223 497 habitants, dont 8 566 367 hommes et 8 649 066 femmes⁷. Il s'agit là d'un potentiel démographique immense, caractérisé par la jeunesse de la population, que le Plan Sénégal Emergent (PSE) considère comme une opportunité et un atout certain pour le Sénégal. Cette conviction est traduite en son « Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable » et dans les stratégies pour capturer le dividende démographique vers 2035, notamment, par des investissements massifs pour relever les défis de la formation professionnelle des jeunes, l'emploi, l'amélioration des indicateurs de la santé de la reproduction, la mortalité infantile et la fécondité.

L'éducation est parmi les premières grandes priorités du Gouvernement qui lui consacrerait environ 40 % du budget national. Elle est devenue le plus grand pourvoyeur d'emplois de la fonction publique. La mobilisation des ressources humaines se poursuit à travers le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF).

Les caractéristiques sociodémographiques révèlent également que le niveau d'instruction chez les femmes reste faible. On note que 52,9% des femmes sont sans instruction. Chez les hommes, ce pourcentage est de 44,7 %. Chez les femmes, on enregistre respectivement 27,9 % et 15,7 % pour le primaire et le secondaire. Chez les hommes, respectivement pour ces niveaux, on enregistre 29,4 % et 18,3 %.

Le niveau supérieur enregistre 2,3 % des femmes, contre 4,2 % des hommes. L'alphabétisation est considérée comme un facteur de développement humain du fait de sa contribution à l'acquisition des connaissances utiles et son aide à l'insertion, ainsi qu'à sa participation active à l'espace sociétal. Au Sénégal, l'analphabétisme concerne plus de la moitié de la population. Le taux d'analphabétisme s'établissait à 54,6% en 2013⁸. Ce taux cache des disparités selon l'âge et le sexe. En effet, l'analphabétisme est plus répandu chez les femmes : 62,3 %, contre 46,3 % chez les hommes. De plus, le taux d'analphabétisme dépasse la moyenne nationale pour les tranches

⁶ Diop M.D., Sall, F. S., études sur l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin, 2020.

⁷ ANSD, <https://satisfaction.ansd.sn>, 2021

⁸ RGPFAE, 2013.

d'âge de 25 ans à 34 ans, de 35 à 44 ans et de 45 et plus avec respectivement 59,7 %, 62,2 % et 75,9 %. Il croit avec l'âge (on devrait plutôt parler d'illettrisme) et admet son niveau le plus faible pour les moins de 25 ans (44,5%).

Santé et protection sociale : des résultats importants sont obtenus en matière de planification familiale et de protection de la santé maternelle et infantile. Toutefois, les indicateurs de mortalité maternelle et infantile sont en deçà des Objectifs du Développement Durable (ODD). Le taux élevé de mortalité lié à la grossesse et à l'accouchement (390 pour 100 000 naissances vivantes) est dû en grande partie au nombre important de grossesses à risque. La mortalité infantile (47 % naissances vivantes) reste au même niveau depuis plusieurs années à cause, notamment, du nombre important de décès néonataux (au cours du premier mois de la vie) qui représentent la moitié des décès.

Concernant la protection sociale, une grande majorité de la population ne bénéficie pas des dispositifs formels de protection sociale, en l'occurrence les travailleurs du secteur informel, du secteur rural et les catégories sociales vulnérables. Pour améliorer leur conditions, l'Etat a recours à de multiples systèmes alternatifs, notamment les systèmes d'assurance santé (Couverture Maladie Universelle, Carte d'égalité des chances), les assurances gérées par les Instituts de Microfinance, celles gérées par les coopératives, les Mutuelles de santé communautaires et les systèmes de solidarités à l'échelle familiale ou territoriale (villages, quartiers, villes, etc.), ainsi que les réseaux religieux et confrériques ou professionnels (tontines, etc.). Pour améliorer la situation, le Gouvernement a élaboré la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques (SNPS/GR), une composante de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), et un outil pour la réalisation des Objectifs de Développement durable (ODD).

CONCLUSION DU CHAPITRE

Le Sénégal demeure un pays en développement, pour ne pas dire sous-développé. Avant la Covid-19, les indicateurs du développement étaient pour l'essentiel très prometteurs, même si le pays reste toujours confronté à une pauvreté structurelle, particulièrement dans le milieu rural et les banlieues dans la région de Dakar.

Certes, plus des dizaines de milliers d'emplois sont perdus du fait de la pandémie de la Covid-19, le taux d'endettement frise désormais les 70%, le taux de croissance, d'une moyenne annuelle autour de 6,6% sur plusieurs années a baissé jusqu'à 1,2 % en 2020, mais le pays n'est pas en récession. Plusieurs secteurs de l'économie ont tenu le coup, notamment l'agriculture, le e-commerce et les infrastructures. Mais, le recul de l'économie a étiré la distance entre le Sénégal et les pays émergents, augmenté le chômage des jeunes et des femmes sur l'avenir desquels pèsent désormais une sorte d'hypothèque. La situation exige le renforcement des stratégies de développement de la recherche et la mise à disposition de ses résultats aux politiques publiques, ainsi qu'à renforcer l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat des femmes pour augmenter la résilience des stratégies de développement national et relancer l'économie.

CHAPITRE 2. PROMOTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

INTRODUCTION DU CHAPITRE

La finalité première de la recherche est d'abord sociale, c'est-à-dire assurer le bien-être de la population. Mais, malgré son importance, tant du point de vue de sa gouvernance interne que pour fonder un conseil scientifique au gouvernement efficace, la recherche scientifique fait toujours face à une série de problèmes qui lui fait battre de l'aile.

Le chapitre traite de l'état des lieux de la recherche et du conseil scientifiques, en évaluant la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la politique adoptée, de la stratégie de mise en place de la plateforme d'échange et de concertation entre décideurs et chercheurs et présente des recommandations.

2.1. ETAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE : SUCCES ET ECHECS

2.1.1. La pertinence

a) Les fondements de la politique de recherche et du conseil scientifique

Au niveau international et régional, on relève la Déclaration adoptée par le Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur la Science et la Technologie organisé à Addis-Abeba en Ethiopie, du 29 au 30 Janvier 2007, invitant les organisations bilatérales et multilatérales, dont l'UNESCO, à aider les pays africains à mettre en œuvre des décisions prises lors du Sommet. En application de ladite déclaration, l'UNESCO avait mis en œuvre un programme intitulé : Initiative pour des Politiques Africaines de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (ASTIPI).

Mais, l'importance accordée par l'Etat à la recherche apparaissait aussi dans le rapport de présentation du décret n° 2006-286 du 3 avril 2006, abrogeant et remplaçant le décret n° 2004-1254 du 17 septembre 2004, portant création du Centre africain de Recherches et d'Applications (CARA). Ce rapport de présentation, antérieur donc à la déclaration de l'Union Africaine mentionne : « Le rôle de la recherche scientifique est essentiel dans le développement économique et social d'un pays. Ainsi, promouvoir au Sénégal les sciences et les nouvelles technologies, afin de proposer des solutions endogènes basées sur la génération de connaissances scientifiques fiables, demeure une étape importante pour éviter la marginalisation dans un contexte de mondialisation. »

En 2015, le Sénégal a rejoint l'Initiative des conseils subventionnaires de la science en Afrique subsaharienne dont il est l'un des 15 États membres. De plus, l'objectif stratégique de l'axe II.4.2. Capital humain, protection sociale et développement durable du PAP2 2019-2023 du PSE vise à promouvoir la recherche et l'innovation au service du développement. Le document mentionne in extenso « L'investissement dans la recherche et l'innovation s'avère primordial. En effet, les

progrès scientifiques et techniques bien adaptés aux besoins de la société, contribuent au développement économique et social du pays. Mais aussi, faudrait-il que ces résultats soient disséminés et utilisés au service de tous. » Le document poursuit : « la recherche et l'innovation doivent proposer des solutions efficaces et opérationnelles ».

Ces options sont consolidées dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (LPSD/MESRI), 2018-2022, dont les objectifs, alignés aux attentes du PSE sont :

- Développer une offre d'enseignement supérieur de qualité, diversifiée avec des formations professionnelles courtes et orientées vers les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques ;
- Valoriser les résultats de la recherche ;
- Développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive.

La LPSD vise en son Axe 2, « le développement de la recherche, de l'innovation et de la promotion de la création d'entreprise », et en son objectif stratégique 2, « le développement des capacités d'intervention de la recherche et de l'innovation en vue de produire des solutions aux besoins de développement socioéconomique et culturel ». Les objectifs sont traduits en un programme intitulé : « Programme II : Recherche et Innovation »⁹.

Ce sont là des manifestations concrètes d'une volonté politique réaffirmée de mettre en œuvre une politique nationale de développement de la recherche et de l'innovation en appui aux stratégies de développement économique et social.

La LPSD/MESRI comporte cependant certaines faiblesses, notamment :

- l'absence d'une politique cohérente de recherche et d'innovation qui définirait ses propres règles de gouvernance, ses grandes orientations et la stratégie de mobilisation des ressources, ainsi que leur répartition ; même si le PAP2 mentionne que le pourcentage des dépenses allouées à la recherche&développement sur le PIB devrait passer de 0,8% en 2015 à 3,98% en 2023 ;
- l'absence de définition des conditions d'une collaboration structurelle entre chercheurs et décideurs et d'une amélioration du niveau et du volume des sollicitations de la recherche dans la formulation et la définition des politiques publiques ;
- des manquements dans la vision qui s'expriment par l'absence d'une politique de développement du secteur, inclusive et consensuelle, et d'articulation entre la recherche

⁹ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, LPSD/MESRI 2018-2022.

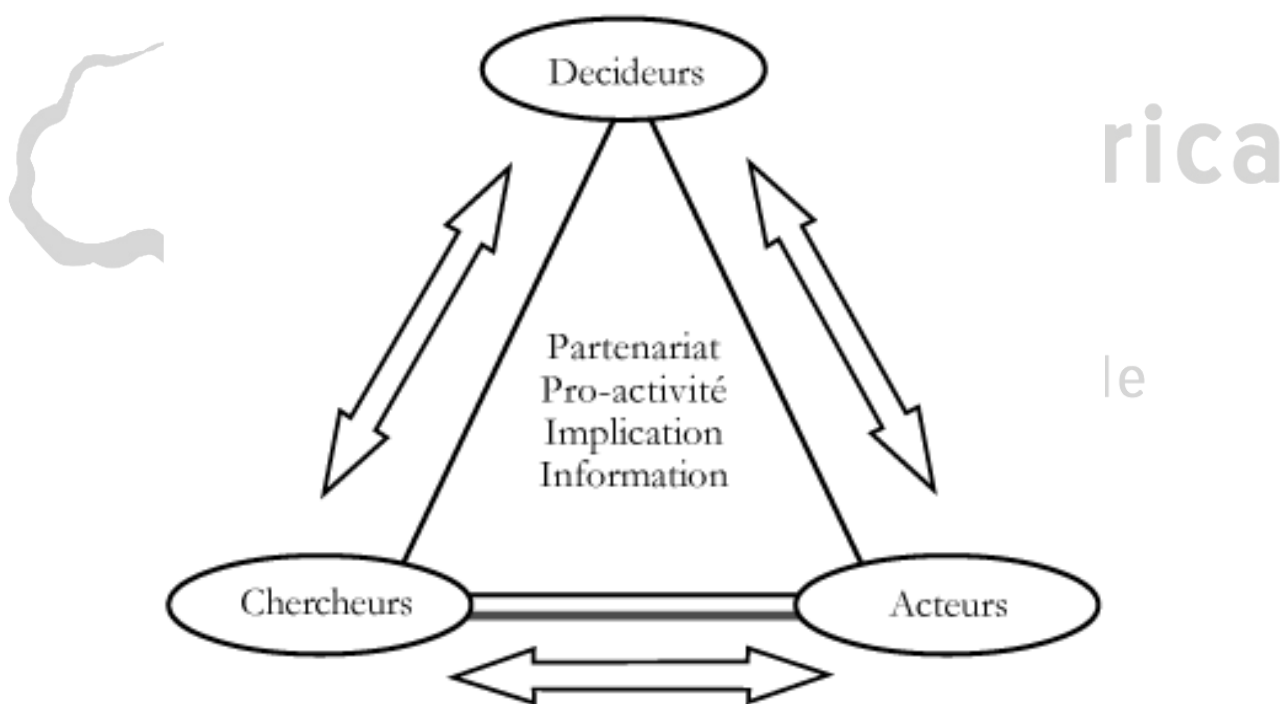
et les décideurs publics dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement économique et social sont soulevés par les différents acteurs ;

- l'absence d'une politique forte d'atténuation de la fuite des cerveaux qui cherchent à échapper à la déliquescence des conditions matérielles de travail et de la recherche : laboratoires de recherche, équipements, bâtiments, etc. sont le parent pauvre de la bataille pour la savoir moderne (Dramé, 2005)¹⁰.

b) La triade décideurs-chercheurs-acteurs¹¹

L'absence d'une véritable triade décideurs/chercheurs/acteurs (figure 1) constitue un handicap à l'instauration d'un dialogue qui pourrait fédérer ces sphères autour d'objectifs communs (Ndiaye, A. ; 2009, dans Kane, O. et Sall, I. rapport d'étude, 2020).

Figure 1 : Illustration de la triade décideurs - chercheurs - acteurs



Source : Butare, I. et Zoundi, J. S., 2005, dans rapport étude Kane, O. et Sall, I., 2020.

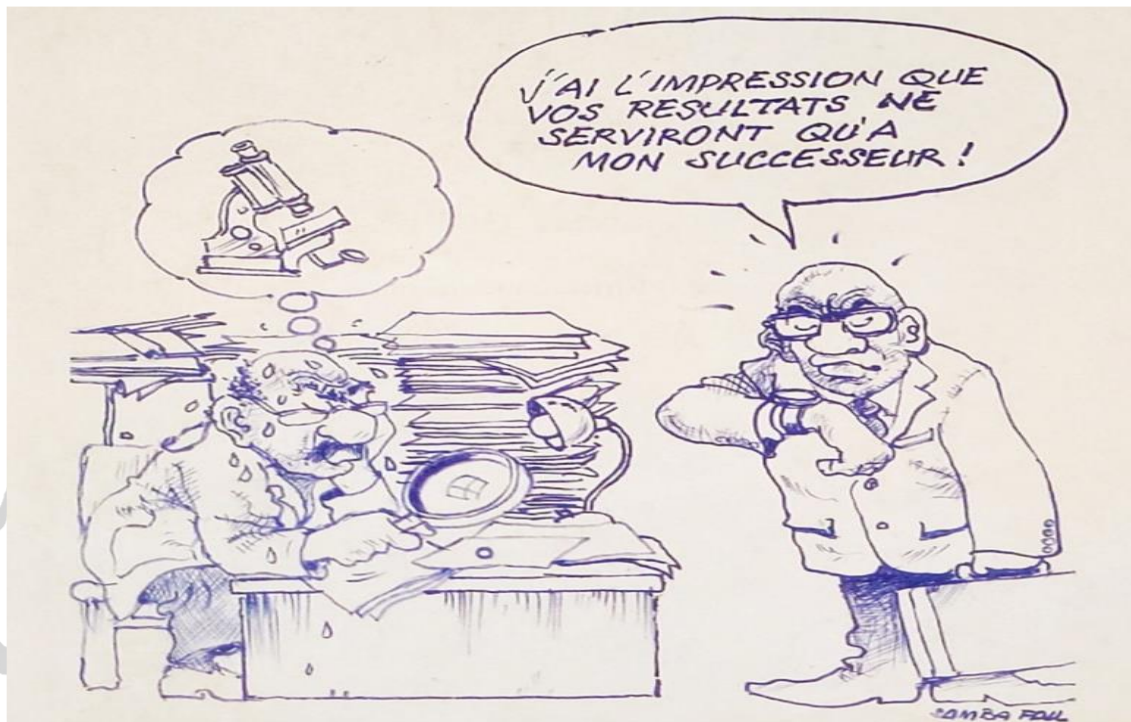
Le manque de collaboration entre chercheurs et décideurs n'est pas uniquement lié au seul fait que les décideurs considèrent que la recherche locale est très lente dans sa progression eu égard à l'urgence de leurs besoins, (Ndiaye, A, 2009, dans Kane et Sall, I., rapport étude 2020), mais également à des barrières psychologiques (figure 3) liées, entre autres, à la mauvaise perception du métier de chercheur par les uns et les autres (Aguessy, H. 1992, dans Kane, O. et Sall, I., rapport

¹⁰ Dramé Abdoulaye, Identification des contraintes et stratégies des structures de recherche face à la problématique de la recherche dans les Universités sénégalaises : cas de l'UGB de Saint-Louis, Mémoire 2005.

¹¹ Point de vue élaboré par Kane, O. et Sall, I., rapport d'étude 2020.

étude 2020). Qui plus est, la recherche est considérée comme coûtant trop chère en égard aux ressources allouées aux politiques à mettre en place.

Figure 2 : Illustration de l'incompréhension entre chercheurs et décideurs politiques en Afrique subsaharienne.



Source : Butare, I. et Zoundi, J. S., 2005, dans Kane et Sall, rapport d'étude, 2020.

On notera également que les processus décisionnels sur les questions de développement comportent une dimension politique que les chercheurs méconnaissent ou ne prennent pas en compte dans leurs analyses. Les déterminants des acteurs constituent une dimension importante dans la triade, notamment dans le système de relations entre le chercheur, le décideur et l'acteur. Le conseil scientifique prendrait aussi davantage son sens et ferait montre de sa pertinence, si les décisions gouvernementales qu'il fonde impactaient tout l'écosystème, en garantissant la conformité des mesures actives de promotion de l'employabilité des jeunes et de l'entrepreneuriat des femmes aux besoins identifiés par la recherche, ce qui, évidemment, implique la prise de mesures évaluatives conséquentes des projets et programmes développés.

Les observations des INESR, des Structures de R&D et des Etablissements de Formation Professionnelle et Technique relatives à l'Employabilité des jeunes et à l'Entrepreneuriat des femmes, relevées auprès de certaines universités, à l'instar de l'Université Africaine Dakar Bourguiba, de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et l'Université du Sine-Saloum El Hadj Ibrahima Niassé, portent sur les éléments suivants (Kane, O. et Sall, I., rapport d'étude, 2020), **considérés comme autant de faiblesses :**

- ces institutions ne sont que très rarement sollicitées pour des avis dans le processus décisionnel de formulation, d'exécution et/ou d'évaluation des politiques publiques ; ce constat est de rigueur aussi bien pour le Gouvernement et les autres Pouvoirs publics (Législatif et Judiciaire), que pour les Institutions de Conseil notamment, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS) et la Commission Nationale du Dialogue des Territoires (CNDT) ;
- elles ne se sont pratiquement jamais autosaisies de questions pour donner des avis au Gouvernement, aux autres Pouvoirs publics (Législatif et Judiciaire) ou aux Institutions de Conseil, dans le processus décisionnel de formulation, d'exécution et/ou d'évaluation des politiques publiques ;
- les attentes spéciales des Institutions Nationales d'Enseignement Supérieur et de Recherche (INESR), avant la formulation de toute politique publique, concernent principalement les organes du Gouvernement et pratiquement pas des autres Pouvoirs publics (Législatif et Judiciaire) ou des Institutions de Conseil ;
- le manque d'échange entre les INESR et les instances concernées sur les questions envisagées, avant de mettre en place un Comité Ad hoc interne qui prend en compte les données probantes ;
- les politiques publiques pour lesquelles les INESR jugent utile de prodiguer un avis technicoscientifique, portent généralement sur l'Education, l'Agriculture, les Services et l'Energie.

2.1.2. La cohérence

a) Sur le cadre institutionnel et juridique

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est créé et doté d'une Direction générale de la Recherche et de l'Innovation, au sein de laquelle existe une Direction du Financement de la Recherche et du Développement technologique.

Le cadre juridique en matière d'éthique de la recherche au Sénégal existe à travers 103 lois et règlements. De plus, le Conseil National de la Recherche en Santé (CNRS) est créé en 2001. Il distingue, en son sein, une instance d'évaluation scientifique et une instance d'évaluation éthique.

La Loi n°2009-17 du 9 mars 2009, portant Code d'Ethique pour la Recherche en Santé, a créé un organe de régulation appelé Comité National d'Ethique pour la Recherche en Santé (CNER). Il

existe également le Comité d'éthique de la Recherche de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD)¹².

b) L'existant en structures de recherches¹³

Les structures d'enseignement et de recherche sont, pour la plupart, sous la tutelle du MESRI (Universités, Ecoles, Instituts, Centre de Recherches et d'Essai ainsi que l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée (ANRSA). Le ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural a la tutelle administrative et technique de l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) et de l'Institut National de Pédologie (INP). Le ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes industries a la tutelle administrative et technique de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) et de l'Agence Sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation Technologique (ASPIT). Enfin, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable assure la tutelle administrative et technique du Centre de Suivi Ecologique (CSE).

Le Sénégal compte également d'autres entités à caractère scientifique et technique parmi lesquelles l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), créée au terme de l'Assemblée Générale constitutive du 09 Novembre 1999, avec le Récépissé de Déclaration d'Association n°10120/M.INT/DAGAT/DEL/AS du 02 Février 2000. L'ANSTS est une société savante régie par les dispositions des articles 811 et suivants du Code des Obligations Civiles et Commerciales. Les Statuts de l'Académie ont été approuvés par Décret n°2006-289 du 03 Avril 2006, ce qui lui confère une reconnaissance d'utilité publique, une légitimité institutionnelle et la capacité juridique de bénéficier de subventions diverses, en particulier de l'Etat.

On compte également le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences sociales en Afrique (Codesria), le Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement (CEPOD), le Consortium pour la Recherche économique et sociale (CRES), créé 2004 par un groupe d'enseignants-chercheurs de diverses disciplines (Economie, Droit, Techniques quantitatives, Sociologie) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), le Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA).

Il y a aussi les partenaires techniques et financiers (PTF) et les structures de recherche pour le développement des Nations-Unies, dont : le Fonds des Nations Unies pour la Population (l'UNFPA), le Fonds d'Equipement des Nations Unies (UNCDF), le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO), l'UNESCO, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), le Fonds International de Développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Association Internationale de Développement (IDA), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), le Centre de Recherche pour

¹² Diop, Aly Ane., rapport étude 2020.

¹³ Diop, Aly Ane, SALL, Sall, Fatou Samb, Kane Ousmane et Sall Ibrahima, Ndiaye, Saliou, rapports d'études, 2020.

le Développement International (CRDI), l'Agence Française pour le Développement (AFD), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), etc.

Des bailleurs investissent sur l'employabilité des jeunes au Sénégal, notamment la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Coopération Espagnole, la Coopération Lux-Dev, la Commission de l'Union Africaine, la Coopération Japonaise, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les Structures de Recherche&développement du Sénégal ont fait l'objet d'une analyse exhaustive par l'Atlas de la Science et de l'Innovation dans le Monde Islamique : Etude de cas du Sénégal (ANSTS, 2020, dans Kane, O. et Sall, I. rapport d'étude 2020), qui a montré la nécessité du rapprochement et du dialogue entre les Institutions Nationales d'Enseignement Supérieur et de Recherche (INESR), les Instituts et Centres de recherche&développement d'une part et, l'Industrie et les divers secteurs socio-économiques d'autre part, eu égard à l'exploitation des résultats et autres bénéfices pratiques de la recherche.

La recherche publique s'effectue dans les Institutions d'Enseignement Supérieur (écoles polytechniques et universités publiques) dont certaines disposent d'incubateurs ou d'espaces de liaison de la recherche au développement, d'innovation et de promotion de l'emploi, notamment de l'auto-emploi des jeunes diplômés. En outre, la recherche universitaire nationale a mis en place des dispositifs fédérateurs, avec les Ecoles Doctorales (ED) et les Centres d'Excellence Africains (CEA), dont 4 sont hébergés par le Sénégal, notamment le Centre d'Excellence africain Mathématiques, Informatique, Technologies de l'Information et de la Communication (CEA-MITIC), logé à l'UGB, le Centre d'Excellence africain pour la Santé de la Mère, de l'Enfant et de la Famille (CEA-SAMEF), placé sous la tutelle de l'UCAD, le CEA-AGIR en environnement et santé, logé à l'UCAD et le CEA Agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CEA AGRISAN), également abrité par l'UCAD. La Recherche publique est également active dans les Instituts et Centres Nationaux de R&D et les Centres Régionaux ou Internationaux de R&D (Kane, O. et Sall, I., rapport étude, 2020).

La recherche privée menée au Sénégal est l'œuvre de certaines universités privées, ainsi que de Structures « Think Tank » et de diverses entreprises du secteur industriel. Elle est active dans les Universités Privées (Université Dakar Bourguiba – UDB) et dans les Structures « Think Tank ». Elle est également active dans les entreprises privées telles que les Industries Chimiques du Sénégal (ICS), la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS), la Société industrielle Sahélienne de Mécaniques, de Matériels Agricoles et de représentation (SISMAR), Kirène, etc.

c) Le pilotage des relations entre chercheurs et leurs organisations d'appartenance

L'échange d'information et de construction des relations de collaboration, le mécanisme de fonctionnement des organes en charge de la promotion du conseil scientifique aux gouvernements (Diop, A.A., rapport d'étude, 2020) sont d'importance capitale.

En 1960, un bureau de coordination pour la recherche et la technologie est créé au niveau de la Présidence de la République. En 1966, on assiste à la création d'un bureau exécutif des Affaires Scientifiques et Technologiques, supplanté en 1970 par la Direction des Affaires Scientifiques et Technologiques, administrée par le Secrétariat d'Etat en charge du plan. En 1973, la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) est créée et dépend directement du Premier Ministre. Elle reçoit autorité sur tous les établissements exécutant des recherches dans le pays (nationaux ou étrangers, universitaires ou non universitaires).

Le pilotage et la coordination du système de recherche et d'innovation ont été renforcés en lien avec la mise en place et le fonctionnement de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) et la mise en place du Conseil National de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation, de la Science et de la Technologie (CNESRIST). Au sein de la DGRI, comme mentionné supra, une Direction de Promotion de la Culture Scientifique (DPCS) a été mise en place, chargée de proposer et de mettre en œuvre la politique nationale de promotion de la culture scientifique avec une Division de Promotion de la Culture scientifique (DPCS) et une Division de la Communication scientifique (DCS), dont le rôle est de contribuer à la mise en œuvre de programmes de promotion de la culture scientifique, de renforcer les capacités de production et de diffusion de la culture scientifique et d'accompagner la communication des projets et programmes de recherche.

De nouveaux mécanismes seront également mis en place pour renforcer le financement de la recherche et de l'innovation à travers notamment la transformation du Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique (FIRST) en Fonds National de la Recherche et de l'Innovation (FNRI).

Des projets « phares » du MESRI, tels le Parc Scientifique et Technologique (PST), le Centre Africain de Recherches et d'applications (CARA) et le Centre Islamique de Recherches Scientifiques Avancées (CIRSA) sont pilotés par l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique appliquée (ARESA), créée en 2008, dont la tutelle est directement assurée par la Présidence de la République.

De la mise en œuvre des conclusions de la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur (CNAES) - dont une partie des travaux avait porté sur le volet recherche, matérialisé par un programme de réformes prioritaires 2013/2017 dont les principales mesures mises en œuvre étaient la création d'une Direction Générale de la Recherche au sein du MESR, la révision du décret portant création et organisation du CNRS, la création d'un Centre National de Recherche Scientifique et Technique (CNRST) en charge de la gestion des équipements lourds mutualisés, la

création d'un Fonds Nationale de la Recherche et de l'Innovation (FNRI) pour financer les recherches prioritaires et l'élargissement des missions de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ) à la recherche, on attendait une amélioration des questions de coordination dans la recherche.

Toutefois, le fonctionnement de l'écosystème continue d'être plombé par des problèmes de cohérence. En effet, la recherche reste encore éclatée au niveau institutionnel, plusieurs ministères interviennent, les principaux étant les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries, de la Santé et l'Action sociale, ainsi que de l'Environnement et du Développement durable.

La persistance du déficit de coordination de la recherche et de l'innovation au niveau national relèverait de l'absence d'un mécanisme intégré de coordination et de mutualisation des expériences.

C'est ainsi que le système produit des externalités négatives qui entraînent des pertes d'efficacité et d'opportunités qu'il est nécessaire de corriger pour assurer la performance de la recherche et de l'innovation à travers, notamment, le développement de la coopération technique et scientifique sur la recherche et l'augmentation des capacités innovatrices.

2.1.3. L'efficacité

a) L'existence d'espaces d'échange, de concertation et de production de conseils scientifiques au Gouvernement

Plusieurs espaces de concertation sont répertoriés pour assurer un partage de l'information et produire des conseils au gouvernement (Kane, O. et Sall, I. ; Diop, A.A., rapports d'étude, 2020).

Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)

Le Conseil Economique, Social et Environnemental est la deuxième Assemblée constitutionnelle du Sénégal. Il constitue auprès des pouvoirs publics, une assemblée consultative qui peut être saisie par le Président de la République, ou par le Président de l'Assemblée Nationale de demandes d'avis ou d'études.

Il est saisi, pour avis, par le Président de la République :

- obligatoirement pour les projets de Lois programmes et de plans à caractère économique, social ou environnemental ;
- facultativement pour les projets de loi de programmation définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques, des projets de lois, d'ordonnances ou de décrets ainsi que des propositions de lois entrant dans le domaine de ses compétences.

Le CESE peut également être saisi de demande d'avis ou d'études par le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale ou le Premier Ministre.

Il peut, de sa propre initiative, attirer l'attention du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale sur les réformes qui lui paraissent nécessaires tout comme il contribue à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social ou environnemental.

Enfin, le CESE peut être saisi, par voix de pétition signée par 5 000 citoyens, de toute question à caractère économique, social ou environnemental.

Dans son rôle essentiel de conseiller du Gouvernement, le CESE mobilise des avis de chercheurs et d'experts pour fonder ses recommandations sur des évidences.

Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT)

Conformément aux dispositions de la Loi organique n° 2016-24 du 14 juillet 2016, le Haut Conseil des collectivités territoriales :

- participe au suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de décentralisation, de développement et d'aménagement du territoire ;
- concourt au renforcement du dialogue entre l'Etat et les acteurs territoriaux ;
- promeut le développement des bonnes pratiques dans la gestion des collectivités territoriales ;
- étudie les moyens à mettre en œuvre pour le développement des territoires et le bon fonctionnement des collectivités territoriales ;
- reçoit et examine les rapports sur le contrôle de légalité, sur le fonctionnement des collectivités territoriales et l'état de la coopération décentralisée ;
- élabore un rapport annuel destiné au Président de la République ;
- participe à l'évaluation des politiques de décentralisation, de développement et d'aménagement du territoire.

Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales peut, de sa propre initiative, faire des propositions ou recommandations au Président de la République ou au Gouvernement sur toute question concernant les politiques de décentralisation, d'aménagement et de développement du territoire.

Le Président de la République ou le Gouvernement peut saisir le Haut Conseil des Collectivités Territoriales pour avis sur les questions relatives aux domaines indiqués ci-dessus. Le Haut Conseil peut être saisi par le Président de la République, pour avis sur des projets de lois, des projets d'ordonnances et de décrets entrant dans le domaine de ses compétences.

Dans les cas où le Président de la République en déclare l'urgence, il donne son avis dans un délai de huit (08) jours.

Le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS)

Le HCDS est l'institution tripartite nationale de dialogue social (Gouvernement, Patronat et Organisations syndicales de travailleurs). Il a été créé en 2014 en remplacement du Comité National du Dialogue Social. Ses missions sont : i) Procéder à des facilitations et à des médiations sociales entre les acteurs sociaux ; ii) Appuyer et former les acteurs en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits sociaux ; iii) Mettre en place des mécanismes adaptés de Dialogue Social à l'échelle nationale et sectorielle, notamment au niveau des branches d'activités et des entreprises ; iv) Mener ou faire mener toute étude utile sur la situation et les perspectives du Dialogue Social ; v) Etablir le rapport annuel sur l'état du Dialogue Social et le soumettre au Président de la République ; vi) Assurer le Secrétariat exécutif du Comité technique du Pacte national de Stabilité sociale et d'Emergence économique et coordonner son dispositif global de suivi et d'évaluation.

La Commission Nationale du Dialogue des Territoires (CNDT)

La CNDT est un organe consultatif créé par le Décret n°2015-1970 du 28-12-2015 dans le but de faciliter la cohésion économique, sociale et territoriale grâce à la valorisation de mécanismes de coopération territoriale. Elle aide aussi à la définition des dispositifs de gouvernance des territoires, en favorisant le dialogue intra-territorial et interterritorial et appuie le renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des collectivités locales, en définissant des mécanismes adaptés pour leur mobilisation. Ses missions sont au nombre de 6 : i) Assister le Président de la République dans la définition de mécanismes de coopération territoriale ; ii) Accompagner le Gouvernement dans la promotion des Groupements d'intérêt communautaire ; iii) Aider les collectivités locales à la mise en place de groupements d'intérêt communal et la création d'Etablissements publics territoriaux ; iv) Faciliter la constitution des groupements territoriaux ou pôles territoires ; v) Faciliter les relations entre Gouvernement et collectivités locales d'une part, et d'autre part, entre collectivités locales pour améliorer la concertation entre acteurs territoriaux ; vi) Fournir au Président de la République et au Gouvernement les analyses nécessaires au renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des collectivités territoriales.

Le CESE, la HCCT, le HCDS et le CNDT se limitent au conseil, qui plus est, leurs avis ou recommandations n'ont pas force obligatoire pour influencer significativement les politiques publiques. Beaucoup de sénégalais s'interrogent sur leur pertinence, leur nombre, leur composition et le mode de nomination de leurs dirigeants comme de leurs membres, leur fonctionnement, leur alignement politique, etc., et finissent par les considérer comme inutiles et budgétivores (Kane, O. et Sall, I., rapport d'étude, 2020).

La Commission Nationale d’Evaluation et de Suivi des Politiques et Programmes publics (CNESPPP)

La Commission Nationale d’Evaluation et de Suivi des Politiques et Programmes publics, dont le rôle est également de conseiller le gouvernement, mobilise des chercheurs et des experts pour réaliser des études et des évaluations et produire des conseils en direction des décideurs publics pour la formulation, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques publiques. Cette commission a travaillé récemment en prélude au Conseil Présidentiel pour l’insertion socio-économique et l’emploi des jeunes, tenu le 22 avril 2021, qui a validé le Programme d’urgence pour l’insertion et l’emploi des jeunes dénommé « Xëyu Ndaw Ñi¹⁴ ».

b) L’existent de recherches en matière d’employabilité des jeunes et d’entrepreneuriat des femmes

Reprenant Heckman et al (1999)¹⁵, Cavaco et al (2013) et Lindley et al (2015)¹⁶, Sall. F. S. (rapport étude, 2020), notent que la recherche en matière d’employabilité des jeunes est beaucoup plus abondante dans les pays développés qu’en Afrique subsaharienne. Elle porte principalement sur l’évaluation des indicateurs du marché du travail (accès à l’emploi, salaire, durée au chômage etc.) et l’utilisation des méthodes expérimentales, quasi-expérimentales, non-expérimentales, etc.

La recherche académique sur l’employabilité des jeunes se présente sous deux angles : l’évaluation des programmes de promotion de l’emploi des jeunes et la caractérisation d’entrepreneuriat des jeunes (Diallo, M., rapport provisoire d’étude, 2020). Du point de vue de l’entrepreneuriat des jeunes, les travaux académiques sont encore à leur balbutiement. Les recherches ainsi que les programmes d’études et les projets sur l’entrepreneuriat en général, et l’entrepreneuriat féminin en particulier, portent généralement sur les femmes et les hommes adultes (Lebegue, 2015 ; Dzaka, Kamavuako, Ndiwulu, Ndoma, Manzongani & Lulendo, 2020, dans Diallo, M., rapport d’étude, 2020)¹⁷.

S’agissant de l’entrepreneuriat des femmes, dès les années 70, l’Etat a mis en place des stratégies de promotion de la femme en utilisant comme levier les groupements féminins qui montrent des femmes décidées à prendre en main l’avenir de leur famille (Joëlle Piraux, 2000, dans Diop, M.D., rapport d’étude, 2020)¹⁸. Ce travail est capitalisé et rationalisé à travers la Stratégie Nationale d’Egalité et d’Equité de Genre 2016-2026¹⁹. Toutefois, la plupart des recherches sur l’entrepreneuriat s’est pendant longtemps focalisée sur les hommes. De plus, la grande majorité

¹⁴ Mot Wolof, slogan, signifiant emploi des jeunes.

¹⁵ Heckman, J. J., R. J. LaLonde, and J. A. Smith (1999) « The Economics and Econometrics of Active Labor Market Programs », in O. Ashenfelter and D. Card (éd.), *Handbook of Labor Economics*, Vol. III A, Kapitel 31, 1865-2097

¹⁶ Lindley, J., S. Mcintosh, J. Roberts, C. C. Murray and R. Edlin (2015), « Political evaluation via a statical control: A non parametric evaluation of the Want2Work active labor market policy », *Economic Modelling*, Vol. 51 pp. 635–645.

¹⁷ Dzaka-Kikouta, T., Kamavuako-Diwavova, J., Ndiwulu, X. B., Ndoma, F. M., Manzongani, J. P. M., & Lulendo, V. M. (2020).

¹⁸ Joëlle Piraux, « Groupements de femmes rurales au Sénégal. Espaces de liberté ou plates-formes pour le changement ? », *Bulletin de l’APAD* [En ligne], 20 | 2000, mis en ligne le 24 mars 2006, consulté le 22 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apad/230>.

¹⁹ Diop, Moussé Dior, *Etude sur l’entrepreneuriat féminin au Sénégal : succès et échecs des politiques en cours, mécanismes de formalisation et niches de création d’entreprise*, rapport d’étude CESE/CRDI/ANSTS, 2020.

de celles qui sont consacrées à l'entrepreneuriat des femmes ont été menées essentiellement dans les économies développées, et marginalement dans les pays en développement, notamment le Sénégal (Hisrich et Öztürk, 1999, dans Diop, M.D., rapport d'étude 2020).

Plusieurs autres chercheurs se sont intéressés aux raisons qui poussent les femmes à entreprendre, à savoir : le besoin d'émancipation, d'autonomie ou de survie (Sarri et Trihopoulou, 2005, dans Diop. M.D., rapport d'étude, 2020). Des études ont également identifié les obstacles à la création d'entreprises par les femmes, notamment les difficultés d'accéder à des prêts bancaires et aux structures de financement, les conditions d'approbation du mari et le rôle de la femme dans la société, la réticence des partenaires lorsque c'est une femme qui est leur interlocuteur, etc. (Menzies, Diochon et Gasse, 2004 ; Brindley ; 2005 Simen 2014, dans Diop M.D., rapport d'étude 2020). Tayeb, (2005, dans Diop, M.D., rapport d'étude 2020) a montré qu'offrir aux femmes l'opportunité de créer une affaire (même une simple activité génératrice de revenu) a un impact positif sur la société en général et sur la famille en particulier.

Le diagnostic de la LPSD/MESRI présente des réalisations importantes relatives à l'impulsion d'un nouvel élan pour la recherche et l'innovation, notamment :

- l'accès gratuit aux bases de données scientifiques en ligne pour permettre aux chercheurs d'utiliser les mêmes sources que leurs collègues des pays développés ;
- l'acquisition de deux microscopes électroniques ;
- le financement de projets de recherche prioritaires répondant aux besoins de développement socio-économique ;
- l'amélioration de l'accès des femmes aux financements de la recherche par la mise en place du Projet d'Appui à la Promotion des Enseignantes Chercheuses du Sénégal (PAPES) qui a permis, à ce jour, de financer plus de 100 projets d'enseignantes chercheuses et de doctorantes ;
- la valorisation et la vulgarisation des résultats de la recherche auprès des populations avec les Centres de Recherche et d'Essais (CRE) qui sont passés de 9 en 2012 à 23 en 2016 ;
- la construction en cours de la maison de la science, de la médiathèque, à la Cité du Savoir à Diamniadio pour la promotion de la culture scientifique ;
- l'acquisition d'un super ordinateur intensif parallèle de 537,6 Tflots²⁰.

²⁰ MESRI/LPSD, 2018-2022.

c) Des contraintes persistantes et des échecs

Des contraintes (Diop, A.A., rapport d'étude, 2020) et des échecs sont relevés, relatifs, entre autres :

- aux difficultés d'articulation des activités de recherche scientifique et des politiques étatiques, aux relations entre chercheurs et décideurs ;
- à la faible culture de l'évaluation et de sollicitation de la recherche par les décideurs publics, entre autres²¹ ;
- au manque de suivi de la recherche, des cloisonnements et une absence de diffusion des résultats, comme si les résultats doivent être tenus secrets, auxquels s'ajoute l'absence de dialogue pérenne entre le monde universitaire et l'entreprise, malgré la création du Technopole, entraînant une faible vulgarisation et valorisation de la recherche. Qui plus est, on note au niveau national un manque de culture scientifique et technologique, entraînant une attitude mitigée à l'égard de la recherche, de la part des populations, comme de nombreux décideurs politiques sénégalais et africains (Diop, A.A. rapport d'étude, 2020).

2.1.4. L'efficience

Le MESRI dispose d'un pouvoir de financement public de la recherche et de l'édition scientifique à travers le Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique (FIRST) et le Fonds de Publication Scientifique et Technique (FPST). Il existe également le Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires (FNRAA) pour le financement de projets de recherche agricole et agroalimentaire et le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP/PPAAO) qui lui finance des projets de recherche pour l'amélioration de la productivité agricole régionale, etc. En outre, certains organismes régionaux tels que le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement agricoles (CORAF/WECARD) proposent des fonds compétitifs pour des projets de recherche.

En 2008, selon les chiffres de la Banque Mondiale, le Sénégal ne consacrait que 0,37 % de son PIB aux dépenses de recherche²². Ce qui fait que la recherche demeure le parent pauvre du système éducatif, malgré la recommandation de l'UNESCO qui demande que soit porté le financement de la recherche à 1 % du PIB, pour réduire la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds, dont certains dictent des conditions et fixent les objectifs de recherche. La gestion est également jugée peu

²¹ Diop, Aly Ane, La citoyenneté au service de l'Etat : Comment une mutualisation des ressources « étatico-citoyennes » peut constituer un solide levier de développement, rapport d'étude, Projet CESE/CRDI/ANSTS, rapport étude 2020.

²² Fiche Pays « recherche » Sénégal - France Diplomatie, <https://www.diplomatie.gouv.fr>, consulté en mai 2021.

satisfaisante, l'allocation des budgets à la recherche fonctionnant essentiellement sur appel d'offres, ce qui restreint les possibilités d'accès.

Le financement de la recherche reste donc une équation difficile à résoudre pour le Sénégal, à l'instar des pays africains. Certes, la mise en place par le MESRI d'un mécanisme de financement basé sur la transparence, la bonne gouvernance et la redevabilité, constitue un pas important dans la recherche de l'efficacité, mais les ressources restent encore limitées, malgré les efforts du Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique et du fonds supplémentaire de 260 000 dollars (139 893 000 FCFA actuels) consacré au soutien scientifique et technique, même si ce dernier dispositif concerne uniquement les projets et initiatives des femmes chercheuses. Actuellement, le Sénégal ne finance que 15 à 20 projets chaque année par le canal du FIRST avec un fonds d'environ 522 000 dollars (280 862 100 FCFA actuels), ce qui semble en deçà des besoins en matière de recherche. Le système pêche également par la qualité des propositions de recherche visant à résoudre efficacement les problèmes auxquels la population sénégalaise est confrontée, par la faible utilisation des TIC dans la recherche, et l'insuffisance de recherches spécifiques à l'entrepreneuriat des femmes, entre autres.

2.2. MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME D'ECHANGE ET DE CONCERTATION ENTRE DECIDEURS ET CHERCHEURS

2.2.1. Enjeux de la mise en place de la plateforme

La mise en place d'une plateforme dynamique représente un défi majeur pour assurer la collaboration entre d'une part, les chercheurs et, d'autre part, entre les chercheurs et tous les autres acteurs, notamment les décideurs, les partenaires techniques et financiers, les organismes de conseils aux gouvernements, etc.

L'Initiative des conseils subventionnaires de la science en Afrique subsaharienne a renforcé la coopération sud-sud en matière de recherche scientifique entre les pays d'Afrique subsaharienne au cours des cinq dernières années, grâce à différents voyages d'étude. Mais, le cloisonnement des disciplines constitue une limite à la recherche scientifique, alors que la plupart des projets en Afrique concernent des problèmes transfrontaliers ou transnationaux, les pays africains partageant les mêmes problèmes, particulièrement au niveau de la santé, de l'environnement et de l'économie²³. Pourquoi donc travailler uniquement au niveau national sur les mêmes problèmes de développement si des solutions peuvent être trouvées pour les différents pays en association les efforts ? C'est pour répondre à cette question stratégique que le projet « Nouvelles modalités et nouveaux thèmes pour les avis scientifiques en Afrique de l'Ouest et en Afrique

²³ SUY, Kahofi Jischvi (Journaliste BBC Afrique) Le Sénégal veut promouvoir la recherche scientifique collaborative, 26 septembre 2020, mise à jour 27 septembre 2020, <https://www.bbc.com> › Afrique › région, dans Diop, M.D., 2020.

Centrale : focus sur l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin » est créé, dont l'un des résultats attendus est la mise en place d'une plateforme d'échange et de concertation entre décideurs et chercheurs.

2.2.2. Les acteurs étatiques de la plateforme

Il s'agit des Ministères en charge de l'enseignement supérieur, des Ministères sectoriels abritant des mécanismes de promotion de la recherche, les Conseils Economiques et Sociaux, les Universités publiques, les Académies de Sciences, les Fonds publics de financement de la recherche, les Instituts de Recherche & développement, etc.

2.2.3. Les acteurs non étatiques de la plateforme

On peut citer les Universités privées, les sociétés Think tank, les chercheurs, les fonds privés de financement de la recherche, les fondations, les Librairies, les Maisons d'édition, les ONG.

2.2.4. La stratégie de mise en place de la plateforme

Des options, au moins, sont répertoriées ici :

- Création d'une plateforme autonome et développement des passerelles avec les autres plateformes telles que la plateforme numérique francophone TV5MONDEplus et la plateforme numérique de l'entrepreneuriat féminin de la Francophonie ;
- Se faire héberger par une plateforme existante, par exemple les suscitées, ou rester autonome en mobilisant le financement auprès des bailleurs de fonds et des partenaires techniques et financiers.

Quelle que soit l'option retenue, la mise en œuvre d'un plan marketing serait un bon choix pour assurer la diffusion de la plateforme et la mobilisation de participants et d'utilisateurs qui désirent publier des productions scientifiques.

2.3. RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PROMOTION DE LA RECHERCHE ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE AU GOUVERNEMENT

Réalisation d'un fonctionnement optimal des mécanismes de promotion du Conseil Scientifique

Le Conseil National de la Recherche en Santé (CNRS) qui a une vocation pluridisciplinaire doit jouer un rôle primordial dans ce cadre. Le centre a pour missions de donner à la science et à la recherche scientifique, technique et technologique, une place majeure dans l'échelle des priorités nationales. Il est également chargé de développer, par des moyens appropriés, l'esprit scientifique au sein de la société sénégalaise, notamment assurer une meilleure prise en compte de l'environnement scientifique et technologique international dans les stratégies de recherche de développement, pour mieux favoriser l'intégration des chercheurs et des laboratoires de

recherche. A cet effet, le CNRS évolue en synergie avec les structures de recherche sectorielle (Kane. O. et Sall, I. rapport d'étude 2020).

Renforcement du financement de la recherche

Il convient de porter le volume de financement budgétaire accordé au secteur de la recherche scientifique à 1 % du PIB, conformément aux recommandations de l'UNESCO.

Réalisation d'une meilleure coordination intersectorielle

Il conviendrait d'organiser, chaque année, le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique, couplé à la remise du Grand Prix du Président de la République pour la recherche Scientifique et du Grand prix du Président de la République pour l'Innovation.

Accroissement de l'efficacité des institutions

- en les engageant résolument dans une dynamique de concertation, d'échanges et de collaboration, en harmonisant leurs programmes et en les inscrivant dans une logique de synergie et de complémentarité ;
- en les dotant d'une entité disposant de compétences réelles en Science et Technique de l'innovation, sous l'égide directe de l'autorité suprême de l'institution ;
- en exigeant que leur composition et la nomination de leurs dirigeants et de leurs membres reposent sur une sélection rigoureuse, transparente, fondé sur le mérite et la compétence, au regard des missions spécifiques dévolues à chaque institution ;
- en reposant leur mode de fonctionnement sur le principe d'un budget-programme, avec le système de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- en mieux soignant leur stratégie globale de Communication, de manière à davantage sensibiliser aussi bien les organes de décision politique que l'opinion nationale, sur leur utilité, leur spécificité et la pertinence de leurs délibérations.

Amélioration de la prise en compte des dimensions technoscientifiques dans le processus décisionnel

En mobilisant plus de formateurs et de jeunes dans les domaines technoscientifiques et en assurant une meilleure implication des établissements de formation et d'enseignement et de recherche dans l'élaboration des politiques publiques liées à l'employabilité et l'entrepreneuriat, en élevant l'utilisation du conseil scientifique au rang d'un indicateur de bonne gouvernance des politiques publiques.

Révision des textes régissant les Institutions nationales de conseil

Il s'agit de réformer le CESE, le HCCT, le HCDS et le CNDT dans l'optique d'une rationalisation impartiale, à la fois pour intégrer les dimensions technicoscientifiques dans les avis au Gouvernement et, surtout, pour leur permettre d'avoir une meilleure efficacité.

Mise en place de nouvelles commissions

Il conviendrait de mettre en place une Commission Ad hoc sur les problématiques de l'emploi des jeunes et de l'entrepreneuriat féminin, une Commission des Affaires Scientifiques, Technologiques et de l'Innovation (CASTI) et une Entité distincte, spécialement chargée des affaires scientifiques, technologiques et de l'innovation.

Renforcement des capacités et prérogatives de structures d'animation scientifique

Il conviendrait de renforcer les prérogatives de la Direction de l'Animation scientifique du CESE et d'en créer dans les autres Institutions de conseil qui n'en disposent pas.

Renforcement de la collaboration entre les Institutions nationales de conseil

Il s'agit de mettre en place des instances de concertation, d'échanges et de dialogue et en plus, en développant des programmes conjoints.

Développement de la collaboration des Institutions nationales de conseil avec les organes de décision politique et les instances territoriales ou locales

La collaboration des Institutions nationales de conseil avec les Organes de décision politique et les instances territoriales ou locales est fondamentale. Elle doit être dynamique, permanente et bien structurée. Ces organes comprendraient, notamment, les instances gouvernementales et les collectivités territoriales ou locales.

Développement de la collaboration des Institutions nationales de conseil avec les INESR, les Centres de R&D et les Etablissements de FPT

Pour prendre en compte de la dimension technicoscientifique, ainsi que l'employabilité des jeunes, il est primordial que les Institutions nationales de conseil entretiennent une collaboration suivie avec les INESR, les Centres de R&D et les Etablissements de FPT.

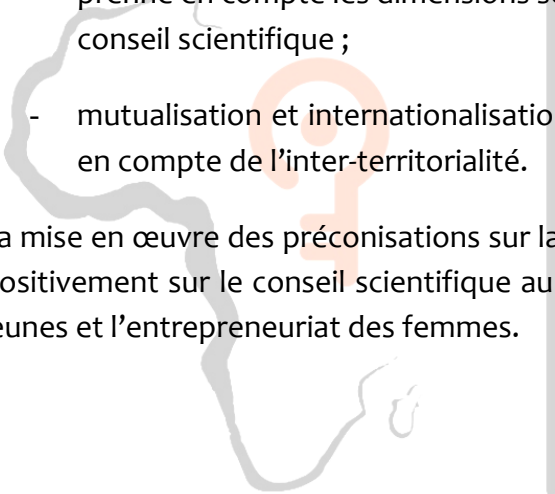
Développement de la collaboration des Institutions nationales de conseil avec les Structures de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des femmes.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Le Sénégal bénéficie d'un dispositif institutionnel de recherche d'une qualité appréciable, si l'on se réfère aux indicateurs d'évaluation des politiques publiques sus-dessus. Mais, l'écosystème mérite et doit être amélioré, en mettant en œuvre les préconisations suivantes, entre autres :

- mobilisation de financements à hauteur des ambitions de la recherche pour développer le pays ;
- renforcement du service à la communauté de la recherche universitaire,
- prise en compte des produits de la recherche dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- création d'espaces de concertation et d'échanges dynamiques, ouverte sur l'extérieur pour favoriser une bonne diplomatie scientifique par la mise en place d'une plateforme qui prenne en compte les dimensions sous-régionales et internationales de la recherche et du conseil scientifique ;
- mutualisation et internationalisation des efforts de recherches, pour une meilleure prise en compte de l'inter-territorialité.

La mise en œuvre des préconisations sur la recherche et le conseil scientifiques devrait impacter positivement sur le conseil scientifique au Gouvernement, pour promouvoir l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat des femmes.



CODE-Africa
Conseil pour le
développement de
l'Afrique

CHAPITRE 3. L'EMPLOYABILITE DES JEUNES

INTRODUCTION DU CHAPITRE

Pour trouver du travail, éviter ou sortir du chômage, la voie la plus sûre, c'est d'avoir un métier. Les jeunes, comme les femmes, du reste, doivent se former pour acquérir le savoir et les savoir-faire nécessaires, avoir des compétences et de l'expérience. En effet, être jeune ou être femme n'est pas une compétence. C'est un statut, c'est-à-dire une situation, une position d'une personne par rapport à un groupe.

Chaque année, selon des projections de l'ANSD, environ 150 000 à 200 000 jeunes en âge de travailler arrivent sur le marché de l'emploi, mais dont plus de 80 % ne disposent pas des compétences nécessaires pour occuper un poste de travail. Pourtant, c'est avec des ressources humaines de qualité, que seule une formation professionnelle de qualité procure, que l'on construit le développement d'une nation. C'est pour cela que l'État du Sénégal s'est engagé, depuis quelques années, dans une réforme ambitieuse de l'enseignement supérieur, dans le but de diversifier l'offre de formation professionnelle, prise comme l'une des priorités de la politique éducative nationale. La réforme vise à amener les bacheliers à opter pour un nouveau type de formations supérieures, pour renforcer leur employabilité et leur contribution à la densification du tissu des entreprises et contribuer au développement de l'économie. Ce sont les principes et les finalités, les missions et les objectifs d'une formation professionnelle et technique conforme aux ambitions du développement économique et social du pays que décrit la Loi n° 2015-01 du 06 janvier 2015, portant loi d'orientation de la Formation professionnelle et technique. La politique de formation professionnelle et technique valorise l'approche par compétence et la formation par alternance, recherche l'implication plus vaste des acteurs du monde du travail, la rationalisation des interventions financières et la prise en charge de l'apprentissage traditionnel dans le dispositif global de formation.

Ce chapitre dresse l'état des lieux de la formation professionnelle et technique au Sénégal, étudie et propose des niches de formation pour les jeunes qui arrivent sans compétences sur le monde du travail et présente des recommandations visant un meilleur développement des compétences des jeunes qui aspirent à travailler, particulièrement au pays.

3.1. ETAT DES LIEUX : SUCCES ET ECHECS

3.1.1. La pertinence

a) Contexte sectoriel et justification

Le chômage des jeunes

L'analyse du marché du travail sénégalais révèle des dysfonctionnements qui pourraient contrecarrer l'objectif de croissance forte, stable et inclusive que s'est fixé le gouvernement à

l'horizon 2035. Les statistiques sur l'emploi confirment amplement la difficulté liée à la prise en charge du chômage et du sous-emploi des jeunes. En effet, le taux de chômage, très élevé s'est fortement accentué entre 2011 et 2016 (Diop, M.D. ; Diallo, M., rapports études, 2020). De 10,2 % en 2011, ce taux est passé à 16,8 % en 2016, soit une hausse de près de 7 points. Le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes et les femmes. Pour les jeunes de moins de 35 ans, le taux de chômage dépasse celui de la moyenne nationale, 15,7 %. Il a fortement augmenté, passant de 12,2 % en 2011 à 20,6 % 2016. Les jeunes âgés de moins de 25 ans sont plus affectés par le chômage, avec un taux de 21,9 % en 2016 contre 12,2 % en 2011. Le niveau du chômage chez les personnes âgées de 15 ans ou plus est de l'ordre de 14,3 % au quatrième trimestre 2018, et le taux de chômage des jeunes (15 à 35 ans) se situe aux environs de 20 % (ENES, 2018, T4)²⁴.

S'agissant du taux d'activité, plus de la moitié (62,5 %) de la population en âge de travailler (15 ans ou plus) a participé au marché du travail au quatrième trimestre de l'année 2018. La participation au marché du travail varie selon le milieu de résidence, avec un taux de 60,1 % en milieu urbain, contre 65,2 % en milieu rural. Ce taux varie également selon le sexe. Il est de 70,2 % pour les hommes et 55,2 % pour les femmes. Pour l'année 2016, le taux d'activité chez les jeunes de moins de 35 ans s'établit à 52,1 % contre 44,4 % en 2005, soit une amélioration de 7,7 points en 12 ans. Ce taux cache, toutefois, des disparités entre les jeunes de moins 25 ans et ceux de moins 35 ans. En effet, il est strictement supérieur à 40 % chez la deuxième catégorie. En 2016, sur 100 jeunes de moins de 35 ans, plus de la moitié (52) sont actifs sur le marché du travail ; ce ratio est de 41 sur 100 pour les jeunes de moins de 25 ans.

Plusieurs explications ont été proposées en ce qui concerne les causes de la problématique du chômage de longue durée des jeunes, notamment (Sall, F.S. rapport étude 2020 ; Diop, M.D. rapport études 2020) : la détérioration du capital humain des chômeurs de longue durée, qui conduirait à leur marginalisation progressive du marché du travail, le caractère fermé des négociations salariales qui conduirait à l'exclusion définitive des salariés ayant perdu ou recherchant un emploi, la pénurie de capital physique consécutive à une longue atonie des débouchés, qui limiterait durablement les possibilités d'embauche, le népotisme qui fait que l'on recrute des parents (fils, neveux, nièces) sans qualification pour se soustraire à la réglementation du travail et au paiement de salaires décents. La déperdition des connaissances des chômeurs qualifiés diminue également les chances d'insertion sur le marché du travail. Au niveau politique, le chômage des jeunes est la question la plus convoquée dans le discours des candidats de tous les types d'élection dont les offres politiques visent plutôt à obtenir le gain d'un électorat et d'attiser les tensions sociales pour affaiblir les tenants du pouvoir que de démontrer des capacités à résoudre le phénomène.

²⁴ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) de la République du Sénégal "Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal, Trimestre 4, 2018", www.ansd.sn

Le poids démographique et les caractéristiques de la jeunesse au Sénégal

Pour les Nations Unies, la Jeunesse est constituée d'individus âgés de 15 à 24 ans ; cette définition correspond à celle retenue par l'Union Européenne et la plupart des pays occidentaux, qui se basent davantage sur l'âge de la maturité et de prise de responsabilité des jeunes en tant qu'adulte. Il faut retenir, également, que dans le groupe social jeune, il existe plusieurs sous-groupes qui développent des caractéristiques différentes. Dans une définition de la jeunesse, nonobstant les critères psychologiques, physiques, économiques ou sociaux, la dimension culturelle peut aussi être considérée comme essentielle, particulièrement dans les sociétés africaines où persistent encore des valeurs culturelles ancestrales, qui les distinguent des sociétés occidentales.

Pour le Sénégal, la Jeunesse est ce groupe social composé d'individus de 15 à 35 ans, conformément à la définition retenue par la Charte Africaine de la Jeunesse. Mais, au critère de l'âge, est adjointe l'assertion suivante : « *est également jeune, celui que la société considère comme tel* », pour prendre en compte la dimension culturelle (Définition adoptée pendant Année Internationale de la Jeunesse, en 1985, et présentée en 1998 au Conseil d'Etat, saisi pour avis sur le projet de loi portant institution d'un Service civique national).

La population sénégalaise est très jeune, avec une moyenne d'âge de 19 ans. Les moins de 20 ans font près de 2/3 des individus, et la population en âge de travailler est évaluée à 50 % de la population active (ANSD, 2018). Le poids démographique de la population jeune constitue une difficulté pour les stratégies de promotion de l'emploi. L'offre d'emplois, très faible, ne peut résorber les 200 000 demandeurs qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Bien que les besoins en ressources humaines de l'économie sont immenses et insatisfaits. La jeunesse de la population entraîne aussi de fortes pressions sur l'éducation et la santé, et peut avoir des conséquences désastreuses sur l'habitat, l'équité territoriale et la sécurité si elle n'est pas intégrée dans les processus stratégiques et sectoriels de planification.

La situation rend encore plus cruciale *la réalisation du dividende démographique* qui, bien que constituant un objectif majeur de la politique publique de population, peine à être effective. La production du dividende démographique (Dia, Alpha, rapport d'étude, 2020) se fait de manière séquentielle, et principalement en quatre étapes.

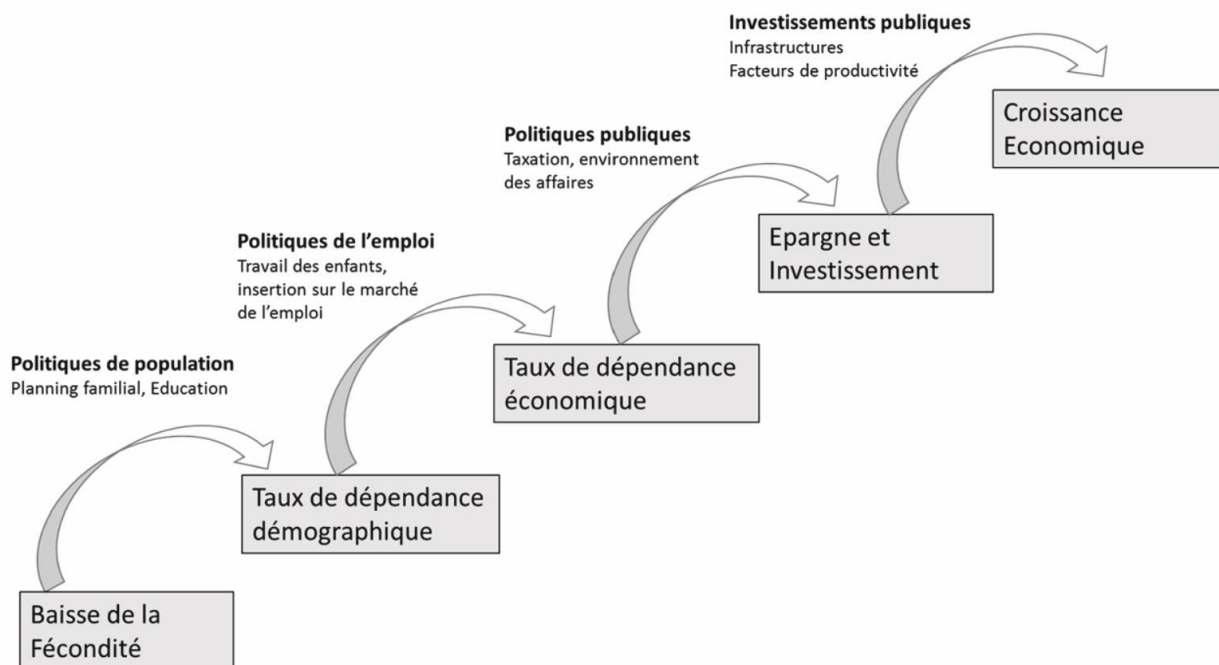
- Etape 1 : le processus est initié par une baisse continue de la fécondité, qui entraîne à son tour une baisse du taux de dépendance démographique.
- Etape 2 : le passage d'une baisse de dépendance démographique à une baisse de dépendance économique²⁵.
- Etape 3 : le passage de la baisse de dépendance économique à une augmentation de l'épargne et de l'investissement. Si la diminution du taux de fécondité se poursuit, il y aura,

²⁵ La distinction entre ces deux taux est importante, puisque le premier se fonde uniquement sur l'âge des individus, tandis que le second considère leur situation d'activité effective.

en effet, d'ici une ou deux décennies, en Afrique et au Sénégal, davantage de personnes actives que de personnes dépendantes.

- Etape 4 : la conversion des investissements pré-cités en croissance.

Figure 3 : Processus de production du dividende démographique et politique à envisager



Source : FRANET, 2018, dans *Dia Alpha*, rapport d'étude, 2020.

En 2016, le Sénégal se situait encore dans la troisième phase de sa transition démographique, caractérisée par une baisse de la fécondité et une poursuite de la baisse de la mortalité, entraînant d'une part, un processus de ralentissement de sa croissance démographique et, d'autre part, une augmentation plus rapide de la population en âge de travailler par rapport à la population à charge (Diop, M.D., rapport d'étude 2020)²⁶.

La migration illégale des jeunes

Depuis des décennies, des milliers de jeunes à la fleur de l'âge, atteints du virus de la migration, sont fauchés dans les mers, les forêts et les déserts. Ils fuient la pauvreté comme d'une peste et se jettent dans les mers et le désert, au péril de leur vie, à la conquête d'un trésor insaisissable pour beaucoup d'entre eux. Il est difficilement acceptable de constater que sur une question aussi globale que la migration et son cortège de morts, l'une des plus déterminantes pour l'avenir de l'Humanité, les négociations sur le climat, mises à part, les dirigeants du monde n'ont jamais fait autant preuve de dispersion et de manque de concertation. Le tableau 1 ci-dessous renseigne sur

²⁶ MEFP/UNFPA, Rapport Atelier national de validation du rapport sur le dividende démographique : le Sénégal sur la bonne voie, juin 2016, <https://senegal.unfpa.org>.

RAPPORT SENEGAL



l'émigration des sénégalais. Il montre que, contrairement aux idées reçues, 80 % des migrations africaines s'opèrent à l'intérieur du Continent.

Tableau 1 : Migrations régionales au Sénégal

Région	Afri. Ouest		Autre Afrique		Europe		Am. Nord		Ailleurs		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Dakar	5 062	11,1	470	1,1	27 786	60,8	6 050	13,2	6 322	13,8	45 690	100
Diourbel	3 386	20,3	971	5,8	10 773	64,6	894	5,4	636	3,8	16 660	100
Fatick	2 333	49,4	376	7,9	1 562	33,1	169	3,6	279	5,9	4 719	100
Kaolack	3 168	38,7	730	8,9	3 207	39,2	701	8,6	367	4,5	8 173	100
Kolda	4 917	45,1	1 477	13,5	3 721	34,1	301	2,7	491	4,5	10 907	100
Louga	1 129	11,1	931	9,2	7 446	73,6	263	2,6	353	3,5	10 122	100
Matam/ St-Louis	7 300	21,2	16 263	47,2	8 441	24,5	1 591	4,6	821	2,4	34 416	100
Tamba- counda	1 834	19,5	1 536	16,3	5 464	58,1	174	1,8	405	4,3	9 413	100
Thiès	2 365	19,5	1 719	14,2	6 575	54,3	638	5,3	799	6,6	12 096	100
Ziguin- chor	4 772	61,5	405	5,2	2 047	26,4	242	3,1	296	3,8	7 762	100
Sénégal	36 266	22,7	24 878	15,5	77 022	48,1	11 023	6,9	10 769	6,7	159 958	100

Source : ANSD, 2018

La migration interne est principalement dirigée vers Dakar (ANSD, 2018). La complexité du phénomène de l'émigration irrégulière la rend très difficile à mesurer (ANSD, 2018). Les statistiques sur la migration irrégulière sont peu aisées à produire, car leur collecte n'est réellement possible que dans les pays d'arrivée. Pour l'Italie, par exemple, s'agissant de la migration irrégulière, le ministère de l'intérieur ne fournit des chiffres sur les effectifs que pour les arrivées par voie maritime : 5 981 Sénégalais en 2015, 10 327 Sénégalais en 2016 et 6 000 en 2018.

La migration clandestine qui frappe fortement le milieu rural, particulièrement les régions périphériques et du centre, notamment Saint-Louis, Tambacounda, Kolda, Kédougou, Diourbel, Louga, avec des effets dévastateurs sur les écosystèmes de production du fait du départ des forces vives, les bras valides que sont les jeunes. Elle prive aussi le pays de ressources humaines qualifiées, bien formées, du fait de la fuite des cerveaux, réduit les capacités de production et menace la sécurité alimentaire dans les zones impactées.

La complexité du phénomène et sa transversalité, exige la mise en place de stratégies holistiques pour prendre en compte toutes ses dimensions.

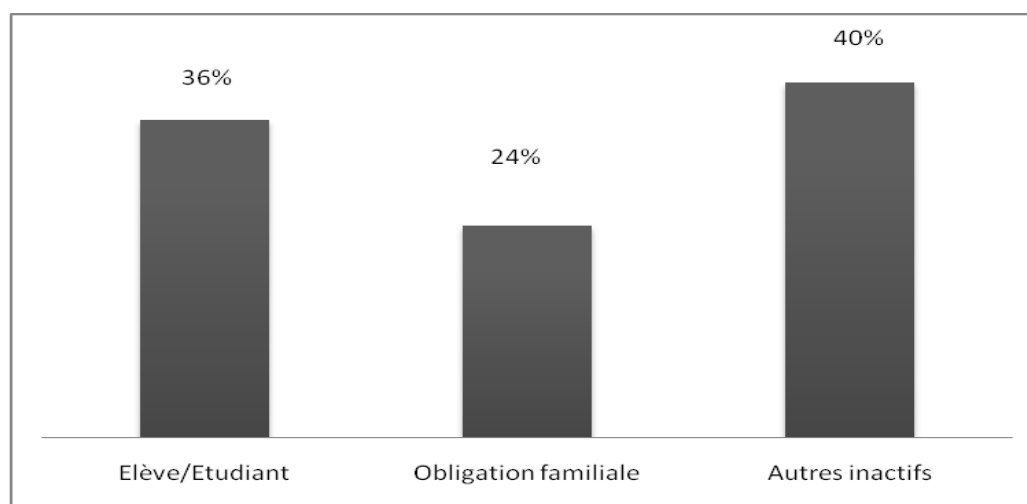
Le poids de l'informel

Bien que les activités informelles ne soient pas toujours toutes déclarées, des tentatives ont été faites pour estimer leur poids dans l'économie. La contribution de l'emploi informel à la création de richesse se situerait à environ 50 % du PIB, et représenterait plus de 80 % de l'emploi total²⁷.

En 2003, 6 % de la population active travaillaient dans le secteur privé formel, alors que le secteur informel représentait plus de 90 % de l'emploi total. En 2020, les employés de l'Etat sont évalués à un peu plus de 150 000 travailleurs, ce chiffre étant appelé à augmenter rapidement avec la mise en œuvre du programme d'urgence pour l'insertion et l'emploi des jeunes.

Le secteur informel a fait preuve d'une grande capacité d'absorption de travailleurs dans l'agriculture, la menuiserie, le jardinage, le travail domestique, la maçonnerie ou le petit commerce (Sall, F.S., rapport d'étude, 2020). Par rapport au genre, on constate une nette différence entre le taux d'activité des jeunes hommes et celui des jeunes femmes, 54 % contre 33 % soit un écart de 21 points. Cet écart entre les deux sexes est du même ordre que celui des jeunes âgés de 25 à 29 ans (20 points de pourcentage). L'analyse selon le milieu de résidence révèle que le taux d'activité des jeunes en milieu rural (50 %) est plus élevé que celui des jeunes en milieu urbain (34 %). Deux principales raisons ont été évoquées par les jeunes inactifs pour justifier leur situation (Sall, F.S., rapport étude 2020) : environ 36 % des jeunes inactifs poursuivent leurs études, tandis que 24 % ont évoqué des obligations familiales. À ces deux catégories, s'ajoute une dernière non négligeable (40 %) qui comprend aussi les jeunes chercheurs d'emplois en décrochage du marché du travail.

Figure 4 : Principales raisons de l'inactivité des jeunes

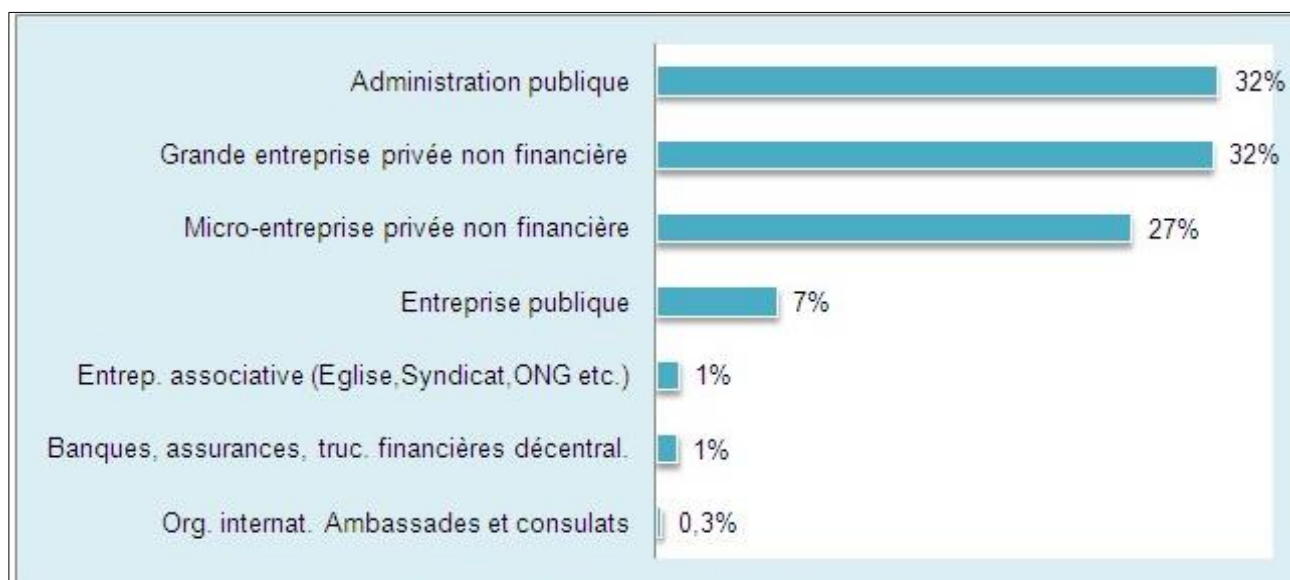


Source : ANSD, 2016, dans rapport Sall, Fatou Samb, rapport d'étude, 2020.

²⁷ ANSD, 2016

L'essentiel de la main d'œuvre du secteur formel est concentré en milieu urbain, principalement dans la région de Dakar. En effet, 84 % des emplois jeunes proviennent de ce milieu, et Dakar regroupe plus de 60 % de ces emplois (Sall, F. S., rapport d'étude, 2020). Le secteur formel comprend le secteur public (l'administration et les entreprises publiques) qui représentent 38 % des emplois formels. Les emplois des jeunes du secteur formel sont concentrés dans les grandes entreprises privées non financières et les micro-entreprises non financières.

Figure 5 : Répartition des jeunes employés du secteur formel



Source : ANSD, 2016 dans Sall, F. S. rapport d'étude 2020.

b) Fondements et objectifs des politiques d'emploi et de formation professionnelle

L'Initiative mondiale pour le travail décent des jeunes

L'Initiative mondiale pour le travail décent des jeunes est le premier effort global du système des Nations unies pour la promotion de l'emploi des jeunes dans le monde entier. Elle rassemble les vastes ressources mondiales et le pouvoir de convocation de l'ONU et d'autres partenaires mondiaux clés, afin de maximiser l'efficacité des investissements en matière d'emploi des jeunes et aider les États membres dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

La Déclaration sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le Plan d'actions et les Mécanismes de mise en œuvre et de Suivi de l'UA

Ils ont été adoptés au Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenu à Ouagadougou, les 8 et 9 septembre 2004, sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

Le premier document de stratégie de réduction de la pauvreté élaboré par le Sénégal couvre la période 2003-2005. Cette stratégie s'articule autour de quatre leviers : i) la création de richesses, ii) la promotion de l'accès aux services sociaux de base, iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, iv) la bonne gouvernance et le développement décentralisé.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont : Assurer une meilleure gestion de la main d'œuvre ; Renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi ; Promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et périurbain ; Accroître le contenu en emploi de la croissance ; Renforcer et intensifier la contribution des secteurs productifs à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté ; Développer et moderniser le système de l'emploi public ; Promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs émigrés. Ses objectifs, repris dans les stratégies de développement qui lui ont fait suite, restent encore actuels, bien que jugés peu ambitieux en leur temps, car ne visant pas l'éradication de la pauvreté, mais, seulement, à la réduire.

La Stratégie Nationale de Développement Economique et Social, 2013-2017

L'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES) sur la période 2013-2017 répondait à une volonté politique d'inscrire le Sénégal sur la voie de l'émergence. Le Document de Politique Economique et Social (DPES) validé en 2011 a été révisé en 2012 pour devenir la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social couvrant la période 2013-2017.

Le secteur de l'emploi occupe une place de choix dans la SNDES du fait du contexte particulier dans la transition démographique. La stratégie met un accent particulier sur la promotion de l'emploi à travers son premier axe stratégique intitulé « Croissance, Productivité et création de richesses », reprise par le PSE à travers son Axe 1 intitulé « Transformation structurelle de l'économie et croissance ».

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) 2014-2035

En 2014, le Gouvernement du Sénégal adopte le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui constitue le cadre de référence unique de la politique économique et sociale. Le PSE constitue un modèle de développement adossé sur une stratégie qui vise l'émergence dans « la Solidarité et l'Etat de droit » à l'horizon 2035. Le Plan Sénégal Emergent repose sur trois principaux axes : i) Transformation structurelle de l'économie et croissance, ii) Capital humain, protection sociale et développement durable, et iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité. Il met ainsi l'accent sur une plus forte impulsion dans la création de richesse et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations, la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services sociaux de base (PSE, 2014). Le PSE promeut la formation professionnelle

et technique à travers son Axe stratégique 2 « Capital humain, Protection social et Développement durable ». Son suivi est assuré par des fonctionnaires ayant rang de ministre.

La Politique Nationale d'Emploi (PNE) de 1997

L'Etat du Sénégal a adopté son premier document de politique nationale d'emploi en 1997. L'élaboration de la Politique Nationale d'Emploi (PNE) a abouti à la mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'emploi (PAE) articulé autour des axes suivants : l'amélioration du système d'information sur le marché de l'emploi ; la renégociation de la Convention État -Employeurs pour l'emploi des jeunes ; la mise en place d'institutions publiques chargées de promouvoir l'emploi et d'un fonds pour financer les projets initiés des jeunes et des femmes. Il est également important de le souligner, les mutations dans la politique de jeunesse, avec l'introduction de stratégies spécifiques de promotion de l'emploi des jeunes datent de cette période, avec la création en 1996, du Fonds national d'Insertion des jeunes (FNIJ).

La Nouvelle Politique Nationale d'Emploi (NPNE)

Adopté en 2010, la Nouvelle Politique Nationale d'Emploi (NPNE) couvre la période 2011-2015. Le contexte de l'élaboration de la NPNE est marqué, au niveau international, par l'approche de l'échéance des objectifs millénaires pour le Développement (OMD) de réduction de la pauvreté de moitié en 2015. L'objectif global à long terme de la politique de l'emploi est la réalisation du plein emploi et, à court et moyen termes, la réduction du chômage et du sous-emploi, ainsi que toutes les formes d'exclusion du marché du travail pour lutter contre la pauvreté. La NPNE visait, à terme, la création de 725 000 emplois modernes, productifs et rémunérateurs soit une moyenne annuelle de 145 000 emplois. Pour sa réactualisation, un projet de Lettre de politique sectorielle de l'emploi a été élaboré depuis quelques années, mais qui reste toujours dans l'attente d'une adoption par la Gouvernement.

La Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Jeunesse (LPSDJ), du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne.

Pour réaliser son objectif stratégique, à savoir « Faire de la jeunesse un levier de développement socio-économique, et favoriser la création d'emplois durables, rémunérateurs et équitablement répartis, à l'horizon 2020 », la LPSDJ, en s'inspirant largement de la Politique nationale de l'emploi, devait mettre en œuvre les objectifs spécifiques suivants : i) Promouvoir des citoyens et des citoyennes fortement imprégnés des valeurs républicaines, du travail, de la discipline, de l'éthique du bien commun et des valeurs sociales de références, engagés dans la vie publique et vecteurs de paix et de la démocratie, ii) Développer et protéger le capital humain jeune pour une transition réussie vers l'âge adulte, iii) Participer, en référence au PSE, à la création de 500 000 emplois durables, d'accès équitable, préservant l'environnement et les ressources naturelles, dans le cadre d'une réduction des disparités de genres, de territoires et de catégories sociales. La LPSDJ vise également à promouvoir l'intégration de l'emploi dans les politiques macroéconomiques et sectorielles et la réalisation des fondements économiques de la Nouvelle Politique de l'Emploi, le

développement de programmes d'emploi au niveau local et de programmes publics spécifiques de création d'emplois durables et rémunérateurs et d'amélioration des relations formation/emploi. Ce ministère a cependant disparu avec les réformes institutionnelles qui ont suivi, pour devenir le Ministère de la Jeunesse.

La dimension emploi de la politique de jeunesse est mise en œuvre à travers l'ANPEJ qui, en plus de fournir aux jeunes des services financiers, sa mission principale, offre des formations qualifiantes à travers les programmes chantiers-écoles et intervient dans la lutte contre la migration clandestine. De plus, l'ANPEJ, conformément à ses missions, fournit des services non financiers en matière de formation professionnelle. Avec la mise en place du Centre sénégal-allemand pour l'emploi et la réinsertion des migrants (CSAEM) en partenariat avec le Bureau de la Coopération allemande (GIZ), l'ANPEJ a intégré dans ses stratégies la variable migratoire (emploi et migration étant liés) avec un volet mobilité circulaire professionnelle, dont l'objectif est de favoriser la migration professionnelle régulière tout en combattant la migration clandestine. La politique de promotion de l'employabilité et de l'emploi des jeunes repose sur des fondements solides, mais, ne couvre pas toutes les dimensions de la problématique. En effet, si la politique définie semble d'une certaine pertinence, eu égard aux questions soulevées dans le diagnostic, **on note tout de même une absence de politique nationale spécifique sur la migration**. Tout au plus, certains programmes et projets ponctuels dédiés à la lutte contre la migration illégale, avec des composantes Information-Education-Communication (IEC), sont mis en œuvre pour tenter de fixer les jeunes dans le terroir. On ne leur reconnaît pas une grande différence d'avec les autres programmes de promotion de l'emploi des jeunes, sauf, peut-être, par le ciblage des zones d'intervention, à forte migration, comme les régions de Saint-Louis, de Tambacounda, de Kolda, de Kédougou, ou de Diourbel.

Il semblerait qu'un document de projet de Politique nationale sur la migration a bénéficié d'une validation technique, et attend d'être adopté en conseil des ministres. **La création récente, en fin 2020, du ministère en charge de l'artisanat et de la transformation du secteur informel** devrait permettre de mieux valoriser le secteur informel, dont le poids dans l'économie est à l'inverse de sa contribution aux finances de l'Etat. Des réunions sont organisées avec l'appui du BIT/Sénégal sur la problématique, et devraient, sans doute, déboucher sur des propositions concrètes.

c) La place de la formation professionnelle

L'importance déclarée d'accorder une place centrale à la formation professionnelle et technique ne s'est pas traduite dans la hiérarchie gouvernementale et au plan budgétaire. La formation professionnelle et technique continue, à l'instar de la recherche scientifique, d'être un parent pauvre de la politique éducative nationale. Mais des prémisses favorables se dessinent avec l'adoption du plan d'urgence pour l'insertion et l'emploi des jeunes.

3.1.2. La cohérence

a) *Un cadre institutionnel et juridique de la politique nationale de l'emploi et de formation professionnelle solide, mais comportant des faiblesses*

Des objectifs et des missions de la Formation professionnelle et technique conformes aux défis et besoins du secteur

Le Ministère chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) d'alors (actuel Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Insertion et de l'Apprentissage) poursuivait les objectifs suivants²⁸ : i) Accroître le taux de qualification professionnelle et technique au sein de la population ; ii) Mettre sur le marché du travail une main d'œuvre qualifiée correspondant aux besoins du secteur productif et de service, et permettant le développement de l'industrie ainsi que la modernisation du secteur primaire ; iii) Promouvoir le savoir agir, l'employabilité et la créativité chez les jeunes et les préparer à devenir des acteurs performants dans le contexte de la mondialisation ; iv) Mettre en œuvre une approche systémique de toutes les structures d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle du Sénégal, et ; v) Impliquer tous les acteurs du sous-secteur, notamment ceux du secteur productif et de service dans la planification et la gestion de l'ETFP.

Des attributions du Ministre de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion

Le Ministre de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion, conformément au décret 2020- 2222 du 11 novembre 2020, est chargé :

Au titre de l'emploi

- est chargé, en relation avec le Ministre chargé du Travail, et en concertation avec les organisations d'employeurs, de mettre en œuvre des stratégies et des programmes en faveur de l'emploi ;
- peut disposer, en tant que de besoin, de toutes les structures de l'Etat compétentes en matière d'emploi.

Au titre de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'insertion

- est chargé de la gestion de toutes les disciplines de formation technique et professionnelle, quels qu'en soient la filière et le niveau d'études ;
- est responsable de l'encadrement académique et du contrôle de toutes les formations à caractère technique ou professionnelle, et doit veiller à leur adéquation avec les besoins en ressources humaines de l'économie ;

²⁸ METFP – Document de Politique sectorielle de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, *Version finale / février 2002.*

- facilite l'acquisition d'un savoir professionnel par l'ensemble des sénégalais et veille à la qualité de la formation continue dans toutes les filières ;
- veille à l'ouverture des disciplines de formation technique et professionnelle sur le milieu universitaire et doit favoriser la coopération avec les entreprises privées ;
- a la charge de faciliter l'insertion des diplômés et des formés ;
- promeut l'apprentissage et veille à la modernisation de l'apprentissage traditionnel.

De la lettre de mission du ministre en charge du secteur informel

Au titre du décret n° 2020-2223 du 11 novembre 2020, relatif à ses attributions, le ministre de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines de l'artisanat et de la transformation du secteur informel.

Au titre de l'Artisanat

- Il veille au développement de l'artisanat, à la promotion et à l'exportation des produits artisanaux et à la modernisation de ce secteur. A cet effet, il facilite l'accès des artisans au financement de leurs activités.
- Il encourage et assure le suivi de l'implantation de villages artisanaux dans les collectivités territoriales.
- Il veille à l'accès des artisans à la commande publique.

Au titre de la facilitation de la transformation du secteur informel

- Il promeut, en relation avec les ministres impliqués et en concertation avec les organisations professionnelles d'artisans et d'acteurs, l'encadrement et l'organisation des différentes filières.
- Il veille au recensement, à l'encadrement et à la transformation des entreprises informelles.

Un cadre juridique qui prend insuffisamment en compte l'emploi des jeunes

La promotion de l'emploi des jeunes est un objectif insuffisamment pris en compte par le Code du travail²⁹. En dehors des stages, le Code du travail ne se saisit que de la relation de travail déjà créée ; la situation du titulaire d'emploi reste le centre de gravité du système. Le droit du travail, à travers sa configuration actuelle, s'intéresse davantage à la protection du salarié qu'à la prise en charge de ceux qui sont en quête d'emploi.

En effet, le code du travail, même s'il s'ouvre sur une tonalité favorable à l'emploi, ne favorise pas l'accès à l'emploi des jeunes. Etant dans son essence un dispositif protecteur, il ne semble pas orienté vers l'objectif de promouvoir l'emploi pour ceux qui sont frappés par le chômage. Il

²⁹ Gouvernement du Sénégal, Diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal, mai 2014.

semble plutôt avoir un effet inhibiteur sur la croissance de l'emploi, en général, et sur celle des jeunes, en particulier, en limitant les bénéficiaires potentiels de contrats de stage aux seules personnes âgées de seize (16) ans au moins, et titulaire d'un diplômes de l'enseignement général moyen et secondaire, d'un diplôme de la formation professionnelle et technique ou titre professionnel ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur (décret n° 2015-777 du 02 juin 2015 fixant les règles applicables au contrat de stage). Les stages devraient s'ouvrir à une plus large catégorie de jeunes pour intéresser les non diplômés, particulièrement ceux dans l'apprentissage traditionnel.

Un système de pilotage, de régulation, de veille sur le secteur de la FPT, déficitaire

La coordination et l'impulsion de la formation professionnelle et technique mérite plus d'attention au plan national, du fait de nombreux dysfonctionnements observés en la matière. Il y existe, en effet, un besoin immense de coordination des producteurs de statistiques et d'harmonisation des concepts sur l'emploi et la formation professionnelle, et de lisibilité dans le secteur de la formation professionnelle.

Des télescopages (Ndiaye, S. rapport d'étude, 2021) existent entre les structures publiques elles-mêmes et des doublons dans la production et la gestion des informations et de l'offre et de la demande de service.

Les institutions publiques en charge des questions de l'emploi et de la formation professionnelle manquent de complémentarité et ne bénéficient pas d'un outil de pilotage efficace de la politique de la formation professionnelle. Le dispositif institutionnel se caractérise par un dédoublement des institutions et un manque d'harmonisation des interventions des différentes structures, ce qui réduit leur efficacité.

L'absence d'un système d'information efficace sur le marché du travail entraîne un manque de données fiables et actualisées du fait, entre autres, de l'existence de disparités et des dispersions de plusieurs sources publiques, parapubliques et privées de statistiques sur l'emploi, la formation et la sécurité sociale. Trois acteurs publics majeurs semblent entourer et promouvoir, sans une réelle concertation, la gestion du marché du travail : le Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion, le Ministère du Travail, du Dialogue social et des relations avec les Institutions et le Ministère de la Jeunesse à travers l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

Depuis la perte de monopole du placement par le Service de la main d'œuvre en 1987, avec la promulgation de la loi 87-20 du 18 août 1987, modifiant la loi 61-34 du 15 juin 1961, notamment en son article 195, le placement est entré dans une zone de turbulence et de désorganisation totale. Au niveau de l'Etat, plusieurs services recrutent et/ou font du placement (ANPEJ, Direction de l'Emploi, Fonction publique) en mettant en place des bases de données de demandeurs d'emploi, en plus des initiatives privées, sans une réelle coordination. Une plateforme de l'ANPEJ, lancée récemment le 21 mai 2021, devrait pouvoir, au niveau de l'Etat au moins, apporter une réponse à

la dispersion, si elle est ouverte et intègre horizontalement les interventions des différents ministères concernés.

L'instabilité institutionnelle de l'Administration de l'Emploi et de la Formation professionnelle Elle prend la forme de changements incessants du périmètre administratif de l'Administration en charge de la Politique de l'Emploi et/ou du titulaire de la fonction ministérielle, ce qui a fortement réduit le rythme de fonctionnement desdits services et, par voie de conséquence, leurs capacités à répondre efficacement aux défis posés par une demande d'emploi de plus en plus pressante.

De plus, l'Hypertrophie de l'offre de formation professionnelle dans le secteur tertiaire, due en partie à des manquements dans le contrôle de qualité de la formation, entraîne une inadéquation quantitative et qualitative des formations offertes avec les besoins de l'économie, dont une des manifestations est l'impossibilité de trouver des stages pour les alumni, à fortiori du travail.

Le Conseil national pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (CNIEJ), créé récemment, en janvier 2021, devrait améliorer la coordination et la mutualisation des efforts pour apporter plus d'impact dans les politiques d'emploi et de formation professionnelle.

Le CNIEJ a pour mission de : i) proposer des actions tendant à améliorer la conception, la mise en œuvre et la coordination des politiques d'emploi et d'insertion des jeunes, s'appuyant sur une stratégie cohérente de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes ; ii) faciliter les concertations entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques d'emplois et d'insertion des jeunes ; iii) impulser des actions en vue de promouvoir la synergie des interventions de tous les acteurs impliqués dans l'appui à l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes ; iv) adopter, chaque année, un rapport d'évaluation des politiques d'emploi et d'insertion professionnelle de jeunes, remis au Président de la République ; et, v) assurer le suivi des directives, instructions et décisions du Président de la République, ainsi que l'examen des avis et recommandations des instructions en matière d'emploi et d'insertion des jeunes.

3.1.3. L'efficacité

a) Une diversité et une richesse de l'offre de formation professionnelle

L'offre de formation professionnelle et technique est diverse et variée, grâce, également, à l'ouverture du secteur de l'éducation à l'initiative privée. On y constate une multiplicité des acteurs publics sans un système national intégré de mutualisation des interventions, entraînant des télescopages et des stratégies concurrentielles.

Le Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MEFPAI) assure la tutelle de nombreux centres de formation, publics et privés et délivre des diplômes, surtout de niveau primaire ou secondaire, avec une offre actuelle reposant sur 11 lycées

techniques et 289 centres, dont 87 publics et 202 privées³⁰. Il gère des formations de courte durée (trois à six mois) débouchant sur le Certificat de Spécialité (CS), ainsi que des formations de longue durée, dispensées par ses lycées techniques qui délivrent des Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS), au terme de deux années d'études après le baccalauréat.

Les structures publiques transversales³¹

Le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) créé par décret n°2014-1264 du 07 octobre 2014, remplace l'ex FONDEF avec des missions plus élargies. Doté d'un budget annuel de 20 milliards de FCFA, le 3FPT reçoit la contribution forfaitaire à la charge des employeurs qui est de 3 % des salaires (CFCE)³², dont les 5 % sont versés à l'ONFP. Il assure le financement de la formation des jeunes en recherche d'emploi ou de qualification dans le cadre d'un projet ou reconversion professionnelle, des employés en entreprises et des centres et institutions de formation.

Cette plateforme offre à tous les jeunes sénégalais porteurs de projets ou souhaitant renforcer leurs capacités, l'opportunité de pouvoir s'inscrire dans des programmes de formation professionnelle continue ou qualifiante avec une subvention à hauteur de 90 % ou 100 %, selon les cas, du coût global de la formation.

L'Office National de Formation professionnelle (ONFP), créé par la Loi n° 86-44 du 11 Août 1986, avec comme mandat principal de doter le travailleur ou le demandeur d'emploi d'une qualification ou d'un titre professionnel qui lui permet d'occuper un emploi ou d'exercer une activité professionnelle, selon les normes requises. L'ONFP porte l'exigence scientifique et technique de la référence nationale en matière de formation professionnelle, notamment dans une optique d'auto emploi, où qu'il se trouve sur le territoire national. Sa principale mission est, entre autres, de : i) Contribuer à mettre en œuvre les objectifs sectoriels du gouvernement et d'assister les organismes publics et privés dans la réalisation de leurs actions de formation professionnelle ; ii) Réaliser des études sur l'emploi, la qualification professionnelle, les moyens quantitatifs et qualitatifs de la formation professionnelle initiale et continue ; iii) Coordonner les interventions par branche professionnelle, par action prioritaire, en s'appuyant sur des structures de formation professionnelle existantes ou à créer ; et iv) Coordonner l'action de formation professionnelle des organismes d'aides bilatérales ou multilatérales.

Parmi ses programmes ses plus récents, on peut citer le Programme de formation de mille (1.000) jeunes dans les métiers du numérique, le Programme de formation sur les métiers du pétrole et du gaz, en relation avec le Projet d'appui au Développement des Compétences et de l'entrepreneuriat des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PDCEJ), financé par la Banque africaine

³⁰ ANSTS, 2020, dans rapport d'étude Sall et Kane <http://www.mefpa.gouv.sn/realisations>, 2020.

³¹ Kane, O et al, rapport d'étude, 2020.

³² La CFCE est une contribution forfaitaire annuelle à la charge des personnes physiques et morales, ainsi que des organismes qui paient des traitements et salaires, exception faite de l'Etat et des collectivités locales, des organismes publics ou parapublics, étrangers ou internationaux. Elle est versée au Trésor public et il revient aux employeurs de la déclarer.

de Développement (BAD) et l'Etat du Sénégal, au profit des jeunes âgés de 18 à 40 ans pour des formations qualifiantes aux métiers de managers de stations, laveurs, pompistes, graisseurs, caissiers, chefs de boutique, etc.

L'Agence Nationale de la Maison de l'Outil (ANAMO) : elle a pour mission essentielle de mettre à la disposition des populations urbaines et rurales, des centres de ressources multifonctionnels, aptes à fournir aux jeunes des qualifications leur permettant d'exécuter des prestations de service capables de générer des ressources. L'ANAMO gère les Maisons de l'Outil, fournit des équipements aux jeunes pour leur permettre d'exécuter des prestations de service, renforce leurs qualifications et crée des espaces de formation polyvalents susceptibles d'apporter des réponses pertinentes à la demande de biens et de services locaux. Elle contribue également à la lutte contre l'émigration clandestine en fixant les jeunes dans leur terroir.

Les structures publiques sectorielles

Le Centre de Qualification et de Perfectionnement aux Métiers de l'Entreprise (CQPME) - CIF Afrique est un cabinet de Conseil, d'Information, de Formation et de formulation de projets, spécialisé dans de nombreux domaines, dont la gestion et le management d'entreprises, la gestion et le suivi des projets, le droit et la fiscalité, la passation et la régulation des marchés, les langues dont le Ouolof.

Le Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT) de Dakar, créé en 1984, est un des fleurons de la coopération entre le Sénégal et le Japon. Il propose une large gamme de formation de Techniciens et Techniciens Supérieurs, selon le niveau d'étude ou la qualification en entreprise, pour des programmes de renforcement de capacité, notamment en maintenance industrielle. Ses formateurs sont presque tous formés au Japon et régulièrement recyclés. Ils bénéficient aussi d'un transfert de technologie effectué par une équipe d'experts japonais envoyés au CFPT. La vocation sous-régionale du Centre lui permet d'accueillir des élèves et étudiants non-sénégalais ressortissants de 23 pays.

Le Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales (CNFTEIA)

Créé par décret n° 2009-1407 du 23 décembre 2009, le Centre national de Formation des techniciens de l'Elevage et des Industries animales, établissement d'enseignement secondaire professionnel, est chargé notamment, de la formation initiale, du perfectionnement et du recyclage de techniciens et producteurs en élevage. Il assure le recyclage, la reconversion, la formation permanente et/ou à la carte des techniciens et de producteurs à la base dans le domaine de l'Elevage.

Le Centre de Perfectionnement des Eleveurs (CPE)

Créé par décret n° 2009-1407 du 23 décembre 2009, le Centre de Perfectionnement des Eleveurs est chargé, en relation avec les Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage (CIMEL),

de participer à la formation d'élèves spécialisés dans les méthodes modernes d'exploitation du cheptel.

L'Institut Interafricain de Formation en Assurance et en Gestion des Entreprises (IFAGE), situé à Dakar, est le premier institut privé d'enseignement supérieur spécialisé en Assurance et en Actuariat dans la zone CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance) et en Afrique francophone. Sa vision est de « Former des leaders taillés sur mesure ouverts aux innovations », avec une offre de formation portant sur : i) une Licence Pro et un Master Pro en Assurance, en Actuariat, en Comptabilité et en Contrôle-Audit ; ii) un MBA en Risk Management ; et iii) un BTS / DTS en Marketing et en Comptabilité.

Le Centre National de Qualification Professionnelle (CNQP), créé en 1983, vise à combler le gap entre la formation de base dispensée dans les Business School et le besoin d'opérationnalité exprimé par l'Entreprise. Doté d'une autonomie pédagogique et financière, le CNQP est gérée de façon tripartite par le Gouvernement, les Entreprises et les Travailleurs.

L'Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique (ENFHT) : elle accueille des élèves sénégalais sur la base d'un concours national d'entrée et de tests pour les sortants destinés au secteur privé. Les étudiants étrangers sont reçus après étude de dossiers. La formation hôtelière et touristique s'adresse aux jeunes titulaires d'un Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) ou son équivalent, ou d'un Baccalauréat. Les programmes portent sur trois filières : Restauration (Cuisine-pâtisserie-restaurant-bar) : en fin de formation les diplômés du Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) et du Brevet de Technicien en Hôtellerie (BTH) sont délivrés après la réussite aux examens d'Etat ; Gestion Hôtelière (Hébergement-Etages, réception, économat, contrôle) : en fin de formation, le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur en Gestion Hôtelière (BTSGH) est délivré après la réussite aux examens d'Etat ; Tourisme (Production et Vente-Administration et Aménagement Touristique-Accueil et Animation Touristique) : en fin de formation les diplômés du Brevet de Technicien en Tourisme (BTT)- Brevet de Technicien Supérieur en Tourisme (BTST) sont délivrés après la réussite aux examens d'Etat. Les Certificats de Qualification sont : Restauration (Cuisine-pâtisserie-restaurant-bar), Guidage Touristique, et Hébergement - Etage - Réception.

Le Centre National d'Education Populaire et Sportive (CNEPS) de Thiès, créé par ordonnance n°60-40 du 22 octobre 1960, pour la formation des cadres dans le domaine du sport et de l'éducation populaire. Le centre a une vocation sous-régionale et forme les maîtres et instructeurs d'éducation sportive, les maîtres et instructeurs d'éducation populaire, les Inspecteurs Adjointes de l'Education populaire de la Jeunesse et des Sports. Ces cadres, qui entrent par voie de concours sont formés pour l'administration d'Etat.

Le Service civique national (SCN)

Le service civique national a été institué par la loi 98-25 du 7 avril 1998, avec son décret d'application n°2001-1067 du 13 décembre 2001 fixant le péculé et la prise en charge médico-sociale des volontaires du service civique national.

Le SCN a pour missions de :

- Développer l'esprit civique et la culture de la citoyenneté en milieu jeune ;
- Assurer une formation professionnelle des volontaires dans un secteur de la vie nationale en vue de leur insertion dans les circuits de développement économique ;
- Mobiliser les jeunes dans des opérations de secours, des activités d'utilité publique ou des travaux d'intérêt national.

Ses domaines d'interventions divers, couvrent pour l'heure plus de vingt (20) programmes de mobilisation des volontaires mis en œuvre dans le développement local, la gestion urbaine, l'animation socio-éducative, la santé communautaire, l'alphabétisation, la protection civile, l'hygiène publique et de l'environnement, l'agriculture, la citoyenneté, la pêche, etc.

Les volontaires suivent une formation civique et morales et une préparation technique dans leur domaine d'intervention au CNEPS de Thiès suivis de 2 ans de pratique sur le terrain ; ce qui leur donne des connaissances et des compétences solides leur permettant de trouver du travail et de la garder.

Parmi les programmes initiés par le SCN on note :

- Initiative de soutien au Développement Local (IDL I et II) (Trois cent (300) volontaires ont été formés) ;
- Volontaires Pour l'Emergence Citoyenne (VOPEC) 2012 : 106 jeunes répartis dans les 14 régions et 45 départements du pays ;
- Volontaires de la Pêche (VOPECHE) 2013 : Le programme VOPECHE, issu du partenariat entre les ministères de la Jeunesse et de la Pêche, vise la promotion du volontariat en renforçant l'employabilité de 150 jeunes dans la gestion durable des ressources halieutiques ;
- Volontaires d'Appui à l'Animation Socio-Educative (VAASE 4) 2016 ;
- Volontaires de l'Agriculture (VAGRI) 2017 ;
- Volontaires d'Appui aux Communes (VAC) 2018 .87 volontaires formés ;
- Volontaires d'appui à la gestion des frontières (VAGF) 2019.

De plus, 1000 volontaires sont en cours de recrutement pour l'année 2021, dans le cadre du programme d'urgence de l'insertion et de l'emploi des jeunes.

Le Centre de Formation Professionnelle Horticole de Cambérène (CFPH) : le Centre de Formation Professionnelle Horticole (CFPH) de Cambérène est chargé de former des techniciens et ouvriers horticoles agricoles. Il organise chaque année un concours direct d'entrée option C.A.P. (2 ans) ou B.T. (3 ans), au profit d'environ 60 jeunes. Créé en 1960, le Centre Horticole de Cambérène (ancienne appellation) avait pour unique vocation de former les « cadres » de l'administration publique, chargés essentiellement de l'aménagement et de l'entretien des jardins et des espaces verts publics de la capitale sénégalaise. Une seule promotion de BTS horticole a été formée dans les années 70, mais un processus de relance de cette formation est en cours. Le centre forme des maraîchers, des arboriculteurs et des floriculteurs. Depuis 1990, suite à la réforme de l'enseignement, l'école ne forme plus de personnels destinés à être tous des fonctionnaires, mais produit des ressources humaines qui vont travailler dans le secteur privé.

L'Ecole Nationale des Arts (ENA) : elle regroupe plusieurs filières de formation : les arts plastiques, la musique, l'animation culturelle et les arts scéniques. Les jeunes acteurs des arts et de la culture formés sont, cependant, confrontés à des débouchés incertains, et une bonne proportion parmi eux opte pour la migration. En réaction à cette problématique, l'ENA, à travers les concepts « ART'AGRI » (ou art agriculture) et « DAK'ET » (ou Dakar écotourisme) cherche à collaborer avec des partenaires tels que le Technopole de Dakar et les ONG, pour développer des projets d'insertion de sortants. A l'instar de beaucoup de structures de formation professionnelle publiques confrontées à l'insertion des sortants, l'ENA a introduit dans ses programmes de nouveaux modules : industrie touristique, gestion de sites du patrimoine et entrepreneuriat.

Le Centre Trainmar de Dakar

Le Centre Trainmar de Dakar est le premier Centre d'enseignement supérieur sénégalais spécialisé dans la logistique et les métiers portuaires. Créé dans le cadre du programme de formation continue dans le domaine des transports maritimes et des ports, lancé en 1979 par la CNUCED et le PNUD, le centre a pour mission promouvoir le secteur maritime, para-maritime et portuaire, en améliorant la qualification des cadres et agents de maîtrise impliqués dans la gestion et l'organisation des activités maritimes du Sénégal.

En Afrique, une enquête sur les besoins en formation menée en 1986 par la **CMEAOC** (Conférence Ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre devenue **OMAOC** (Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre) avait révélé qu'au Sénégal, le besoin de recyclage était vital pour environ 2000 cadres. Devant cette situation, les Autorités du Conseil Sénégalais des Chargeurs et du Port Autonome de Dakar, en parfait accord avec le Ministère de tutelle avaient décidé de la création du Centre Trainmar sur fonds propres Depuis sa création en 1992, la formation et le perfectionnement d'environ 800 cadres africains du secteur des transports maritimes, portuaires et du commerce international dans les domaines aussi variés que spécifiques.

Des formations sont offertes en Master 1 Management Portuaire et Maritime et Transport Logistique et en Master 2 en Ingénierie de la chaîne logistique - Supply chain Bethune, en Droit et Sécurité des activités maritimes et océaniques (Nantes) enseignement à distance et en Management Portuaire et Maritime. De plus des séminaires de formations et de renforcement de capacités sont offerts dans des domaines très diversifiés dont les Statistiques maritimes, l’Affrètement des navires, l’Entreposage et la Gestion des terres Pleins, les Crédits documentaires et les Incoterms, la Gestion Pratique du Shipping, etc.

De quelques Projets, dont, entre autres

Le Projet d’appui au Développement des Compétences et de l’Entrepreneuriat des Jeunes dans les secteurs porteurs (PDCEJ)

C’est une initiative de l’Etat du Sénégal, appuyée par la Banque Africaine de Développement (BAD). Il est mis en œuvre pour contribuer à la croissance et à l’emploi à travers l’amélioration de la qualité de la main d’œuvre, de la compétitivité des entreprises et de l’entrepreneuriat des jeunes dans les secteurs porteurs de l’industrie et de l’agriculture. Les secteurs d’intervention portent sur : i) les Hydrocarbures (pétrole et gaz) ; ii) les Cuirs et peaux ; iii) l’Energie solaire ; et iv) l’Agrobusiness. D’une durée de 5ans (2019-2023), le projet intervient dans les régions de Dakar, Thiès, Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor.

Le Projet de Formation Ecole/Entreprise (PF2E)

Il cible des secteurs très variés : Agriculture, Energie, Electromécanique, Mécanique, Transport, Habitat social, Aviculture, Hôtellerie / Restauration, Habillement, Pêche, BTP, TIC, Tourisme, Mines, etc. Son objectif général est d’améliorer l’employabilité d’au moins 10 000 jeunes sur trois (03) ans, selon le modèle de formation Ecole/Entreprise à travers : i) Le renforcement des capacités des entreprises formatrices (formation des tuteurs en entreprise) et des formateurs des centres de formation pour la prise en charge des formations en leur sein ; ii) La mise en œuvre de formations partagées entre les centres de formation (20 %) et les entreprises formatrices (80 %) du temps global de formation ; iii) La prise en charge dégressive par l’Etat de l’allocation mensuelle versée à chaque apprenant (40 000 FCFA la première année de formation, 20 000 FCFA à la seconde et 10 000 FCFA à la dernière année), l’Entreprise formatrice se chargeant du versement du différentiel à partir de la deuxième année, ainsi que la totalité des frais de formation ; iv) L’animation du partenariat public privé résultant de la charte sur la formation professionnelle duale signée entre l’Etat et les organisations patronales et syndicales.

Les agences d’exécution de travaux à HIMO

L’Agence d’Exécution des Travaux d’Intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP)

L’AGETIP est un outil de développement mis en place en Juillet 1989 par l’Etat du Sénégal. Elle a pour mission de promouvoir le développement des microentreprises du secteur des Bâtiments et

des Travaux publics. Un des objectifs assignés à l'AGETIP est d'encourager l'usage de méthodes à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), afin de contribuer à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté. L'AGETIP a capitalisé plusieurs expériences dans la promotion de l'emploi. Ses expériences ont porté sur des domaines aussi variés que l'alphabétisation, la microfinance et l'exécution de projets d'entrepreneuriat féminin. Lors de son 27^e anniversaire, en décembre 2016, l'AGETIP a déclaré avoir contribué à la création de 3 millions d'emplois³³ avec plus de 4000 milliards de FCFA investis dans divers programmes d'infrastructure.

L'Agence de Promotion de l'Investissement et des Grands travaux (APIX)

L'APIX est une structure autonome créée en juillet 2000. L'objet principal de l'APIX est d'assister l'Etat dans la conception et la mise en œuvre de sa politique dans les domaines de la promotion de l'investissement et des grands travaux. Elle a pour mission de promouvoir le secteur privé moderne, le partenariat public privé et les projets d'investissements structurants pour l'économie. Pour assumer pleinement ses missions, l'APIX agréé les investissements des entreprises selon le Code de l'investissement ou le statut d'Entreprise Franche d'Exportation et fournit des services d'assistance et de conseil pour la création des entreprises à travers des guichets uniques pour l'enregistrement. Entre 2000 et 2011, l'APIX a agréé 4 864 projets d'investissements privés (soit un peu plus de 442 projets par an en moyenne) pour un montant total de 6 516 milliards FCFA, dont 4 429 milliards FCFA effectivement réalisés. Depuis la création de l'APIX, les investissements privés réalisés ont généré près de 180 000 emplois.

Les emplois aidés : la Convention Etat-Employeurs pour l'Emploi des jeunes

La Convention Nationale Etat-Employeurs pour l'Emploi des jeunes (CNEE) contribue à mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi des jeunes.

La Convention est l'un des rares instruments de politique d'emploi ayant résisté au temps (Sall, F.S., rapport d'étude 2020). Elle a été signée pour la première fois en 1987, renouvelée en 2000, puis en 2009. Elle constitue un cadre de partenariat efficace entre l'État et le Patronat pour une promotion active et régulière de l'emploi des jeunes.

La convention développe quatre programmes :

Programme de stage et d'apprentissage qui a pour objectif de faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail par le biais d'une formation, d'un apprentissage ou d'un perfectionnement, aptes à leur donner une qualification conforme aux exigences du marché. On distingue dans ce programme les stages d'apprentissage, d'incubation et d'adaptation et/ou de requalification.

Programme Contrat de Solidarité : c'est un contrat de stage pédagogique, un dispositif, qui permet, d'une part aux établissements d'enseignement privé de disposer de ressources humaines de qualité qui leur sont propres et, d'autre part, aux jeunes diplômés (élèves enseignants), de

³³ Le Quotidien : <https://www.lequotidien.sn/27-ans-de-presence-au-senegal-agetip-affiche-ses-realizations/> consulté le 14/05/2020

trouver des emplois dans ces établissements d'enseignement privé (ou dans d'autres non partenaires de la convention), au terme d'une formation théorique et pratique, ou d'ouvrir leur propre établissement.

Programme Contrat d'Essaimage : c'est un moyen qui permet aux travailleurs qualifiés aspirant à un emploi indépendant, de créer ou de reprendre une entreprise par le biais d'une aide financière de l'Etat et/ou d'une entreprise. Le candidat à l'essaimage est parrainé par une entreprise qui se doit de l'appuyer et de développer une synergie entre l'entreprise nouvelle et l'entreprise marraine, notamment dans le cas de sous-traitance d'activités. L'entreprise d'essaimage peut bénéficier, au démarrage, d'une prise en charge par la Convention des frais de personnel, du Programme de stage et d'apprentissage. Elle peut également bénéficier des avantages du Programme de financement des ressources humaines des PME.

Programme de financement des ressources humaines des PME : le programme de financement des ressources humaines des PME a pour but de valoriser le potentiel de croissance ou de développement des micro, petites et moyennes entreprises, en les aidant, à coûts partagés, à avoir accès aux ressources humaines stratégiques nécessaires, déterminées après un diagnostic approprié.

La convention vise les jeunes, garçons et filles, sans emplois, titulaires d'un diplôme de l'enseignement général ou secondaire (BFEM, Baccalauréat ou autres diplômes équivalents, de l'enseignement technique ou professionnel secondaire ou moyen (CAP, BEP ou BT), ainsi que les jeunes diplômés d'études supérieures niveau licence, maîtrise, BTS, DUT, ou d'ingénieur.

Outre les organisations d'entreprises signataires, la Convention a étendu son champ d'action à toutes les autres organisations intéressées, notamment celles du secteur informel.

De 2009 à 2018, la convention a bénéficié à 886 personnes, dont 643 en stage d'apprentissage, 112 en stage d'adaptation ou de qualification, 107 en contrat de solidarité, 14 en stage d'incubation et contrat d'apprentissage. Mais, en réalité, 842 personnes ont bénéficié de la convention, car 44 parmi elles en ont bénéficié deux fois, dont 33 ont bénéficié d'un contrat d'apprentissage et d'un contrat de solidarité, 7 ont bénéficié d'un contrat d'apprentissage et d'un de qualification, 1 a bénéficié d'un contrat d'apprentissage et d'un d'essaimage, 1 a bénéficié d'un contrat de solidarité et d'un d'incubation, 1 a bénéficié d'un contrat de solidarité et d'un d'essaimage et, enfin, 1 d'un contrat d'incubation et d'un d'essaimage³⁴.

Le recrutement de 20 000 jeunes à travers la Convention grâce au renforcement de son financement par l'octroi d'une allocation budgétaire complémentaire de 15 milliards de FCFA pour

³⁴ UCAD, CRDI, faculté des sciences économiques et de gestion Centre de Recherche et de Formation pour le Développement Economique et Social (CREFD), Projet : Améliorer les politiques d'emploi des jeunes en Afrique francophone, Rapport provisoire, août, 2018.

l'année 2021, a été décidé par le Conseil présidentiel pour l'insertion et l'emploi des jeunes du 22 avril 2021.

L'essor du secteur privé par l'éducation pour l'emploi

Le secteur privé met en œuvre des formations débouchant sur l'emploi, avec deux volets :

Le volet 1- Développement de programme de formation en approche par les compétences (APC), adapté à la réalité et aux besoins du marché de l'emploi : i) Identification des besoins et fonctions de travail, partage de connaissances, validation des contenus de cours, accueil de stagiaires, placement des étudiants ; ii) Appui technique et pédagogique, Transfert d'expertises, Échanges entre pairs, Formations en APC, Formation en gestion et gouvernance ; iii) Partage de connaissances, Échanges entre pairs, Appui au développement du programme, Adaptation locale et régionale des contenus, Gestion des équipes, Achat des équipements.

Le volet 2 - Appui à la réforme de la formation professionnelle - Adéquation entre la formation et l'emploi : i) Elargissement de l'accès par le développement de nouvelles filières, Amélioration de la qualité, transfert d'expertises, Développement des relations avec le secteur privé ; ii) Amélioration de la gouvernance, Appui au développement de dispositifs ministériels adaptés à l'approche par les compétences, Soutien à l'autonomisation des établissements d'enseignement technique et professionnel.

Les institutions du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

Le Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI)

Le CESTI est un institut de l'UCAD spécialisé dans la formation de Journalistes, avec diverses options : Presse écrite, option Radio, et Télévision.

L'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD)

L'EBAD relève aussi de l'UCAD, et se consacre aux activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences de la Valorisation du patrimoine, de l'Information et de l'Ingénierie documentaires.

L'École Nationale Supérieure d'Agriculture de Thiès (ENSA)

Il constitue, depuis 2006, le pôle agronomique de l'Université de Thiès. Elle forme des ingénieurs agronomes de conception généralistes, dans le domaine des sciences agricoles et de l'élevage, notamment pour les filières i) Productions Végétales, ii) Productions Animales, iii) Economie Rurale, iv) Génie Rural ; et v) Productions Forestières.

L'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT)

Elle forme des ingénieurs de conception et d'exécution de haut niveau, dans les domaines du génie civil, électromécanique et informatique & télécommunications. En outre, elle mène des activités de recherche visant au perfectionnement permanent, à l'adaptation et à la participation à l'évolution scientifique et technologique au service du développement.

L'Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (ESEA)

Ex-Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA), elle est rattachée et intégrée à l'UCAD depuis 2008. C'est un établissement de formation professionnalisante et de recherche-action, conduisant de la Recherche Appliquée et offrant des cursus de formation en alternance entre la théorie et la pratique, selon une démarche méthodologique de stages et d'études de terrain, centrée sur les préoccupations de développement dans toutes les entités territoriales ou zones éco-géographiques du pays. Ses cursus portent sur plusieurs thèmes: Aménagement du Territoire, Environnement et Gestion du Développement Urbain, Développement Communautaire et Formation et Planification Economique et Gestion des Organisations.

L'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)

Elle fait partie intégrante de l'UCAD, avec la mission de former des Techniciens Supérieurs (DUT : Baccalauréat + 2), des ingénieurs d'exécution, titulaires d'un Diplôme d'Ingénieur Technologue (DIT : Baccalauréat + 4), des Ingénieurs de conception et des Managers en Gestion d'Entreprises, titulaires d'un Diplôme d'Ingénieur de Conception (DIC : Baccalauréat + 5). Ses filières technologiques sont : Génie Chimique et Biologie Appliquée, Génie Civil, Génie Electrique, Génie Informatique et Génie Mécanique.

L'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux et Spécialisés (ENTSS)

Elle forme des cadres supérieurs en travail social, en privilégiant l'enseignement modulaire et l'approche par les compétences (APC), pour des filières incluant la Gestion des Services Sociaux, la Formation des Formateurs, le Travail Social Communautaire, la Protection des droits de l'enfant, la Formation et la Réinsertion des Personnes Handicapées, le Travail Social en Entreprise et la Médiation familiale et communautaire.

L'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social (ENDSS)

Elle dispose, de par son histoire, d'un énorme capital d'expériences dans le domaine de la formation du personnel de santé et de l'action sociale.

Elle a eu à former des étudiants d'au moins 24 pays d'Afrique, d'Europe, du Brésil, d'Haïti, entre autres, pour la formation initiale, sans compter son expertise avérée en matière de formation continue des enseignants et techniciens de la santé, qui constitue le socle principal sur lequel se

fonde sa notoriété, renforcée par la qualité de ses enseignements qui a fini de faire d'elle, une école d'excellence en Afrique de l'Ouest.

La Faculté des Sciences et techniques de l'Education et de la Formation (FASTEF)

Elle forme les professeurs de collège d'enseignement moyen, les professeurs de l'enseignement moyen, les professeurs de l'enseignement secondaire et les inspecteurs de l'éducation.

L'Institut national supérieur de l'Éducation populaire et du Sport (INSEPS)

L'INSEPS de Dakar a été créé en octobre 1977 et mis sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports d'alors en 1979, par la loi n° 79-65 du 16 juillet 1979. Il est rattaché à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar avec rang de faculté depuis 1994, par la loi n° 94-16 du 4 Janvier 1994 modifiant et complétant la loi 79-65 du 16 Juillet 1976 portant création de l'INSEPS. Les formations suivantes sont offertes : Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et du Sport, Certificat d'Aptitude professionnel en Éducation physique et sportive, Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges d'enseignement moyen, spécialité : Éducation physique et sportive, Licence en Éducation et Motricité, Licence Entraînement sportif et Performance, Certificat en Management du Sport, Licence en Sciences et Techniques de l'Animation Sportive et Socio-éducative.

Les Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP)

Ils mettent l'accent sur les formations de type cycle professionnel court (Technicien supérieur, Technicien), pour réduire d'une part, le manque d'étudiants dans les filières professionnelles technologiques et, d'autre part, le déséquilibre dans la structure des niveaux de formation. Leur formation est basée sur les besoins du marché de l'emploi et est axée sur les compétences, avec une forte dose de travaux pratiques. Il est prévu de créer au moins un ISEP dans chacune des 14 régions du pays, avec l'assignation à chacun de domaines de spécialisation. Les premiers ISEP sont déjà fonctionnels dans les domaines suivants : Thiès (Eau, Énergie et Environnement, Diamniadio (Ecosystèmes TIC et métiers de l'automobile), Bignona (Métiers verts, Biodiversité et Développement durable), Richard-Toll (Agriculture, Élevage, Pêche, Agroalimentaire et Tourisme), et Matam (Agriculture, Agroalimentaire, Mines, Chimie, Artisanat et Petite industrie), chacune valorisant les potentialités de sa région.

Autres institutions nationales, sous-régionales ou régionales

On énumère le Centre de Formation Judiciaire (CFJ), l'École Nationale de Formation Maritime (ENFM), l'École Inter-états des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), l'École Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT), le Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion (CESAG), l'Institut de Formation et de Recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction de l'UCAD et l'Institut Confucius de l'UACD, l'institut des Sciences de l'environnement (ISE) de l'UCAD.

Les incubateurs dans les universités

Pour une meilleure insertion des diplômés, les Universités développent des incubateurs. C'est ainsi que l'UGB de Saint-Louis a mis en place un incubateur accélérateur de business qui propose un ensemble de services, en développement de capacités entrepreneuriales en plus d'une ressource humaine accompagnatrice, notamment : formation et renforcement des capacités, appui à la recherche de financement, mise en réseau, assistance technique appui conseil coaching personnalisé, transfert et valorisation de la recherche.

L'Université Alioune Diop de Bambey (UADB) était un Collège Universitaire Régional (CUR), créé en 2004, transformé ensuite en université de plein exercice en 2009. Dans sa mutation continue, l'université a intégré l'Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale (ISFAR) en janvier 2019, un des plus anciens établissements de formation du pays, dédié au monde rural, puisqu'il existe depuis 1960. L'UADB promeut la recherche&développement à travers un incubateur. Dans le sillage des universités (UCAD, UGB, UADB, UASZ), l'ISEP de Diamniadio prépare un incubateur avec l'aide d'une équipe d'experts coréens, du consultant écosystème de l'ISEP.

La Formation Professionnelle et Technique (FPT) Privée

Avec la libéralisation du secteur de l'éducation et la rationalisation des flux d'entrée dans les établissements publics d'enseignement supérieur, les Institutions privées de la FPT ont connu un développement considérable au cours de la dernière décennie, mais sont pratiquement toutes situées dans la capitale, Dakar. Pour la plupart membres du CAMES, avec l'adoption du système LMD, ces Institutions sont devenues très nombreuses et participent efficacement à l'accroissement de l'offre nationale de FPT. Elles se spécialisent généralement dans des domaines à débouchés professionnels et leurs principales filières de formation sont : Informatique, Gestion, Marketing, Commerce, Techniques industrielles, Techniques d'Information et de Communication, Droit, Santé, Hôtellerie, Tourisme, etc. Elles ont, le plus souvent un caractère général, mais plusieurs ont aussi un caractère scientifique et technique.

Les Etablissements Privés de Formation Supérieure à Caractère Général

Ces établissements regroupent des universités, délivrant des diplômes reconnus par le CAMES, en application du système LMD et les grandes écoles. Certaines, relevées de l'Atlas (ANSTS, 2020), sont mentionnées ci-dessous, à titre d'exemples

Les Universités Privées

On cite l'Université Dakar-Bourguiba (UDB) l'Université Amadou Hampâté Bâ (UAHB), l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO), l'Université du Sahel-UNIS.

Les Grandes Ecoles Privées

Elles sont regroupées dans trois catégories : i) Collectif des Etablissements d'Enseignement Supérieur ; ii) Collectif des Grandes Ecoles ; et iii) Enseignement Privé Confessionnel. Elles sont également très nombreuses. La plupart d'entre elles offrent un plateau de formations diversifiées. On cite l'Ecole Supérieure de Commerce de Dakar (Sup de Co), l'Institut Africain de Management (IAM), l'Institut Supérieur de Management (ISM), l'Institut Privé de gestion (IPG), l'Institut Supérieur d'Entrepreneurship et de Gestion (ISEG), l'Institut des Métiers de l'Environnement et de la Métrologie (IMEM). La formation professionnelle dispose d'un potentiel immense.

Le grand spectre de l'offre de FPT est constitué de nombreuses institutions publiques ou privées, ainsi que plusieurs programmes ouvrant la voie à de multiples qualifications professionnelles favorisant une meilleure employabilité des jeunes et des femmes.

b) L'amorce d'une opérationnalité de la territorialisation

Le ministère en charge de la Formation professionnelle met en place un réseau de centres de formation dans les 45 départements du pays. Cette initiative devrait renforcer la territorialisation de la formation professionnelle et technique, pour la mise en œuvre de laquelle, les collectivités territoriales doivent jouer un rôle majeur, le secteur étant décentralisé. Les structures publiques et les collectivités territoriales devraient travailler en étroite collaboration avec le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) et l'Office National de Formation professionnelle (ONFP) dont la territorialisation fait partie de ses missions, en vue d'élargir et de diversifier l'offre de formation.

La mise en œuvre du programme d'urgence pour l'insertion et l'emploi des jeunes devrait rapidement, avec la création des pôles emploi et entrepreneuriat des femmes et des jeunes, résoudre, au moins en partie, la déconcentration et la territorialisation de l'emploi par une implication plus forte des collectivités territoriales dans l'offre de formation professionnelle.

c) De quelques échecs qui réduisent l'efficacité du secteur

- les institutions de FPT, surtout privées, sont principalement localisées à Dakar. Un gros effort de décentralisation et de territorialisation devra, dès lors, être consenti ;
- l'absence de coordination des producteurs de statistiques et d'harmonisation des concepts sur l'emploi et la formation professionnelle, entraîne un manque de lisibilité dans le secteur de la formation professionnelle ;
- la faible réactivité de l'écosystème national de formation professionnelle de plus en plus en décalage par rapport au rythme des évolutions technologiques et économiques ;

- la non prise en compte effective de la question du chômage de longue durée dans les différents programmes : la durée relative des différents profils du marché du travail dans le chômage n'est pas spécifiquement adressée, à travers, par exemple, des programmes de reconversion à mettre en œuvre pour permettre aux chômeurs de longue durée d'embrasser d'autres métiers ;
- le faible ciblage des jeunes et des femmes dans les différents programmes mis en œuvre ;
- l'absence d'une véritable culture du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, malgré l'existence de la Commission d'Evaluation et Suivi des Programmes et politiques publiques (CESPPP) ;
- l'inexécution du projet de création des Centres d'Initiatives pour l'Emploi Local (CIEL). Il s'agit d'une approche novatrice qui énonce l'option stratégique d'une gestion de proximité de l'emploi par le biais d'approches impliquant les collectivités territoriales en vue de promouvoir l'emploi local et rural ;
- le non fonctionnement de la Cellule Interministérielle HIMO pour la promotion des approches HIMO en partenariat avec le Ministère chargé du Plan et le Ministère chargé de l'Équipement ;
- l'absence de l'Observatoire Nationale de l'Emploi et des Qualifications professionnelles (ONEQP). En tant que moyen de renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi, l'observatoire, qui serait l'outil opérationnel du Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME), devrait, pour les années à venir, être un outil important de pilotage et d'aide à la prise de décision.

3.1.4. L'efficacité

Des faiblesses notoires sont observées qui réduisent l'efficacité, notamment :

- l'absence de gestion financière rigoureuse. Le rapport 2017 de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a mis en évidence de nombreuses irrégularités dans l'octroi de certains marchés pour, par exemple, l'ANIDA, l'AGETIP, l'ONFP, l'APIX et la 3FPT ;
- la multiplication à outrance des initiatives et des interventions en l'absence d'une coordination permettant la mitigation des dépenses entraîne des gaspillages de sources en empêchant les économies d'échelle ;
- l'absence d'évaluation avant la mise en œuvre de nouveaux programmes empêche de tirer les leçons en termes d'efficacité et d'efficacité des programmes ;
- la faible utilisation des technologies de l'information et de la Communication dans la gestion de la formation professionnelle et la formation, pour la collecte et l'analyse des informations sur le travail, ainsi que l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, l'utilisation du e-learning, le Machine Learning et Big data, etc., réduit la réalisation d'économies de ressources et de l'efficacité pour pallier la faiblesse des ressources financières publiques allouées à l'emploi et à la formation professionnelle.

3.2. DES NICHES DE FORMATION POUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES

Elles sont nombreuses et leur investissement est fondamental pour contribuer à la transformation structurelle de l'économie, en fournissant des ressources humaines de qualité. On peut citer (Ndiaye, Saliou, rapport d'étude, 2021) :

- les métiers du Numérique ;
- les Emplois verts ;
- les métiers des Industries culturelles et récréatives ;
- les métiers de l'Agriculture et l'Agro-industrie, de l'Agroforesterie, des Techniques de conservation des produits récoltés, de Gérants de petites unités de boulangeries rurales, de transformations de fruits et légumes, de fabrication d'emballages, de formateurs (techniciens alimentaires), d'experts en hygiène et qualité, de spécialistes en art culinaire ;
- les services ruraux - maintenance, réparations des centrales solaires, production de matériels agricoles, hydraulique et équipement ruraux, fabricants et réparateurs de matériels de transformation des produits agricoles menuisiers métallique ;
- les métiers du tourisme et de l'hôtellerie ;
- les métiers de l'artisanat : artisanat d'art, d'or, des peaux et cuirs, de menuiserie/ébénisterie, de l'automobile, tôliers, forgerons, vulcanisateurs, fabricants de meubles avec des matériaux tirés du rônier ;
- les métiers du pétrole et du gaz ;
- le transport rural des personnes et des produits ;
- etc.

3.3. RECOMMANDATIONS SUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES

Régulation et veille prospective sur le secteur de la Formation Professionnelle

- Mise en œuvre du projet d'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles (ONEQP) pour assurer une meilleure lisibilité du marché de l'emploi, servir de banque d'informations sur l'emploi et la qualification, accompagner les initiatives sur l'investissement, éclairer les processus décisionnels, contribuer au dispositif de suivi, de contrôle et d'évaluation et développer une connaissance des potentialités et bassins d'emploi ;
- Finalisation et mise en place du projet Répertoire opérationnel des métiers et emplois (ROME) ;

- Mise en place d'un système cohérent et inclusif de pilotage de la politique de la formation professionnelle initiale : l'Etat ne peut être seul en responsabilité et doit, par conséquent, partager tout ou partie de sa responsabilité avec les partenaires sociaux avec un pilotage quadripartite : Etat, Collectivités territoriales, employeurs et employés dans le cadre, par exemple, d'un *Conseil National de la Formation Professionnelle et Technique* ;
- Prise en compte effective de la question du chômage de longue durée dans les différents programmes avec, en sus, un ciblage des jeunes et des femmes dans leur mise en œuvre ;
- Promotion d'une véritable culture du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, par une meilleure considération de la Commission d'Evaluation et de Suivi des Programmes et Politiques publiques (CESPPP).

Valorisation des compétences acquises dans des processus de formation informels

- Mise en place d'un Système national de Certification, de Valorisation des Acquis par l'Expérience dans les niches de formation et production, notamment dans l'agriculture, l'artisanat, le sport, la culture, les associations, les ONG, le volontariat, etc.

Renforcement de l'offre publique de formation

- Exécution complète du programme de construction des 45, 46 centres de formation professionnelle et technique ;
- Décentralisation des institutions de FPT privées et territorialisation de la formation professionnelle à partir d'une démarche d'articulation de l'offre et de la demande selon une logique territoire-emploi-formation et un déploiement territorial et thématique de l'apprentissage au niveau des collectivités locales.

Formation professionnelle des ouvriers, employés, techniciens

- Développement du « Learning by doing », des Chantiers école, des Universités de métiers au profit des diplômés et des jeunes ayant des difficultés scolaires, pour faire face aux besoins futurs en ressources humaines des secteurs émergents tels que l'industrialisation de la transformation, le numérique, la transformation des matières premières du pétrole, du gaz, de or, du zircon, etc. ;
- Renforcement, de manière pérenne, de la Convention Etat-Employeurs et son extension au secteur non marchand pour répondre au chômage des diplômés et réduire les difficultés de trouver des stages auxquelles font face les sortants des écoles de métiers.

Insertion des diplômés

- Mise en œuvre d'un plan national de reconversion des diplômés ;
- Réorganisation et dynamisation du Système national d'orientation professionnelle pour que la formation professionnelle ne soit plus un second choix auquel on a recours en cas d'échec scolaire, mais un choix de carrière murement réfléchi.

Amélioration du cadre juridique et technique de l'emploi et de la formation professionnelle

- Evaluation de la convention Etat- Employeurs, avant toute nouvelle allocation et/ou signature d'une nouvelle convention ;
- Mise en place d'une commission d'actualisation du Code du travail en faveur de l'emploi des jeunes ;
- Mise en place d'un contrat d'insertion professionnelle pour jeune travailleur dans le Code du travail ;
- Prise en compte les liaisons intersectorielles, l'emploi des jeunes étant une question macroéconomique qui regroupe toutes les politiques sectorielles et le partenariat public privé.

Mise en place d'une politique nationale de la migration

- Elle doit produire un meilleur impact sur le phénomène de la migration clandestine en étant holistique pour prendre en charges les dimensions sociale, économique, politique et sécuritaire du phénomène. La contribution de la diaspora au développement économique national, en termes de transferts de technologie, de compétences et de ressources financières devra être organisée et valorisée en allant au-delà de la mise en place de fonds tels que le Fonds d'appui à l'Investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE) ou le projet « Investo in Senegal » (PLASEPRI/PASPED). Il en est de même pour la contribution générale des émigrés au développement national et la lutte contre le Brain drain.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Au regard des renseignements fournis par les indicateurs d'évaluation, la formation professionnelle et technique pour améliorer l'employabilité des jeunes constitue un écosystème prometteur, riche de par la multiplicité des acteurs et des programmes, mais faible par son financement. De nombreuses opportunités et niches de formation existent, mais celles-ci doivent être exploitées pour répondre à l'objectif de transformation structurelle de l'économie et fournir aux jeunes des compétences qui leur permettent de trouver du travail. De plus, une approche prospective solide devrait être mise en place pour prendre en compte la disparition inéluctable de certains métiers du fait des innovations technologiques, tels que Bûcheron, Journaliste papier, Facteur, Collecteur d'impôts, et l'émergence de métiers nouveaux tels que, Agent de protection physique des personnes privées, Chef de projet intelligence artificielle, Data Protection Officer, Eco-agriculteur, Ingénieur intelligence artificielle, Végétaliseur urbain, etc.

CHAPITRE 4. L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

INTRODUCTION DU CHAPITRE

L'idée que le statut actuel de la femme est le résultat d'une dépréciation de son rôle social, suite à sa dépossession économique par la gent masculine, il y a de cela très longtemps, semble largement partagée. Morgan (1877)³⁵ écrit : « dans la société archaïque, la culture et l'élevage primitifs étaient surtout le lot des femmes restées au foyer, pendant que les hommes allaient à la chasse. Cette distribution des tâches permit à la femme de jouer, pendant une longue période, le rôle prépondérant dans la société gentile » (Diop, M.D. rapport d'étude, 2020)³⁶. Des leaders féministes et leurs organisations soutiennent, comme Morgan, que le problème central de la femme dans la société moderne est d'abord économique, et que, par conséquent, une grande partie des stratégies de lutte pour son autonomisation doit y être concentrée.

En période de crises économiques, les femmes sont parmi les premières victimes, de loin, les plus atteintes, et parmi les dernières catégories sociales à sentir le bénéfice des mesures de relance. Les politiques de redressement économique et financier (1979 à 1985) au cours desquelles les grands projets de développement furent progressivement différés, écartés au profit de l'ajustement structurel (1985 à 1993), avaient quasi détruit les économies faibles, malgré l'aide au développement. Elles n'ont pas permis d'assurer le retour immédiat à la viabilité financière, de rétablir la compétitivité de l'économie et d'assurer une croissance économique soutenue. Elles ont plutôt eu pour effet d'opérer des coupes budgétaires importantes dans les secteurs sociaux qualifiés de non directement rentables, pour ensuite rendre l'ajustement externe inévitable avec une conséquence de taille, la dévaluation du Franc CFA. Elles ont exacerbé la dégradation des conditions de vie des populations, particulièrement féminines et rurales. Dès lors, fortement préoccupé par l'émancipation et l'autonomisation des femmes, le Sénégal a pris le pari de mettre en œuvre des politiques holistiques pour leur promotion, à travers des mesures institutionnelles, des projets et des programmes en matière de droit politique, social et économique. C'est dans ce cadre que le développement de l'entrepreneuriat féminin est perçu par l'Etat comme une alternative pertinente pour assurer l'autonomisation des femmes, érigée désormais en priorité, faisant ainsi échos, et parfois même inspirant des Organisation internationales et nombre d'Etats. Les premières mesures prises pour l'autonomisation économique des femmes datent, pour la plupart, de la période d'ajustement structurel, et certaines dès 1975. L'intervention publique a cherché à couvrir tous les domaines où les déficits sont constatés : les droits de la famille, la participation au pouvoir politique, l'éducation et la formation, le financement et l'encadrement des initiatives économiques, la santé, etc. Les résultats présentés çà et là à travers nombre de réflexions, n'en ont pas, cependant, moins renforcé le besoin pressant d'en évaluer la pertinence

³⁵ Morgan, Lewis Henry, "La Société Archaïque" (1877), Paris éditions, anthropos, 1971. Avant-propos de l'auteur, mars 1877, Collection Les Sciences sociales contemporaines, édition électronique classiques.uqac.ca, Raoul Makarius, Paris : Edition Anthropiques 1971.

³⁶ Diop, M.D., L'entrepreneuriat féminin au Sénégal : succès et échecs des politiques en cours, mécanismes de formalisation et niches de création d'entreprises, rapport étude CESE/CRDI/ANSTS, 2021.

et l'impact pour mieux ajuster les formes d'interventions aux réalités de terrain. Il faut, en effet, mesurer le chemin parcouru en évaluant les actions mises en œuvre par la convocation d'une expertise apte à produire des évidences.

Le chapitre traite de l'état des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Sénégal, ses succès et ses échecs, des mécanismes innovants de formalisation du secteur informel et des niches de création d'entreprises par les femmes.

4.1. ETAT DES LIEUX : SUCCES ET ECHECS

4.1.1. Pertinence de la politique

a) Contexte sectoriel

Evolutions théoriques dans la conception du rôle économique de la femme

L'approche « *genre et développement* », développée au courant des années 80, permet de mettre en œuvre une nouvelle vision qui place la femme au cœur des stratégies de développement. Elle a entraîné l'introduction par le PNUD, en 1995, de nouveaux indicateurs, notamment l'Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain (ISDH) et l'Indicateur de Participation Féminine (IPF)³⁷.

Ces deux indicateurs, et principalement l'IPF, permettent de mesurer les écarts existants entre les hommes et les femmes dans leur participation au produit intérieur brut (PIB) ; des écarts très largement en défaveur des femmes, répertoriés dans quasiment tous les pays. Tchouassi (2002, dans Diop, M.D., rapport d'étude 2020), Wane (2009, dans Diop, M.D., rapport d'étude 2020) et Simen et al, (2015 dans Diop, M.D., rapport d'étude 2020), en notant que les femmes doivent jouer un rôle important au niveau du système productif et des initiatives entrepreneuriales, mettent en relief une évolution fondamentale dans la conception du rôle de la femme dans les activités économiques ; il est désormais accepté que la femme devienne propriétaire de biens et d'activités économiques, mais surtout, les manage en tant qu'entrepreneure. Il s'agit là de l'amorce d'une véritable révolution des mentalités à entretenir et renforcer.

Actuellement, c'est le concept « *Approche genre* »³⁸ qui est mis en avant. Basé sur « *l'approche droit* », le concept analyse les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe. Appliqué aux politiques publiques, le genre a pour objectif de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, en prenant en compte les différences et la hiérarchisation sociale.

³⁷ UNDP, Indicateur Sexo-spécifique du DH, 1995, <http://hdr.undp.org>.

³⁸ *Gouvernement français, Document d'orientation stratégique Genre et développement du ministère français des Affaires étrangères (2007).*

La politique de promotion de la femme sénégalaise, construite à partir du concept « *Egalité et Equité de Genre* », constitue, à cet égard, un exemple concret intéressant d'analyse. En effet, dès les années 70, l'Etat a mis en place des stratégies de promotion de la femme en utilisant comme levier les groupements féminins qui montrent des femmes décidées à prendre en main l'avenir de leur famille (Joëlle, Piraux, 2000, dans Diop, M.D. rapport d'étude 2020)³⁹. Ce travail est aujourd'hui capitalisé et rationalisé à travers la Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité de Genre 2016-2026. Tayeb, (2005, dans DIOP, M.D. rapport d'étude 2020) a montré qu'offrir aux femmes l'opportunité de créer une affaire (même une simple activité génératrice de revenu) a un impact positif sur la société en général et sur la famille en particulier. Le progrès dans les pays en développement est étroitement lié à une meilleure prise en compte du rôle de la femme dans la création de richesses. Dans les pays où la femme n'a pas la possibilité de créer des entreprises, l'économie reste stagnante (ONU, 2003). Les femmes prennent davantage de place dans le tissu entrepreneurial et une importance certaine dans l'économie (Global Entrepreneurship Monitor, 2017).

Le rapport à l'économie très défavorable aux femmes

- Une prédominance numérique des femmes à l'inverse de leur part dans l'économie

Au Sénégal, sur les tranches d'âge jeunes, les jeunes femmes et les filles sont majoritaires : elles sont majoritaires parmi les 70 % de la population composés d'individus de moins de 35 ans. Elles le sont également parmi les 65 % de la population composés d'individus de moins de 25 ans⁴⁰. Toutefois, cette prédominance numérique ne se traduit pas par une présence correspondante dans les sphères de production et de gouvernance économique. Or, « plus il y a de femmes au travail, plus l'économie prospère », selon ONU Femmes⁴¹ qui soutient également que « si le taux d'emploi rémunéré des femmes était le même que celui des hommes, le revenu par habitant augmenterait de 14 % en 2020 et de 20 % vers 2030, dans 15 grandes économies en développement, dont le Nigéria et l'Égypte »⁴². Dans le même ordre d'idées, l'OIT déclare que si 22 % du potentiel productif des hommes est sous utilisé dans le monde, ce taux est de 50 % chez les femmes⁴³.

- Les femmes butent sur « le plafond de verre »

C'est ce mur invisible qui les empêche d'atteindre les sommets. En 2018, elles ont continué à gagner moins que les hommes à fonction égale : -9 % en France, -18 % aux USA, -37 % en Corée du Sud⁴⁴. En Europe, plus de 56 % des diplômés de l'Enseignement supérieur sont des femmes, mais

³⁹ Joëlle Piraux, « Groupements de femmes rurales au Sénégal. Espaces de liberté ou plates-formes pour le changement ? », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 20 | 2000, mis en ligne le 24 mars 2006, consulté le 22 février 2020, URL : <http://journals.openedition.org>.

⁴⁰ Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique, Rapport 2019.

⁴¹ ONU Femme, La Tribune Afrique 16 août 2019.

⁴² La Tribune Afrique 16 août 2019.

⁴³ OIT, Le Développement de l'Entrepreneuriat féminin, www.ilo.org/wed, 2016.

⁴⁴ Janice Byrne, Prof Management à l'ISEG à l'émission La semaine DE L'ECO de France 24 rediffusée le 24 mai 2020.

RAPPORT SENEGAL



l'écrasante majorité (90 %) n'accède pas aux postes de direction⁴⁵. Néanmoins, des pays tels que le Rwanda font preuve de contre-exemple, des femmes comme Thérèse Sékamana fondatrice et PDG de Green Energy Rwanda et Michaella Rugwizangoga, PDG de Volkswagen Mobility Solutions Rwanda, y étant à la tête de grandes entreprises. Dans leurs rapports à l'emploi, les femmes souffrent plus que les hommes (tableau 2).

Tableau 2 : Taux de sous-emploi par sexe

Sexe	ENES 2015	ESPS 2011
Masculin	20,09	28
Féminin	40,3	37
Ensemble	27,7	32

Sources : ANSD. *Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) 2015, ESPS 2011, Rapport genre publié en 2016, dans Diop, M.D., rapport d'étude 2020.*

La disparité présentée dans le tableau 2 est également observée au niveau de la répartition de la population active par sexe selon le statut dans l'activité principale : parmi les femmes actives, 30,5 % sont des aides familiaux, 39,6 % des indépendantes, alors que chez les hommes ces taux sont respectivement de 16,8 % et 36,7 %, pendant que la proportion de femmes employeuses est de 0,9 % contre 3,1 % pour les hommes (ANSD.ENES 2015).

- Répartition en % de la population par sexe selon le statut dans l'activité principale

La répartition révèle également un rapport à l'économie largement défavorable aux femmes, comparativement aux hommes, comme le montre le tableau 4 ci-après.

Tableau 3 : Répartition en pourcentage de la population active par sexe selon le statut dans l'activité principale.

Statut dans l'activité principale	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	1,3	0,6	1,0
Cadre moyen, agent de maîtrise	2,7	2,1	2,5
Employé, ouvrier qualifié	10,5	7,0	9,2

⁴⁵ Emmanuelle Gagliardi, Pulvériser le plafond de verre : la mixité en entreprise, TDxCentralesNantes, <https://www.tedx.com/tdex> (consulté en mai 2020).

Employé/ ouvrier semi-qualifié	8,0	6,6	7,4
Manœuvre	5,4	0,9	3,6
Patron, employeur	3,1	0,9	2,2
Indépendant agricole	16,7	8,4	13,5
Indépendant non agricole	20	31,2	24,4
Apprenti/stagiaire	9,5	3,4	7,2
Aide familial	16,8	30,5	22,1
Autre statut	5,9	8,3	6,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Sources : ANSD. ENES 2015, ESPS 2011, Rapport genre publié en 2016, dans Diop, M.D., rapport étude 2020.

Au quatrième trimestre de l'année 2019, plus de la moitié (59,3 %) de la population en âge de travailler (âgée de 15 ans ou plus) a participé au marché du travail. La participation au marché du travail varie selon le milieu de résidence, avec un taux de 60,7 % en milieu urbain, contre 57,7% en milieu rural. Ce taux varie également selon le sexe, il est de 67,9 % pour les hommes et 51,1 % pour les femmes⁴⁶.

- **La prédominance de l'informel dans l'entrepreneuriat des femmes**

Le recensement général des entreprises⁴⁷ révèle une forte prédominance de l'informel sur le formel. L'informel regroupe 97 % des unités économiques recensées et cette prédominance se manifeste dans presque toutes les branches sauf les services fournis aux entreprises (14,3 %), le transport et les télécommunications (12,3 %), les bâtiments et les travaux publics (5,6 %) et les industries alimentaires (41,4 %). Le recensement montre également une prédominance des petites et moyennes entreprises (99,8 %) et de l'autofinancement. Pour la répartition des entrepreneurs par branche d'activités selon le sexe, 31,3 % sont des femmes avec une présence plus marquée dans l'hôtellerie et la restauration (72,8 %). Le recensement montre aussi que la quasi-totalité (93,2 %) des entreprises est de création initiale, l'achat d'un fonds existant et l'acquisition par héritage ou don représentant respectivement 1,7 % et 1,6 %.

⁴⁶ ANSD, Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, Quatrième trimestre 2019

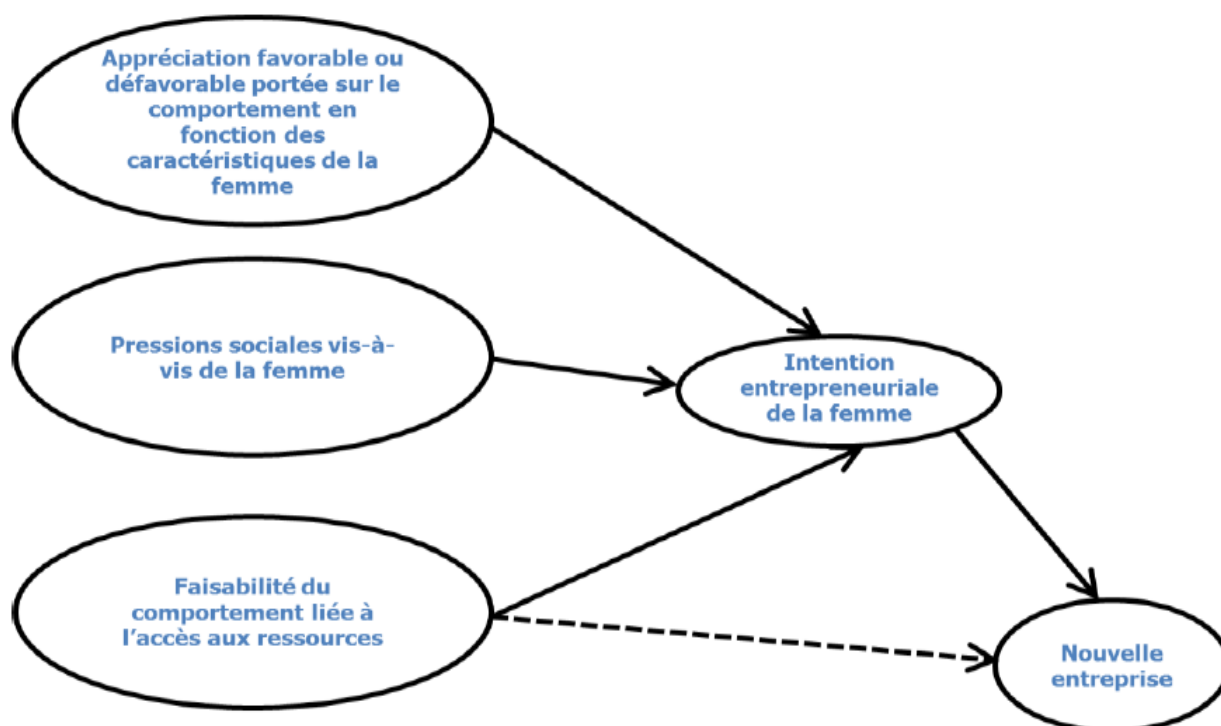
⁴⁷ ANSD, Rapport global du Recensement général des Entreprises, janvier 2017.

Le profil de la femme entrepreneure et les facteurs de vulnérabilité

- Le profil de la femme entrepreneure

Le recensement montre qu'une forte proportion des entrepreneurs individuels est alphabétisée en arabe (29,3 %) ; les chefs d'entreprise non instruits sont estimés à 28,8 %. L'âge médian des femmes entrepreneures est de 40 ans. Parmi les femmes actives, 30,5 % sont des aides familiaux, 39,6 % des indépendantes. Serge Simen & Ibrahima Dally Diouf (2015, dans Diop, M.D., rapport d'étude 2020)⁴⁸ soutiennent que les femmes entrepreneures ont généralement plus de la trentaine, n'ont pas souvent un niveau de scolarisation élevé et les activités dans lesquelles elles s'orientent sont souvent de faible ampleur, permettent généralement de subvenir aux besoins de la famille et évoluent souvent dans l'informel⁴⁹. Dans le modèle d'intention entrepreneuriale de la femme sénégalaise, comme chez Azjen (1991, dans Ndiaye, Saliou, rapport d'étude 2021), l'intention entrepreneuriale est fortement influencée par l'appréciation favorable ou défavorable que la femme a par rapport à la création d'entreprise en fonction de ses caractéristiques personnelles, par les pressions ou normes sociales que la société sénégalaise exerce sur elle, et par son accès facile ou difficile aux ressources.

Figure 6 : Modèle d'intention de l'entrepreneuriat de la femme sénégalaise



Source : Dia et al. 2017, Ndiaye, S. rapport d'étude 2021.

⁴⁸ Simen, Serge, Diouf, Ibrahima Dally, ENTREPRENARIAT FEMININ AU SENEGAL : vers un modèle entrepreneurial de « nécessité » dans les pays en développement ? CAM, May 2013, Dakar, Sénégal. fihalshs-01782047f ; 19 pages.

⁴⁹ Ndiaye, Saliou, Rapport d'étude pour la promotion du Conseil scientifique aux gouvernements, 2021 p.28

- Les facteurs de vulnérabilité de l'entrepreneuriat des femmes

Des études (Menzies, Diochon et Gasse, 2004; Brindley ; 2005 Simen 2014, dans Diop, M.D., rapport étude 2020) ont identifié les obstacles à la création d'entreprises par les femmes, parmi lesquels, on peut citer, entre autres :

- les difficultés d'accéder à des prêts bancaires et aux structures de financement : en moyenne, les femmes reçoivent moins de 10 % des crédits destinés aux exploitants et seulement 10 % du total du crédit agricole (Ministère en charge des PME, Direction des PME, 2014), sauf pour les financements de la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide des femmes et des jeunes où elles ont capté 75 % des financements (DER/FJ, 2021) ;
- les conditions d'approbation du mari et le rôle de la femme dans la société : gérer la maison, servir son mari, procréer et éduquer les enfants, etc. ;
- la réticence des partenaires lorsque c'est une femme qui est leur interlocuteur, etc. ;
- un système patriarcal de la tenure foncière qui marginalise les femmes ;
- le manque de confiance en soi ;
- l'accès difficile aux marchés et à l'information économique ;
- le manque de solidarité entre les différentes catégories d'organisations de femmes.

L'Etat a, dès les premières années de l'indépendance, accordé une grande importance à la promotion de la femme. Des mesures d'allègement des travaux ménagers sont mises en œuvre à travers la fourniture d'équipements (moulin à mil, fourneaux améliorés, etc.). Pendant et après la Décennie des Nations Unies pour la Femme (1976-1985), l'Etat a voulu renforcer les interventions en faveur des femmes. C'est ainsi qu'il a facilité l'éclosion des groupements de promotion féminine (GPF) dès les années 1976 et 1977, pour intégrer les besoins et préoccupations des femmes dans les plans nationaux de développement, ce qui apparaissait aux yeux de beaucoup comme une innovation majeure dans les stratégies jusqu'alors poursuivies⁵⁰. Toutefois, on s'interroge encore sur la pertinence d'une approche qui utilise comme levier les groupements féminins où les financements octroyés, encore très faibles, servant davantage à développer « un entrepreneuriat de survie » ou de « nécessité » (Simen et al, 2015)⁵¹. Aujourd'hui, de nouveaux atouts émergent au niveau international et continental en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, notamment la plateforme numérique de l'entrepreneuriat féminin de la Francophonie,

⁵⁰ Wane, Abdoulaye (2009), Le développement de l'entrepreneuriat féminin au Sénégal : Obstacles, et essais de solutions, mémoire FASEG, UCAD, Dakar, Sénégal.

⁵¹ Simen et al (2015), Entrepreneuriat féminin au Sénégal : vers un modèle entrepreneurial de « nécessité » dans les pays en développement.

le Fonds pour les femmes en Afrique, créé par la BAD et le consortium UBA, Ecobank, Bank of Industry Nigeria, accessibles aux sénégalaises.

Le fait religieux (Gning, 2019, dans Diop, M.D., rapport étude 2020)⁵² jouerait, également, au Sénégal, un rôle moteur dans le développement des entreprises tenues par des femmes musulmanes, comme chrétiennes, qui excellent dans le lobbying pour mobiliser des ressources ou dénicher des opportunités.

L'avenir semble prometteur, mais il faudra pour réussir, adresser avec plus de perspicacité et de conviction les facteurs de vulnérabilité qui plombent les initiatives entrepreneuriales des femmes, et développer une résilience forte post-covid. Dans cette perspective, la prise en compte des facteurs socio-culturels semble fondamentale. L'exemple africain est très instructif dans ce cadre. Au niveau du Continent, les attentes les moins exigeantes sont loin d'être satisfaites. C'est le cas, par exemple, du Maroc (ONU, 2019, dans Diop, M.D., rapport étude 2020)⁵³ où seules 24 % de la population féminine sont actives dans le marché de l'emploi en raison de facteurs socioculturels et conjoncturels, contrairement à la région Asie où, depuis 20 ans, le nombre d'entreprises appartenant à des femmes est en hausse, notamment au Cambodge avec environ 65 % des microentreprises tenues par des femmes (ONU Info, avril 2019).

b) Des fondements de la politique nationale d'entrepreneuriat féminin

Les fondements internationaux

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est fortement convaincue qu'il existe plusieurs secteurs d'activités qui offrent des leviers considérables aux femmes entrepreneures. Elle soutient que les femmes prennent davantage de place dans le tissu entrepreneurial, ainsi qu'une importance certaine dans l'économie⁵⁴. Des travaux des experts renseignent, également, que lorsqu'elles réussissent à créer une entreprise, celle-ci a un impact positif sur l'emploi et le développement économique plus important que les entreprises créées par des hommes. Le Sénégal a ratifié des textes internationaux et adhéré à des stratégies qui promeuvent les droits et l'autonomie des femmes, matérialisant ainsi sa volonté de répondre à leurs besoins d'émancipation et d'autonomie. Parmi ces textes et stratégies qui fondent la politique en cours, on peut citer :

- la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue du 4 au 15 septembre 1995 ;
- le rapport à la 87^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail de l'OIT sur le thème « Réduire le déficit de travail décent, un défi mondial » ; le travail décent au sujet duquel le

⁵²Selon Sadio Ba Gning, le jeu des réseaux sociaux favorise l'ouverture des entrepreneures (musulmanes comme chrétiennes) à des espaces relationnels non confessionnels, in *SENENEWS Premium*, 24 novembre 2019.

⁵³ Communiqué de Presse Banque Mondiale du 18 mars 2017.

⁵⁴ Rapport du Global Entrepreneurship Monitor (2017).

Directeur général du BIT déclarait : « Le Travail décent pour tous vise, comme but ultime, que chaque femme et chaque homme puisse accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. » Le programme de Développement de l'entrepreneuriat féminin de l'OIT (Women's Entrepreneurship Development, ILO-WED)⁵⁵ de l'Unité des petites et moyennes entreprises (PME) s'efforce d'accroître les opportunités économiques pour les femmes en menant des actions affirmatives visant à les soutenir dans la création, la formalisation et le développement de leur entreprise, dans le respect de l'égalité des sexes ;

- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- les Objectifs du Développement Durable (ODD) et la Stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par les Nations Unies pour 2018–2021 ;
- la Stratégie Economique pour la Francophonie, adoptée en novembre 2014, à Dakar, qui cible les femmes comme vecteurs de création de richesses ;
- le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) mis en place par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en vue d'assurer le développement économique et social du Continent ;
- la Déclaration sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté et le Plan d'actions, ainsi que des Mécanismes de mise en œuvre et de Suivi, adoptés au Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, tenu à Ouagadougou les 8 et 9 septembre 2004 sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté ;
- la Charte africaine de la Jeunesse (garçons et filles de 18 à 35 ans) et le Plan d'action pour la jeunesse, adoptés en 2006 par l'Union africaine ;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée en 1985 et son Protocole facultatif de 2009 et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo adopté par la 2ème session ordinaire de la Conférence de l'Union à Maputo, le 11 juillet 2003) ; ces dispositions sont reprises dans la nomenclature juridique nationale suite au vote de la Loi n° 2004-35 du 8 janvier 2005, autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique.

⁵⁵ OIT (ILO) Programme de Développement de l'entrepreneuriat féminin, 2008, www.ilo.org/wed.

Mais, en plus d'être jugées insuffisantes par les femmes elles-mêmes, l'application des protocoles ratifiés sur les droits et les mesures actives de promotion des femmes continuent d'être à l'épreuve de nombreux facteurs de vulnérabilités, tels que :

- la dégradation du climat qui menace jusqu'à l'existence du monde, provoquant une perte de capacités de production dans beaucoup de pays, et une migration brutale de centaines de milliers de jeunes garçons et de jeunes femmes, avec de plus en plus d'enfants non accompagnés qui bravent les dangers de la mer et du désert au péril de leur vie ;
- la pandémie de la Covid-19 aux effets dévastateurs sur la santé et l'économie avec son cortège de morts, de faillites d'entreprises et de pertes d'emplois, annihilant les efforts de développement entrepris depuis plusieurs décennies, menaçant les Etats économiquement faibles de banqueroute.

Des orientations de la politique nationale conformes aux défis et besoins d'autonomisation économique des femmes

Le focus sur la promotion de l'autonomisation des femmes a fortement contribué à déterminer le modèle de développement du pays, depuis l'indépendance. La volonté politique réaffirmée et entretenue de promouvoir l'autonomisation des femmes s'est consolidée en 2014, avec la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, auquel est articulé la Stratégie nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF), 2020-2024. En effet, l'Axe 3 du PSE : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité, vise également à promouvoir l'égalité et l'équité de genre considéré comme un enjeu transversal pour l'ensemble des programmes de développement national, à intégrer obligatoirement dans les politiques publiques.

Déjà, au niveau de sa formulation, l'Axe 3 met un accent particulier sur la nécessité d'assurer une plus grande coordination dans la mise en œuvre des politiques publiques liées au genre.

Le PSE prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes, suivant une approche intégrée. Dans ce domaine, l'objectif stratégique consiste à **autonomiser et à promouvoir la femme et la jeune fille**, à travers **le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales**, à intégrer le genre dans les politiques publiques, à améliorer le dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille, ainsi que **le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive**. Des objectifs et stratégies sont déclinés dans la **Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (LPSD/MFFGPE)**.

La LPSD/MFFGPE participe à l'opérationnalisation du PSE. En effet, la mise en œuvre effective du PSE repose également sur l'exécution de politiques sectorielles adéquates, à contenu plus précis avec des stratégies, des objectifs, des lignes d'actions prioritaires, des moyens de mise en œuvre

et des indicateurs de performance⁵⁶, dont la raison d'être demeure la satisfaction des aspirations économiques et sociales des populations. Elle est construite autour de quatre axes stratégiques traduits en (4) programmes : i) famille-genre ; ii) enfance ; iii) autonomie économique ; iv) gestion, pilotage et coordination administrative.

4.1.2. Cohérence

a) *Des mécanismes institutionnels enrichis dans le temps, mais qui pêchent dans la coordination*

Evolution du cadre institutionnel

Depuis l'Année Internationale de la femme en 1975⁵⁷, l'engagement des pouvoirs publics pour la promotion de la femme a été constant et renouvelé, et s'est traduit au plan institutionnel par diverses formes d'organisations ministérielles avec des dénominations différentes. C'est ainsi qu'on peut lister le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine créé en 1978. De 1980 à 2004 on a vécu le Ministère du développement Social, le Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de la Condition de la Femme et des Enfants, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

Actuellement, on expérimente le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants.

Au niveau des directions, seules deux directions ont eu à avoir de manière explicite la charge de la promotion de la femme, il s'agit de la Direction de la Condition Féminine de 1981 à 1988 et, plus récemment, la Direction des politiques en faveur des femmes, créée en mai 2001 et supprimée six mois plus tard.

Des attributions du Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants, socle de la politique mise en œuvre

En vertu du décret n° 2019-787 du 17 avril 2019, le Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants :

- est chargé de l'élaboration des politiques de développement social et contribue à l'amélioration des conditions de vie de la famille ;
- participe, en liaison avec tous les Ministères, à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté ;

⁵⁶ Cf. PSE.

⁵⁷ Ministère de la Femme, de la Famille et du développement Social, Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre, 2015.

- veille au respect des droits fondamentaux des femmes et à leur protection contre la maltraitance et toutes les formes de discrimination ;
- identifie et met en œuvre les mesures requises pour la préservation des valeurs familiales ;
- conduit la politique de promotion de la femme et de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes ;
- favorise le renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprises, notamment en matière de financement et de gestion de leurs activités économiques ;
- veille en rapport avec les Ministres chargés respectivement des finances, de la micro finance et des PME, à la promotion et au développement du crédit d'entreprise en faveur des femmes et, à ce titre, veille à l'exécution et à la gestion des lignes de crédits destinés aux femmes entrepreneures, ainsi qu'à la formation des populations ciblées.

Le Sénégal s'est engagé à assurer les bases à long terme d'un développement humain durable qui vise à renforcer le potentiel d'initiatives et de capacités productives des populations, surtout les plus vulnérables, en vue de leur autonomisation socio-économique, tout en luttant contre toutes les causes qui structurent et perpétuent les disparités de genre.

En fait, le Ministère mène une double mission d'exécution en régie de programmes de promotion de la femme et de coordination des interventions des autres ministères concernés par les problématiques féminines. Dans la conduite de cette mission, notamment dans sa dimension de coordination de l'action publique, des interrogations quant à sa mise en œuvre complète demeurent, toutefois.

A côté du MFFGPE, existe un foisonnement d'acteurs publics

Les intervenants publics aux côtés du MFFGPE pour promouvoir l'autonomisation des femmes sont nombreux et divers. Les filles étant comprises dans les cibles du ministère, on cite parmi les structures les plus en vue le Ministère de la Jeunesse à travers l'ANPEJ, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, le Ministère de la Microfinance et de l'Économie sociale et Solidaire, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion, le Ministère du développement Industriel, des petites et Moyennes Industries, le Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes entreprises, le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, le Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel, le Ministère de l'Économie numérique et des Télécommunications, le Ministère du développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, le Ministère de la Justice, le Secrétariat d'État auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé de la Promotion des Droits humains et de la Bonne gouvernance (tous les ministères), la DER/FJ, etc.

Les ministères sus-cités abritent des agences, des fonds et développement des programmes de formation sans concertation, entraînant des doublons, des télescopes et, dans certains cas, une concurrence qui ne dit pas son nom.

Mais, il existe des mécanismes d'appui susceptibles d'améliorer la coordination des interventions

- Les points focaux genre

Dès 1997, suite à l'élaboration du Plan d'action national pour l'autonomisation des femmes (PANAF) et sur instruction du Premier Ministre, chaque département ministériel a désigné un point focal genre dont l'objet est de faciliter la mise en œuvre dudit plan d'action pour la promotion de la femme, et de contribuer ainsi à la prise en compte des questions de genre dans les politiques, programmes et projets des ministères techniques. Ces points focaux installés dans chaque ministère constituent un premier niveau d'articulation à la politique nationale Genre au système national de planification.

- Le Comité Consultatif de la Femme

Le Comité Consultatif de la Femme a été créé pour servir de cadre de concertation et de pilotage à la Quinzaine Nationale de la Femme sénégalaise, instituée en 1980, par décret n° 80-269 du 14 avril 1980. Le Comité regroupe les représentants des organisations de femmes, des ONG, des syndicats, des partis politiques et les points focaux genre des différents ministères. Il est chargé de donner des avis sur les questions majeures relatives à la promotion de la femme.

b) Les autres modes d'articulation du Genre avec le système national de planification et les efforts de pilotage et de rationalisation des interventions

L'articulation au niveau technique et organisationnel, et la territorialisation

Le Sénégal vient de renforcer les réformes dans l'organisation de l'Etat avec l'Acte III de la Décentralisation qui a apporté des changements profonds dans la conduite des affaires locales. La communalisation intégrale avec l'érection du département en collectivité locale remet en cause le modèle élaboré en 1996, et appelle surtout une autre perception des relations entre l'Etat central et les Collectivités territoriales. Il ne devrait plus être possible de feindre la décentralisation ; il faut appliquer mettre effectivement le système de double planification, afin que les collectivités territoriales interviennent massivement dans la promotion des femmes entrepreneures.

Le Conseil présidentiel sur l'insertion et l'emploi des jeunes du 22 avril 2021, au cours duquel a été adopté le Programme d'urgence « Xëyu Ndaw Ñi » est venu renforcer l'option de territorialisation des politiques d'emplois et d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, matérialisée par la décision de créer urgemment des pôles emploi et entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes

dans les 45 départements - auquel il faudra ajouter celui nouvellement créé de Keur Massar pour faire 46. Chaque pôle doit comporter un Guichet unique abritant toutes les agences et un Site d'accueil avec la collaboration de l'Apix, d'Espaces Sénégal Services, du 3FPT, de l'ANPEJ, de l'ONFP, etc., dans le cadre du programme Smart Sénégal, dans son volet smart territoire.

L'articulation au niveau budgétaire, la budgétisation sensible au genre

Un Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) doit être élaboré, conformément aux innovations du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA. Il doit en être de même pour les directives de l'UEMOA sur la Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP). Le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) du MFFGPE doit, aussi, être articulé au Plan d'actions prioritaires (PAP) du PSE qui met en cohérence les axes stratégiques, les objectifs sectoriels et les lignes d'actions avec les projets et programmes de développement, dans un cadre budgétaire pluriannuel. Conformément au PSE, les programmes de promotion de l'entrepreneuriat féminin doivent faire l'objet d'une programmation dans le cadre du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) glissant, révisable tous les ans, et dont les tranches annuelles sont exécutées dans la partie investissement de la loi de finances par chaque ministère concerné. L'adoption des règles de gestion axée sur les résultats et l'érection du suivi et de l'évaluation en facteur de la bonne gouvernance, sont devenues indispensables devant la baisse tendancièrre des ressources publiques. Le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats et de développement global de l'activité entrepreneuriale des femmes est une exigence de la nouvelle gouvernance qu'imprime l'Etat aux politiques sectorielles. Le management technico-budgétaire doit s'intéresser davantage aux résultats obtenus grâce aux moyens mis en œuvre, et s'inscrire dans une démarche de pilotage par la performance. Les deux niveaux d'articulation ci-dessus sont pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre de la politique, la coordination avec les ministères techniques, dans une démarche de transversalité horizontale, fondamentale pour produire des impacts capables d'améliorer la place des femmes dans les politiques économiques.

4.1.3. L'efficacité

a) Un existant riche en stratégies, programmes et projets

La Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG) 2016-2026

Elle est structurée autour de la vision suivante : « *Faire du Sénégal un pays émergent en 2026, avec une société solidaire dans un Etat de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance* »⁵⁸. La stratégie est élaborée en tenant compte des leçons apprises de la revue à mi-parcours de la SNEEG de 2004, des progrès réalisés en matière de genre, et des perspectives annoncées par le

⁵⁸ MFFGPE, Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre, Sénégal 2016-2026, www.femme.gouv.sn

PSE de mettre en place les bases stratégiques et opérationnelles qui orientent et garantissent, désormais, la réalisation de l'égalité et l'équité de genre au Sénégal. La stratégie prend en charge trois enjeux majeurs : i) éliminer les disparités entre les femmes et les hommes en mettant en perspective, dans toutes les politiques publiques, les modalités et moyens de réalisation de l'égalité et l'équité de genre dans les domaines politiques, économiques et sociaux ; ii) garantir aux femmes et aux hommes une jouissance équitable des droits ; iii) assurer la protection physique et morale des femmes.

La Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF), 2020-2024

Elle s'aligne sur le PSE et les orientations des ODD. Cette stratégie se veut un cadre pour : i) Améliorer l'efficacité de l'action publique en matière de promotion économique des femmes ; ii) Renforcer la contribution des femmes au processus de développement économique, en particulier sur les filières prioritaires ; iii) Améliorer la résilience économique des ménages pauvres et vulnérables à travers l'autonomisation des femmes. La stratégie et son plan d'action ont été actualisés et finalisés récemment, en janvier 2021, avec de nouvelles orientations tenant compte des effets de la Covid-19.

La Stratégie Sénégal Numérique 2016 -2025 (SSN 2025) prend en compte l'équité l'égalité et de genre

Elle opérationnalise le PSE dans son volet développement de l'économie numérique et prend en compte les orientations des ODD. Dans le sous-secteur de la formation professionnelle et technique, l'objectif est d'intégrer l'apprentissage dans le système de formation par le renforcement de la formation professionnelle des femmes et la promotion de l'accès des filles aux filières industrielles et technologiques. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation à travers la promotion de l'utilisation des TIC dans la formation des étudiants et le Ministère de la Jeunesse à travers l'ANPEJ, le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants, contribuent à la réalisation de la SSN 2025 conduite par le Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications (MENT).

b) Des résultats opérationnels ou immédiats (extrants) prometteurs

Des services financiers disponibles et accessibles

L'accès au financement constitue une des contraintes majeures de l'entrepreneuriat féminin. Selon une étude réalisée en 2017 par la Fondation Entreprendre et la société Axa (Neuflize OBC 2019)⁵⁹, pour 44% des femmes entrepreneures, le manque d'accès aux financements est un facteur d'échec dans la création d'entreprises. L'étude révèle également que certains secteurs moins gourmands en investissements attirent davantage les femmes : conseils (29%), services aux

⁵⁹ Neuflize OBC (PRISMES), Quand le financement freine l'entrepreneuriat féminin (mars 2019) <https://prismes.neuflizeobc.fr>. (Consulté en juin 2020).

ménages (20%), enseignement, santé, social (12%), industrie (6%), restauration (2,5%), construction (1%). Dans le souci d'adapter l'offre à la demande, l'Etat a diversifié les structures d'intervention au risque de créer un télescopage sur le marché où sont répertoriés, entre autres, les organismes de financement ci-après.

- **Le Projet Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ) de la CONFEJES, avec sa section Sénégal**

La CONFEJES a créé en 1994 le Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes-PPEJ (ex-Fonds d'Insertion des Jeunes-FIJ, créé en 1989). Le PPEJ s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 30 ans, garçons et filles, scolarisés, déscolarisés ou non scolarisés, diplômés ou non diplômés, ressortissants de l'un des pays membres de la CONFEJES et ayant suivi préalablement une formation en entrepreneuriat.

Le PPEJ intervient par des formations à l'intention des jeunes et des encadreurs ainsi que par des financements de micro-entreprises et micro-activités permettant l'autopromotion des jeunes par les emplois qu'ils créent, et un suivi-évaluation. Les pays participants au programme ont été incités à créer au niveau national des Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ).

C'est ainsi que le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FNIJ) du Sénégal a été créé par décret n°94-912 du 07 septembre 1994. Il intervient par des financements complémentaires sous la forme de subventions non remboursables, et devrait prendre en charge les projets non financés par la commission internationale du PPEJ. Logé à l'ANPEJ, le FNIJ est, avec le Projet ASC-Emplois, une action majeure de la Nouvelle Stratégie nationale de Politique de Jeunesse dans le domaine de l'emploi des jeunes, 1994-1998.

Tous les deux ans, depuis 2006, la CONFEJES organise un Concours International d'Excellence « La Meilleure Entreprise Jeune de l'Année », pour donner plus de visibilité à l'action entrepreneuriale des jeunes.

Des dizaines de milliers de jeunes promoteurs et promotrices ont pu bénéficier de formation en entrepreneuriat et deux mille (2000) projets parmi ceux pré-sélectionnés par les Commissions nationales de Suivi et de Soutien (CNSS) créées dans chaque pays bénéficiaire, ont été financés à hauteur de plus de deux milliards et demi de Francs CFA, sur la base d'un Système de Financement incitatif et dégressif (SFID), après sélection définitive par le Comité International de Sélection (CIS).

La Commission nationale de Suivi et de Soutien (CNSS) du Sénégal, relai du PPEJ international, est logée à l'ANPEJ, et dirigée par un Coordonnateur national. Le PPEJ a créé 5334 emplois dans les pays membres en Afrique, au Maghreb, en Océan indien et à Haïti. En application des principes sur le genre, les projets sélectionnés par les CNSS doivent comporter au moins 40 % de projets de jeunes filles. Les requêtes non sélectionnées par le Comité International de Sélection sont présentées aux dispositifs nationaux pour financement. Le dispositif PPEJ matérialise une vision francophone

de l'entrepreneuriat jeunesse qui trouve son originalité en ce qu'il mutualise des compétences et des moyens nationaux et des compétences et des moyens communautaires.

- **Le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF) :**

Le fonds a été mis en place par décret 2004-426 du 14 Avril, pour financer des entreprises formelles de femmes. L'objectif du fonds est de favoriser la promotion de l'entrepreneuriat féminin, le renforcement des capacités des entrepreneures réelles ou potentielles et l'accès aux ressources financières.

Le fonds finance des projets de jeunes filles particulièrement dans les startups à travers les Technologie de l'Information et de la Communication.

Pour accéder aux ressources du fonds, il faut une requête de financement respectant le canevas, une copie certifiée conforme de la Carte Nationale d'Identité, une copie certifiée conforme des statuts de l'entreprise, une copie certifiée conforme du récépissé d'inscription au registre de commerce, et une copie certifiée du récépissé d'inscription au NINEA, et enfin l'acceptation du taux d'intérêt de 5 %.

- **Le Fonds National de Crédits pour Femmes (FNCF)**

Le Fonds National de Crédit aux Femmes (FNCF) a été créé par le décret n°2010-357 du 16 Mars 2010 à la suite du projet de crédit pour les femmes (PCF).

Il se veut un outil « d'autopromotion des femmes » et finance des projets d'activités génératrices de revenus (AGR) qui ne dépassent pas cinq millions, à des taux d'intérêt ne dépassant pas 5 %.

- **La Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide pour les Femmes et les Jeunes (DER/FJ)**

Sa mission est, entre autres, de contribuer à dynamiser l'entrepreneuriat (pour les femmes de 18 ans et plus et les hommes de 18 à 40 ans) qui constitue la principale occupation de la population, dont près de 97 % de sa composante active est constituée d'entrepreneurs individuels (auto-employeurs, entrepreneurs atypiques)⁶⁰. Selon le Délégué général Papa Amadou Sarr, la structure ne rencontre pas de problème de recouvrement⁶¹, après un an d'exercice (2018-2019 et 2019-2020) avec 183 017 bénéficiaires⁶². La DER doit répondre à des exigences de rapidité, de transparence et d'efficacité. Sa dotation annuelle est passée à 30 milliards de francs CFA pour financer les GIE, les TPE, les PME, principalement, en plus de l'assistance technique.

Le maître mot de la DER, c'est la simplification des procédures, l'accessibilité grâce à l'élimination des garanties et des apports personnels pour les petits entrepreneurs. Le taux d'intérêt ne dépasse pas 5 %, mais peut évoluer en fonction du montant et de la durée du prêt. Après trois

⁶⁰ ANDS, Recensement Général des Entreprises, 2016

⁶¹ SARR, P.A. Bilan DER, www.pressafrik.com, septembre 2019.

⁶² SARR, P.A. idem Journal Le Quotidien du 20 février 2019.

années d'exercice, 2018-2020, la DER a injecté 60 milliards de francs CFA dans les circuits de financement et touché 106 000 bénéficiaires. Actuellement elle déroule le PAVIE (Programme d'Appui et de valorisation des Initiatives Entrepreneuriales), un programme de 74 milliards de francs CFA dont 17 milliards déjà financés. Avant la Covid-19 les taux de remboursement étaient de 70 % dont 95 % pour le PAVIE⁶³. Une évaluation de la DER est en cours par un cabinet de la place depuis novembre 2020.

Des financements consistants lui seront remis dans le cadre du programme d'urgence de l'insertion et de l'emploi des jeunes.

- **L'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANPEJ)**

Par souci de rationalisation des agences publiques, le Président de la république a regroupé la plupart des structures de promotion de l'emploi (FNPJ, ANEJ, OFEJBAN) au sein d'une entité unique, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

L'ANPEJ assume les missions suivantes : accueillir, informer et orienter les jeunes demandeurs d'emploi ; procéder à la collecte des offres d'emploi ; aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement ; procéder aux inscriptions des demandeurs d'emploi ; assurer l'intermédiation sur le marché du travail en vue de favoriser l'emploi des jeunes, en facilitant la mise en cohérence des offres et des demandes d'emploi ; assister les demandeurs d'emploi pour la facilitation de leur accès à un emploi ; assister les employeurs dans leurs démarches pour l'embauche des jeunes ; assister les jeunes à la recherche d'une formation ou d'un conseil professionnel ; assister les jeunes dans l'élaboration de dossiers de projets et procéder à leur instruction au niveau du FNPE ou des Institutions financières (Banques, Institutions de Micro-Finance) ; créer une banque de données recensant les idées de projets ; prospecter le marché du travail et développer une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications en rapport avec le Système d'Information sur le Marché de l'Emploi ; faciliter la mobilité professionnelle des demandeurs d'emplois et participer aux parcours d'insertion sociale et professionnelle ; assurer la maîtrise d'ouvrage et le suivi des projets des jeunes en rapport avec le FNPE et les Institutions de financement.

L'ANPEJ loge plusieurs autres programmes et projets, dont : les réseaux de boulangeries, les Ecoles chantiers, une base de données pour l'emploi salarié et vient de créer son Système d'Information sur le Marché du Travail en mai 2021, le PRODAC avec les domaines agricoles communautaires (DAC), le Modèle Intégré des Jeunes Agri-preneurs, le programme lancé en partenariat avec la FAO, dont le but est de contribuer à la réduction de la pauvreté, du chômage, promouvoir l'entreprenariat agricole, le développement des capacités et la création d'emplois rémunérateurs et durables en faveur des jeunes en milieu rural, qui s'exécuteront à travers une

⁶³ SARR, P.A. Journal le TEMOIN, n°1476 du 8 avril 2021, Séance de travail avec la DER du jeudi 2021.

des plateformes intégrées de production aquacole, maraichère, avicole, laitière et animale de race et de services liés aux chaînes de valeurs respectives de ces filières.

D'autres programmes sont conçus dans le cadre de l'Artisanat : le PAJA (Programme d'Appui à l'insertion des jeunes Artisans), le PADES (Programme d'Appui à l'Insertion des Jeunes Diplômés de l'Enseignement Supérieur).

L'ANPEJ intervient par une approche mixte dans les stratégies de facilitation de l'accès des jeunes au crédit, pour promouvoir l'auto-emploi des jeunes, en combattant les taux d'intérêt élevés, les difficultés liées à la garantie (51 % des motifs de rejet des demandes de prêt sont liés au défaut de garantie) et à l'apport personnel. Pour ce faire, l'ANPEJ s'appuie sur le dispositif institutionnel de financement mis en place par l'Etat, notamment le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) chargé de promouvoir le rôle de l'Etat en tant qu'investisseur, partenaire et complément du secteur privé, le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) qui travaille à combler le gap entre l'offre et la demande de financement des PME estimé à 500 milliards de Francs CFA, la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE), mais également sur les institutions financières privées de la place (Banques, SFD, etc.). A cet effet, l'agence a mis en place des instruments financiers pour lever ces obstacles et faciliter l'entrepreneuriat des jeunes, dont le Fonds de Garantie pour l'Entrepreneuriat Jeune (FOGAREJ), et collabore avec le Fonds pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (FEJ) administré par le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS)), la Banque Sahélo-Saharienne pour l'investissement et le Commerce (BSIC).

- **Le Fonds d'Impulsion de la Micro-finance (FIMF)**

Depuis sa création en 2005, par décret n°2005-878 du 30 octobre 2005, le Fonds d'Impulsion de la Microfinance a financé 479 projets pour un coût de 904 millions de FCFA. Le fonds mise sur les services et les projets décentralisés. Passé de 100 millions à 1 milliard FCFA en 2019, il a intervenu, à l'instar de FNPEF et du FNCF à travers les Structures de Financement Décentralisées (SFD), sous la forme de refinancement dicté par les leçons apprises des échecs de stratégies antérieures telles que « l'Opération maitrisards » et le projet « Kiosque à pain » des années 80, le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), dans les années 2000 à 2104 et le « Projet ASC-Emplois », 2000-2008. Le Conseil des Ministres du 03 juin 2020 a adopté un projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du nouveau Fonds National de la Microfinance (FNM).

- **Le Programme National de Développement de la Microfinance Islamique au Sénégal (PROMISE)**

Il s'agit d'une initiative récente, d'un coût estimatif de 47 milliards de francs CFA sur cinq ans, présentée le 2 juillet 2019, du Gouvernement du Sénégal et de la Banque Mondiale, visant à diversifier les sources de financement des jeunes, des femmes et de micro, petites et moyennes entreprises (MPME), en milieu rural surtout, et créer une industrie de la microfinance islamique durable. Le programme compte, d'ici à 2022, faire accéder au financement 50 000 MPME, créer

25 000 nouveaux emplois dont 35 % pour les femmes et 25% pour les jeunes qui bénéficient de l'apport de la microfinance islamique.

Des services non financiers déjà fort notables, mais encore insuffisants en termes d'échelle et de durabilité

- ***Les programmes d'allègement des travaux domestiques et la libération du temps de travail en faveur d'entreprises de transformation des produits agricoles***

Les femmes rurales constituent une force démographique, sociale et économique incontournable pour l'émergence du Sénégal. Elles font plus de 60 % de la force agricole et produisent 80 % des denrées alimentaires. Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) offre des équipements : batteuses et moulins à mil, broyeuses d'arachides, presses à huile, forages, etc. Le PUDC participe également à l'électrification rurale et la construction des pistes de production pour faciliter le transport des produits vers les marchés urbains, etc.

Les Cases des Tout Petit, structures publiques de garderie et de d'éducation préscolaire participent également à la libération d'un temps de travail pour les femmes en milieu urbain, péri-urbain et en milieu rural.

Les résultats probants de ces initiatives participent fortement à libérer du temps de travail que les femmes investissent dans l'entrepreneuriat.

- ***La formation pour l'innovation, l'encadrement et le soutien***

Ces services sont fournis par l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME), la Direction de l'Entrepreneuriat féminin, le FNPEF, l'Agence Sénégalaise pour le Promotion des Exportations (ASEPEX) et l'Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels (APROSI).

Le ministère en charge de la femme dispose également d'un tissu important de structures d'offre de formation et d'appui composé de dix (10) Centres Départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF) et du Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme (CENAF). Ces structures travaillent en étroite collaboration avec le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) et l'Office National de la Formation professionnelle (ONFP). Les formations dans les CEDAF portent principalement sur les métiers agricoles et de la transformation des produits locaux, la couture, les arts culinaires, la coiffure, etc.

La cartographie des intervenants révèle aussi la présence des Centres de Recherches et d'Essai (CRE) du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Les CRE sont spécialisés en fonction des potentialités économiques de chaque région.

L'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) joue un rôle majeur pour la promotion des techniques de transformation des céréales. L'ITA, dont le laboratoire de mycotoxines vient d'être choisi comme Laboratoire de référence pour l'Union Africaine en matière d'analyses, d'essais, de formation et de recherche sur les aflatoxines, est en train de construire un Centre d'Incubation grâce à une ligne de crédit prévue dans le financement que la BAD a accordé au Ministère de la Formation Professionnelle. Le financement est destiné à mettre les innovations et les technologies agroalimentaires à la disposition des porteurs de projets et des entrepreneurs pour susciter la création et le développement d'industries alimentaires. La demande de formation (DIOP, M.D., rapport d'étude, 2020) porte principalement sur la gestion administrative, le leadership, l'éducation financière, les techniques de production et de transformation et l'alphabétisation. Parmi les fournisseurs de services de formation des femmes entrepreneures on note dans le désordre : le MFFGPE, l'ITA, l'ONFP, les ONG, le 3FPT, les Chambres de Commerces, d'Industrie et d'Agriculture, l'ADPME, les Associations, les PTF, les SFD et les GPF, comme les principaux intervenants.

- **Les programmes de promotion de l'entrepreneuriat féminin**

L'Etat a facilité l'éclosion des groupements de promotion féminine (GPF) dès l'année 1975. L'idée était qu'il serait plus facile pour les femmes de développer et de gérer des activités communes en groupe, qu'individuellement. D'où le Projet SEN 92004 « Groupements Pré Coopératifs Féminins en milieu rural » financé par le Fonds d'Equipement des Nations Unies et le PNUD, sur plusieurs périodes, de 1982 à 1990. Ce projet a joué un rôle notable dans la structuration et l'orientation des organisations féminines. En 1995, plus de 3 600 groupements étaient recensés qui mobilisaient plus de 400 000 adhérentes sur l'ensemble du pays. Selon Diouf Awa (2013, dans Diop, M.D., rapport d'étude 2020)⁶⁴ 46,15 % des groupements sont des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et 38,46 % des Groupements de Promotion Féminine (GPF), pendant que 15 % des associations n'ont pas un statut particulier. Les GPF et certains GIE sont affiliés à des fédérations locales coiffées par des fédérations régionales et nationales.

- **Le Programme d'Appui au Développement Economique et Social 2016-2018**

Le Programme d'Appui au Développement Economique et Social (PADESS) financé à hauteur de 17,8 millions d'euros (12 milliards de FCFA), devait contribuer à la réduction de la pauvreté. Il devait assurer la promotion des conditions socio-économique des femmes (du milieu urbain et du milieu rural), des jeunes et des groupes vulnérables par le développement et la consolidation des PME.

- **L'Agence Nationale d'Insertion et de Développement de l'Agriculture (ANIDA)**

Elle se charge, sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural, d'assurer : i) la création et la mise en valeur de fermes agricoles modernes intégrées pour promouvoir des

⁶⁴ Awa Diouf Ndiaye, Les femmes et le développement local au Sénégal : le rôle des associations féminines dans le bassin arachidier : l'exemple de Diourbel, Thèse de Doctorat en « Géographie », juillet 2013, page 190.

emplois durables dans les métiers de l'agriculture et lutter ainsi contre le chômage des jeunes, la pauvreté, l'exode rural et l'émigration clandestine ; ii) d'appuyer l'initiative privée dans le domaine agro-sylvo-pastoral à travers l'accompagnement aux petits exploitants agricoles et l'aménagement de domaines agricoles communautaires en vue de faciliter l'accès des promoteurs au foncier agricole aménagé et sécurisé et de veiller à la maîtrise d'ouvrage de projets et programmes diversifiés portant sur l'aménagement des fermes agricoles modernes ; iii) la promotion et la modernisation des petites exploitations familiales intégrées, l'appui à l'initiative privée et domaines agricoles communautaires (DAC).

L'ANIDA avait déjà obtenu des résultats avant 2000, avec notamment la réalisation de 17 pôles d'émergence intégrés, de 4 modèles d'exploitations agricoles et la production de 400 tonnes de tilapia par an ainsi que l'aménagement de 100 forages et fermes, pour un nombre d'emplois évalué à 7.000 par an. Ses performances se sont fortement renforcées, avec en 2012, 23 fermes villageoises modernes mises en place pour un coût global de 8,247 milliards de FCFA et l'installation de 1636 jeunes agriculteurs dont 543 jeunes femmes. La réalisation d'un domaine agricole d'une superficie de 600 ha a permis également le renforcement des résultats de l'ANIDA. L'agence fournit un appui technique et de l'encadrement aux DAC.

- **Le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)**

Il a démarré en 2014 pour répondre à la problématique de l'emploi des jeunes. Le but du PRODAC est de contribuer à la réduction de la précarité sociale en milieu rural par la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Cinq mille (5 000) emplois à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et 4 000 entrepreneurs agricoles ont concerné les activités de 2017. Un DAC dispose entre 1000 à 5000 ha de terres à mettre en valeur, d'un incubateur d'entrepreneurs agricoles et d'un pôle de compétitivité économique pour créer de la valeur. La création des DAC se poursuit normalement au grand bénéfice des populations rurales et périurbaines des zones d'implantation. Ceux de Sangalkam (région de Dakar), de Bandafassy (région de Kédougou) sont fonctionnels. L'Etat, avec l'appui de la Banque Islamique de Développement (BID) a mobilisé 52 milliards de FCFA pour la création des DAC du Niombato (région de Fatick) et de Keur Momar Sarr en cours d'installation malgré la Covid-19. Les DAC de Dodji (région de Louga), Fafacoura (région de Kolda) et Boulel (région de Kaffrine) sont également dans la programmation.

- **Le Programme Intégré de Développement Économique et Social, 2012 - 2015**

Le Programme Intégré de Développement Économique et Social (PIDES) participait à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes à travers les opportunités d'emplois et de créations de revenus. C'est à la faveur d'une démarche proactive qui a permis d'identifier de manière précoce les effets induits de la crise économique de 2008 que le Ministère en charge de la femme avait engagé une réflexion avec la Coopération Italienne sur le rôle central que les femmes et des jeunes dans la construction du tissu économique et social du Pays. Cette réflexion, qui prend en compte également d'autres enjeux stratégiques de la

Coopération italienne, dont l'empowerment des femmes et la promotion d'égalité de genre, avait abouti à la formulation du Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES). Ce programme avait pris l'option de promouvoir un modèle inclusif de protection sociale, en engageant avec les parties prenantes des processus de lutte contre l'exclusion sociale, susceptibles d'apporter des réponses novatrices à la crise de l'emploi des jeunes. Son évaluation n'est pas disponible.

- ***Le Programme de Renforcement des Dynamiques Économiques et Sociales (PRODES) 2012-2017***

Avec un financement d'un montant d'un milliard de FCFA, il a permis de financer 194 Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de créer plus de 394 emplois directs dont 303 pour les filles.

- ***Le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat (PADER) en faveur de l'agriculture***

Le portefeuille du FIDA au Sénégal comprend actuellement deux projets en cours qui sont : i) le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural (PADAER), entré en vigueur le 12 octobre 2011 et dont l'achèvement était prorogé au 30 juin 2019, et ii) le Projet d'appui aux filières agricoles-extension (PAFA-E) qui est entré en vigueur le 19 juin 2014 et qui devait s'achever le 30 juin 2020. Le PADAER-II visait l'évolution progressive des exploitations agricoles familiales et des organisations de producteurs (OP) qui devaient contribuer à orienter la production pour l'autoconsommation vers une agriculture durable, résiliente et rentable, orientée vers le marché. Un financement de 48,56 milliards (\$ 81,3 millions) lui était consacré. Plus précisément, le PADAER 2 devait contribuer au développement d'aménagement hydro-agricoles et d'infrastructures pastorales et participer à l'amélioration de la production et de la commercialisation de riz, du maïs, du sorgho, du mil, de la banane et du fonio. Il a intervenu dans l'élevage dans petits ruminants et de la volaille. La phase 2 du PADAER visait à réduire la pauvreté des ménages des régions du sud-est, du sud, du nord et de l'est, en les intégrant dans des chaînes de valeur rentables et diversifiées. A terme, il devait aider à créer des emplois permanents bien rémunérés pour les populations rurales des régions ciblées, au profit de 50 % de femmes et 50 % de jeunes.

- ***Le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)***

Il vise à renforcer la participation des femmes dans le secteur de l'élevage en prenant en compte le genre. Il compte toucher directement, à terme, 69 000 femmes en leur facilitant un meilleur accès au marché et aux moyens de production pastorale et agropastorale d'ici la fin du projet prévue cette année, 2021 (CSW/Sénégal, 2019).

- ***Le projet entrepreneuriat numérique féminin***

Inscrit dans la continuation de la stratégie Sénégal numérique 2016- 2025, pilier numérique du Plan

Sénégal Emergent (PSE), et adossé au programme genre et TIC, le programme de développement de l'entrepreneuriat numérique féminin, initié par le Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications (MENT). Le programme doit permettre de renforcer l'accès des femmes aux infrastructures technologiques, aux services et innovations numériques durables et diversifiées, en vue de réduire la fracture numérique et d'accélérer le processus d'autonomisation des femmes. Dans cette perspective, il ambitionne de : construire des maisons numériques, former et encadrer de femmes entrepreneures, créer des entreprises de femmes et mettre en place un fonds spécial.

D'une durée de cinq (5) ans à compter de janvier 2018, il est exclusivement dédié aux femmes et axé sur le développement de leur compétence numérique et managériale et leur autonomisation financière, avec un budget de 6 164 128 160 FCFA, dont 300 000 000 inscrits au budget du MENT à la LFI 2021 avec 150 000 000 amputé à cause de la pandémie.

Les femmes concernées par le programme sont : les Femmes et jeunes filles diplômées des Universités et des Ecoles de formation Supérieure ; les femmes diplômées dans le domaine du numérique prêtes à créer leur propre entreprise, les femmes diplômées prêtes à créer leur propre entreprise, les femmes entrepreneures dans le domaine de l'économie formelle concernant l'agriculture, la santé, l'éducation, la formation, le commerce et la distribution, les services financiers, l'administration, et les femmes et jeunes filles dans l'économie informelle désireuses de monter en compétence dans le domaine du numérique.

Par souci d'efficacité, une convention de Partenariat avec le ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants a été signée. Les CEDAF de Sangalkam, Mbacké et Ross Bétio ont été visités pour recueillir leurs besoins en équipement et matériel informatique. Ils sont une alternative à la construction des maisons numériques différée pour rationaliser les fonds publics de démarrage du projet dans le contexte de crise sanitaire du coronavirus.

Des conventions de partenariat sont signés avec des établissements de formation professionnelle sur les métiers du numérique pour assurer des compétences numériques de base, intermédiaires ou avancées selon le niveau académique.

Le 29 Mars 2021, le Ministre de l'Economie Numérique et des Télécommunications a procédé à l'inauguration du Foyer des femmes de Kounghoul entièrement réhabilité par ses services et au lancement du projet entrepreneuriat numérique féminin dans la zone avec des bourses de formations offertes aux femmes de Kounghoul.

- ***La Couveuse d'entreprises pour la promotion de l'emploi par la micro-entreprise de la Ville de Dakar***

C'est une expérience locale de promotion de l'entrepreneuriat des filles et des femmes, un exemple intéressant de territorialisation de la politique d'emploi des jeunes. Dans les années 90, la Mairie de Dakar avait mis en place un fonds pour financer des projets de création d'emplois

initiés par les jeunes, en s'inspirant du Fonds National d'Insertion des Jeunes (FNIJ). L'initiative mérite d'être signalée pour être la première du genre prise par une collectivité territoriale au Sénégal. Elle peut être analysée comme une étape fondamentale dans la territorialisation des politiques publiques que promeut l'Acte III de la Décentralisation.

La Mairie est en train d'enrichir sa politique de promotion de l'emploi à travers la création d'une "Couveuse d'entreprises" avec une deuxième promotion de 50 jeunes entrepreneurs après une première cohorte de 40 bénéficiaires. La couveuse est censée développer un système holistique intégré de services comportant un suivi individuel personnalisé, un programme complet de formation, un réseau de professionnels et de tuteurs-parrains, un espace de COWORKING, ainsi qu'un accompagnement à la création d'entreprises comportant un volet suivi post-crétion. Il est à noter également, que la Mairie de Dakar gère un dispositif important de formation professionnelle.

c) Des résultats de développement (effets et impacts) appréciables

Le leadership économique et l'entrepreneuriat féminin sont une réalité tangible

Au Sénégal, ainsi qu'il a été mentionné supra, 31,3 % des 407 882 unités économiques recensées, soit 127 667 entreprises appartiennent à des femmes. Selon également un rapport de Global Entrepreneurship Monitor (GEM)⁶⁵, le pays occupe une place de choix parmi les Etats d'Afrique subsahariens en matière de création d'entreprises par des femmes. Le rapport souligne que 62,9 % des femmes ont créé une entreprise parce qu'elles profitent des opportunités existantes, plutôt que par nécessité. De nombreuses Startups de femmes commencent à faire des résultats dans les secteurs du e-commerce et de l'agroécologie d'exportation.

L'entrepreneuriat féminin est donc une réalité tangible au Sénégal. En effet, en plus de posséder 41 % des entreprises, les femmes constituent un potentiel humain immense (plus de 51 % de la population) et disposent de réseaux expérimentés d'organisations dirigés par des personnalités de très grande qualité, pendant que les stratégies de financement spécifiques créées par l'Etat en leur faveur sont en amélioration constante. Le développement de l'éducation des filles renforce également le potentiel entrepreneurial des femmes qui, après des études solides, parfois de niveau universitaire de longue durée, investissent des secteurs tels que la construction, le transport, l'économie numérique, les BTP, etc.

Lu à l'échelle du Continent, l'entrepreneuriat féminin est également une réalité tangible (Wade 2019, dans Diop, M.D. rapport d'étude 2020)⁶⁶. Les secteurs d'activités nouveaux investis vont de l'industrie-pétrochimie, l'agrobusiness-chimie, les énergies renouvelables et les grands travaux de

⁶⁵ Serge Francis SIMEN, Bassirou Tidjani & Ibrahima Dally Diouf, Rapport Annuel pour le Sénégal, 2015 : "Entrepreneuriat au Sénégal, caractéristiques, motivations, perception et qualité de l'écosystème", dans Diop, M.D., rapport étude 2020.

⁶⁶ Wade, Adama, (2019), Afrique : 50 femmes entrepreneures qui montrent que c'est possible, Financial Afrik <https://finacialafrik.com> 2019 (consulté en mai 2020).

construction. Les cheffes d'entreprises sont convaincues, comme Fatou Ndiaye du Sénégal, fondatrice et directrice d'une startup d'agrobusiness et présidente du GPF Women Africa Business, qu'il est possible d'être à la fois femme, sœur, épouse, mère et chef d'entreprise.

Un réseautage de premier plan avec la création d'unions fortes d'organisations de femmes entrepreneures, notamment

- La Fédération des Associations de Femmes du Sénégal (FAFS)

Elle regroupe plus de 500 associations de femmes, avec en moyenne 30 membres chacune, réparties sur tout le territoire national. La fédération œuvre à l'émancipation sociale et professionnelle, à la formation civique et à la promotion économique de la femme, de l'enfant et de la famille.

- Les Groupements de femmes rurales du Sénégal

Elle est fortement représentée sur tout le territoire national. L'investissement des femmes rurales dans la production maraîchère et les activités agricoles constitue le premier garant de la sécurité alimentaire dans le pays. Le PSE, dans son volet restructuration des activités primaires de modernisation de la vie en milieu rural, à travers la mise en œuvre des pôles agro-géographique, offre des opportunités de promotion de l'entrepreneuriat rural féminin.

- Le Réseau Africain de Soutien à l'Entreprenariat Féminin (RASEF)

Le réseau regroupe en grande majorité des femmes commerçantes. Il est fort de 400 groupements de 50 à 150 personnes chacun et de plus de 65 mille membres. Il a mobilisé depuis sa création, il y a 23 ans, plus de 9 milliards de francs CFA de financement pour les femmes, dont 5 milliards dans les régions de l'intérieur⁶⁷.

- La Fédération Nationale des Groupement de Promotion Féminine du Sénégal (FNGPFS)

Elle a été créée en octobre 1987 et regroupe les Groupements de Promotion Féminine (GPF) ou groupements dits fédérés, c'est à dire affiliés à la fédération, au nombre de 7000 répartis sur tout le territoire national. Selon Mme Khady Ndao la présidente, qui est aussi membre du Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles (ROPPA), la fédération a commencé par la mise en place de 154 groupements d'épargne et de crédits pour ensuite créer 26 mutuelles d'épargne et de crédit. L'objectif de la FNGPFS est de créer une banque.

Un renforcement réel du leadership politique des femmes

Le leadership économique des femmes influence la politique. Des acquis notoires existent qui forcent l'envie des femmes de beaucoup de pays : le Conseil Economique Social et

⁶⁷ Données présentées lors de l'élection du nouveau bureau avec comme présidente Mme Ndèye Sy Lô, Journal le Quotidien du 1^{er} en août 2018.

Environnemental (CESE) était dirigée successivement par deux femmes, Mme Amina TALL et Madame Aminata TOURE. Mme TOURE a été remplacée par M. Idrissa SECK en novembre 2020. Mme Aminata Mbengue NDIAYE est toujours Présidente du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT). Et, ce n'est pas l'arbre qui cache la forêt, les femmes font 40 % des députés en plus d'être présentes à des niveaux de décision élevés au sein de l'Assemblée Nationale, des Collectivités territoriales et des ministères. L'une de leurs grandes victoires dans la lutte pour promouvoir leur statut est sans conteste le vote de la Loi n° 2010-11 du 28 mai 2010, instituant la parité absolue Homme-Femme. Elles ont également obtenu le relèvement de l'âge du mariage de 16 à 18 ans et la reconnaissance juridique aux associations reconnues d'utilité publique, ayant dans leur objet la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, la capacité d'ester en justice et de se constituer partie civile en cas de violences faites aux femmes et aux enfants. Grâce à leur action, la loi n° 20- 2019 du 30 décembre 2019, modifiant la loi n° 65-60 du 21 juillet 1965 portant Code pénal, criminalisant désormais le viol et la pédophilie a été votée.

Une intégration des besoins et préoccupation des femmes dans les plans de développement économique et social

La stratégie met en avant la gestion d'activités communes favorisée par le développement fulgurant des GPF. La prise en charge de la dimension genre dans les politiques sectorielles, en amélioration constante, s'est traduite par la création de Cellules ministérielles Genre et l'intégration des techniques de budgétisation sensible au genre dans les processus de planification et d'évaluation des finances publiques, évoqués supra. Ces avancées marquent le début d'une institutionnalisation du genre dans le système national de planification. Le dispositif d'appui en faveur du genre est également soutenu par des programmes et projets développés en partenariat avec la communauté internationale en faveur de la promotion de la femme. On cite, à ce titre, quelques interventions : le projet de lutte contre la pauvreté (PLCP/BAD/FND), l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS/BM), le projet d'appui à la réduction de la pauvreté (PAREP/PNUD), le projet de renforcement des capacités en genre de l'UNFPA.

d) Des échecs ou faiblesses

Au plan institutionnel

On note toujours un manque de cohérence et une absence d'articulation entre les stratégies nationales, une multiplicité et une dispersion des intervenants stratégiques. Plusieurs ministères (Ministère de la Femme, de la Famille du Genre et de la Protection des Enfants, Ministère de la Microfinance et de l'Economie Sociale et Solidaire, Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, Ministère en charge de la Formation professionnelle, etc.), des fonds et des agences publics interviennent sans concertation, ce qui rend difficile une mitigation des facteurs de vulnérabilité et la réalisation d'économies d'échelle. Bien que ses attributions l'invitent à travailler en étroite collaboration avec des ministères nommément désignés (Finances, Microfinance, etc.), la solution n'est pas encore

trouvée pour assurer une collaboration en amont dans la formulation des politiques. Une stratégie structurelle permettant de prendre en charge stratégiquement cette orientation manque cruellement pour fluidifier les relations entre le Ministère en charge de la femme et de la famille et les autres départements ministériels, ni la création des Cellules genre dans les ministères, ni la tendance à la signature de conventions avec des organismes d'intervention n'ayant pas encore réussi à satisfaire cette exigence.

Au niveau des programmes et des projets

- **L'accès au foncier se heurte au système patriarcal de la tenure foncière⁶⁸.**

La Loi n°64-46 du 17 juin de 1964 relative au Domaine national, bien que jugée révolutionnaire à l'époque de son adoption, n'a pas empêché un contrôle masculin des collectivités territoriales et des commissions domaniales chargées de l'affectation des terres. La loi semble constituer un frein à l'accès des femmes au foncier, bien que la Constitution du 22 janvier 2001 dispose que « l'homme et la femme ont le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi ».

- **La persistance des difficultés de financement**

Le système de financement public repose sur le refinancement par une association des mutuelles d'épargne et de crédit, qui malheureusement créent plus de contraintes qu'elles n'apportent de solutions. En plus des garanties et autres apports personnels qu'elles demandent, elles font rémunérer le crédit à des taux d'intérêt exorbitants, à deux chiffres, pouvant atteindre 25 %. Mais, pour couvrir quel risque, si l'on en juge par la stabilité monétaire dans une zone UEMOA où l'inflation est maîtrisée ? Le problème semble toutefois provenir de la fixation à 27 % par la BCEAO du taux d'usure pour les opérations de crédit des Systèmes Financiers décentralisés. Les banques commerciales continuent d'être également quasi inaccessibles aux femmes entrepreneures, pendant que les financements publics distribués aux GPF s'apparentent parfois à du saupoudrage. En Angola, par contre, où 40 % des femmes sont entrepreneures, celles-ci empruntent à des taux 2 % à 4 % aux banques pour des montants allant de 180 à 1200 USD (Business Angola)⁶⁹. Pour démarrer son entreprise, il suffit qu'une banque procède à un transfert, ce qui donne immédiatement droit à une carte visa ou des dollars. L'opération faite, l'entrepreneure peut acheter des dollars à un taux plus bas.

Les Sources de financement les plus évoquées dans les groupements féminins (DIOP, M.D., rapport 2020) sont : *l'autofinancement* : tontine, "Calebasse de l'émergence", "Calebasse de solidarité", *la famille* (époux, parents), *les Fonds* (FNPF, FNCF, IMF PAPEJF, Fonds Koweïtien, PLASEPRI), *la Coopération*, et en dernier ressort *les Banques* (BAD FONGIP, FONSIS, BNDE, Banque

⁶⁸ Diouf, Ndèye Coumba, *IPAR*, Genre et foncier : une équation non encore résolue au Sénégal, *Article publié dans Agri-Infos N°082 - Mai 2015*. <https://www.ipar.sn/Genre-et-foncier-une-equation-non-encore-resolue-au-Senegal.html> (consulté en avril 2020).

⁶⁹ Business Angola, Angola, : 40% des femmes sont entrepreneures, lemanager.tn janvier 2020.

Agricole, Crédit Mutuelle du Sénégal), ces dernières étant, cependant, destinées à une certaine élite.

La difficulté pour mobiliser des garanties suffisantes et les taux d'intérêt exorbitants des SFD sont dénoncés par les femmes, qui évoquent aussi les contraintes relatives à l'accès à la formation, à l'encadrement, à la terre, à l'information économique et aux marchés, ainsi que le manque de confiance en soi. Les femmes entrepreneures rencontrent également des difficultés pour le renouvellement des équipements ou le financement de fonds de roulements pour les bénéficiaires des fonds publics qui s'adressent, ensuite, aux banques et aux SFD. Des mesures permettant de mettre en place des financements adaptés aux besoins des entreprises en croissance, ou qui soumissionnent à des marchés (lettre de garantie, lettre de crédit, etc.) devraient donc être envisagées.

Les problèmes de financement pour le développement et la consolidation des entreprises durant les trois premières années est fondamental et doivent être résolus pour leur assurer viabilité et pérennité. Plus de 90 % des nouvelles créations d'entreprises disparaissent durant les trois premières années. De plus, le Sénégal ne pratique pas les prêts d'honneur, ni de politiques de subvention non remboursable à une échelle pouvant impacter l'entrepreneuriat, contrairement à beaucoup de pays, même développés, comme par exemple la France, pour soutenir et motiver les primo-entrepreneurs jeunes ou femmes qui prennent la responsabilité d'embrasser la profession d'entrepreneur.

- **Un environnement incitatif à améliorer fortement**

L'environnement de l'entrepreneuriat féminin est marqué par une persistance des difficultés d'accès aux marchés et à l'encadrement. Beaucoup d'interventions pour l'améliorer n'ont pas obtenu les résultats escomptés du fait de la faiblesse de la structure économique nationale, de l'impact limité des politiques de développement mises en œuvre, de politiques fiscales et monétaires peu performantes.

Des problèmes persistants d'équipement, de traçabilité et d'emballage qui empêchent d'accéder aux marchés européens et américain malgré les avantages octroyés, par exemple, à travers le Millenium Account Challenge sont soulevés. Peu de femmes entrepreneures sont capables de franchir les barrières non tarifaires édictées par l'Union Européenne et les Etats Unis (Diop, M.D. rapport étude 2020). Ces difficultés sont listées dans le désordre par les femmes elles-mêmes : accès à l'information économique et aux structures d'appui (ASEPEX, réseaux), barrières tarifaires et non tarifaires, concurrence déloyale, problèmes de packaging (emballage et conditionnement), contraintes sociales (maternité), faible qualité de la production et manque de moyens financiers pour se conformer aux normes européennes.

- ***La persistance d'une proportion très forte de femmes entrepreneures dans l'informel***

L'octroi des crédits n'est pas toujours conditionné par une reconnaissance légale du groupement bénéficiaire. Les incitations à se formaliser ne semblent pas produire les effets escomptés. La très grande majorité des femmes entrepreneures continue d'exercer dans l'informel, avec comme conséquences des pertes fiscales énormes pour l'Etat, avec des entreprises exclues de nombre d'opportunités, ou difficilement rentables pour être viables. Il faut ajouter à cette contrainte la difficile conciliation du travail domestique avec une vie de chef d'entreprise et une vie professionnelle, pour nombre d'entrepreneures.

- ***La faible capacité managériale et d'encadrement des GPF qui peinent à faire éclore des capitaines d'industries***

Nombre de femmes rencontrées dans le cadre des études du projet soutiennent que l'Etat néglige de développer les GPF, alors qu'ils sont sensés assumer un rôle fondamental d'encadrement et d'impulsion de l'entrepreneuriat. On observe dans les GPF une sorte de nivellement vers la base et des incapacités à faire émerger des championnes d'entreprises. Les causes ne sont pas seulement financières et semblent relever aussi du manque de développement et de pérennisation des entreprises créées. Comment passer de la micro-entreprise à la moyenne entreprise, puis à la grande entreprise et la faire perdurer pour baisser le taux de mortalité des PME extraordinairement élevé? La pérennisation des entreprises passerait par l'accès à des produits financiers adaptés, autres que la micro-finance vers laquelle les femmes se tournent faute d'alternatives, ce qui les expose au surendettement. Le portage de cette problématique semble trop lourd pour les GPF que beaucoup estiment plutôt politisés et, par conséquent, ne pas constituer les meilleurs leviers pour aider les femmes entrepreneures à être plus innovantes, à être moins sujettes au mimétisme sauvage, sauf à développer leurs capacités organisationnelles (Diop, M.D., rapport étude 2020).

- ***L'absence ou la faible présence des jeunes filles dans les projets de promotion des entreprises au profit des groupements féminins***

Des résultats des études consultées (Simen, 2014, dans Diop, M.D., rapport étude 2020) et des informations collectées auprès des groupements féminins montrent que l'âge des membres varie entre 21 et 55 ans et plus (la moyenne est de 40 ans selon l'ANDS). Les jeunes filles, bien qu'éligibles sur les programmes destinés exclusivement aux femmes, s'adressent plus à ceux dédiés aux jeunes. L'absence de coordination entre les intervenants en matière de crédit empêche la lisibilité dans les actions mises en œuvre.

4.1.4. *Efficiencia*

a) *Le suivi et l'évaluation*

L'une des limites fondamentales dans la mise en œuvre des politiques publiques, est l'absence d'une véritable culture de l'évaluation, comme évoqué supra. C'est ainsi que des projections sur la gestion financière des projets et programmes demeurent difficiles au chercheur, faute souvent d'information pour renseigner cet indicateur, pourtant très important dans l'évaluation d'une politique publique.

b) *Les remboursements des prêts*

Les taux de remboursement déclarés par les différents fonds de financement sont très flatteurs (une moyenne de plus de 90 %), mais ils ne semblent pas conformes aux déclarations de nombre de bénéficiaires. Dans les groupements féminins, les femmes sont souvent convoquées à la gendarmerie faute de pouvoir rembourser les prêts reçus, et sont contraintes, pour s'en sortir, à faire appel à la solidarité familiale.

c) *Des doublons qui réduisent la rationalisation des projets*

Le manque de transparence signalé çà et là et la difficulté d'éviter les doublons, font que des promoteurs et promotrices peuvent recevoir plusieurs financements pour le même projet.

d) *Des pertes de ressources*

La diversité des interventions, sans une coordination solide au plan national et sectoriel, est susceptible d'entraîner des gaspillages en empêchant une mitigation des charges et la réalisation d'économies d'échelle.

e) *La part insuffisante des banques dans le financement des activités commerciales et la digitalisation*

Seuls 40 % des activités commerciales en Afrique sont financés par l'intermédiaire des banques, alors que la moyenne mondiale est de 80 %⁷⁰. Pour améliorer l'écosystème, la digitalisation semble être la solution la mieux adaptée pour accroître l'efficacité et réduire les coûts. L'application de cette technologie aux questions financières, par les banques, les entreprises, les commerçants informels et les très petites entreprises (TPE) à travers les plateformes en lignes, facilite le commerce de la large clientèle constituée par les femmes. L'efficacité de ceux qui financent le commerce s'en trouve également améliorée, tout en réduisant à la fois le risque de contraintes de liquidités et la dépendance excessive actuelle à l'égard des devises fortes pour le commerce transfrontalier.

⁷⁰ Rantrua, Sylvie, Financement : ce que le Covid-19 a imposé au commerce africain, Le Point, le point.fr 2021.

4.2. MECANISMES INNOVANTS DE FORMALISATION DU SECTEUR INFORMEL

4.2.1. Des contraintes à la formalisation

Selon la Banque mondiale, seules 20 % des femmes formalisent leurs entreprises, 58,5 % des unités de production informelles (UPI) sont créées ou dirigées par des femmes en milieu urbain, 66,3 % en milieu rural, 51,3 % de la main d'œuvre dans les UPI sont des femmes.

La formalisation des entreprises, qu'elle soit le résultat de décisions collectives ou individuelles, demeure une problématique complexe. Elle implique des choix sur le cadre juridique, et constitue un processus de prise de décision difficile. Nombre de femmes ont formalisé leur entreprise, non pas suite à des choix éclairés, en mesurant les risques et les opportunités, mais plutôt en réagissant favorablement aux incitations des politiques gouvernementales, ou pour satisfaire aux exigences des bailleurs et des PTF.

Parmi les contraintes soulevées dans les études des experts, on note :

- la lourdeur des procédures administratives, les difficultés techniques de la déclaration d'impôts ; mais une dématérialisation est en cours dans ce domaine au niveau de Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- le respect des obligations fiscales : paiement des impôts et taxes ;
- un manque de motivation dû en grande partie par l'ignorance des avantages que procure la formalisation en cas de recherche de financement ;
- et la faiblesse de l'accompagnement.

La création récente, en novembre 2020, du Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel devrait booster les initiatives d'accompagnement des entreprises du secteur informel vers la formalisation. Ce ministère a reçu comme mission, au titre de la facilitation de la transformation du secteur informel, de promouvoir, en relation avec les ministres impliqués et en concertation avec les organisations professionnelles d'artisans, l'encadrement et l'organisation des différentes filières.

Il doit veiller au recensement, à l'encadrement et à la transformation des entreprises informelles et peut disposer, en tant que de besoin, de toutes les structures de l'Etat compétentes en matière d'accompagnement et de transformation du secteur informel, conformément au décret n° 2020-2223 du 1^{er} novembre 2020, relatif aux attributions du ministre de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel, évoquées plus haut.

4.2.2. Une diversité de choix de cadres juridiques pour l'activité économique

C'est l'Acte uniforme relatif au Droit Commercial général de l'OHADA du 15 décembre 2010, portant Droit communautaire des Etats, qui s'applique dans la zone UEMOA. Les types

d'organisations acceptées par l'Acte uniforme sont : l'association, l'entreprise individuelle, le GIE, la Coopérative, la Société Anonyme (SA), la Société à responsabilité limitée (SARL), la Société en Nom Collectif (SNC), la Société en Commandite Simple (SCS), la société civile. En matière économique, les associations ont des limites objectives du fait de l'interdiction de mener des activités lucratives au-delà de certaines limites, ou de distribuer des bénéfices. En règle générale, les bénéfices qu'elles réalisent doivent l'être dans la limite de leur objet social et être utilisés pour la mise en œuvre de programmes conformes aux buts de l'association, d'où leur non-imposition.

En disposant que « la société se distingue de l'association par son but lucratif » (article 764 du COCC), le législateur dénie à l'association une quelconque commercialité. Aujourd'hui, les procédures d'enregistrement sont accélérées et les délais ramenés à 48 ou 72 heures, grâce à la création des guichets uniques par l'Agence sénégalaise pour la Promotion des Investissements (APIX).

4.2.3. Des stratégies pour faciliter la prise de la décision de formalisation

La migration de l'informel vers le formel n'est pas qu'une simple question de conformité à des textes, elle nécessite un profond changement de mentalité

Pendant longtemps, l'initiative de la formalisation était prise par l'Etat ou des organismes privés (programmes, fonds, ONG) qui conditionnent l'accès aux programmes et à des financements à la formalisation. Malgré les efforts réalisés dans ce sens, une grande partie des groupements sont encore dans l'informel, ce qui, toutefois, ne les empêche pas d'obtenir des prêts sur la base d'un engagement de la présidente qui se porte garante ou d'un organisme de soutien ou d'intermédiation qui cautionne.

La mise en place d'un système financier adapté aux entreprises féminines

Il faut, en effet, faciliter l'accès de leurs responsables au financement ou au crédit bancaire, par la mise en place d'un fonds de garantie des prêts, notamment pour les entreprises nouvellement créées ou en difficulté, surtout avec l'arrivée de la Covid-19, ou les effets des changements climatiques, en complément des initiatives existantes. Les femmes craignent, comme tous les autres entrepreneurs, les tracasseries administratives et les impôts et pensent indispensables, pour les motiver, la mise en œuvre de programmes de capacitation et l'octroi d'allègements fiscaux.

La solution aux problèmes d'accès à l'information

Le Sénégal, à travers l'APIX, dispose déjà d'un guichet unique pour la création d'entreprises. Toutefois, la difficulté se situe également au niveau de l'accès à la bonne information, même si l'APIX travaille sur une décentralisation de son action dans les régions. La création des pôles emploi et entrepreneuriat des femmes et des jeunes, dans le cadre du programme d'urgence de

l'insertion et de l'emploi des jeunes devrait améliorer les questions relatives à l'accès à l'information et au conseil.

La création d'un régime juridique pour les organisations de l'économie sociale et solidaire

Pour les groupements féminins, *passer par l'étape de l'économie sociale et solidaire* devrait pouvoir être envisagé, pour trouver des entrepreneures avec un profil capitaliste plutôt que familial, ou communautaire, capables de drainer des capitaux dans le financement de nouveaux projets, ou la consolidation et l'extension des financements de démarrage.

4.3. DES NICHES DE CREATION D'ENTREPRISE POUR LES FEMMES

Les niches suivantes sont considérées comme porteuses pour la création d'entreprises de femmes : l'agriculture, l'agro-industrie et l'agroécologie, l'industrialisation de la transformation des produits locaux, l'économie numérique, les services financiers et les services aux entreprises, l'artisanat, le tourisme.

Les critères ayant déterminé leur choix sont, entre autres : le profil des femmes entrepreneures, marqué globalement par des faiblesses au niveau des ressources stratégiques à savoir l'éducation et la formation, l'accès aux instances de décision, à la terre et au crédit, la faisabilité technique, la rentabilité, les opportunités de financement ainsi que les caractéristiques du secteur d'activité, entre autres éléments qui définissent le potentiel de l'activité.

4.3.1. L'agriculture, l'agro-industrie et l'agroécologie

En novembre 2015, Dakar a abrité le premier symposium panafricain sur l'agroécologie. A la suite, la FAO a choisi le Sénégal comme pays pilote où il était envisagé la mise en œuvre d'un projet de « Mise à l'échelle supérieure de l'agroécologie ». De plus, l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA), le désormais bras technique de le CEDEAO en charge des questions agricoles, a lancé un « Programme d'appui à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest » ciblant 5 pays : le Burkina Faso, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Sénégal.

Mieux, le Programme National d'Investissement Agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN), qui opérationnalise le volet agricole de la phase 2 du PSE, en intégrant le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture au Sénégal (PRACAS II), a pris en compte la dimension changement climatique et la problématique de la gestion durable des terres. Il s'agit là d'opportunités réelles pour valoriser les pratiques agroécologiques⁷¹.

L'irrigation solaire (en lieu et place du gasoil très cher) et le stockage à froid des aliments constituent un segment de marché peu exploité, comparé au potentiel, que nombre de femmes peuvent investir pour créer des entreprises.

⁷¹ Coordonnateur du Programme Agriculture Durable à Faibles Apports Externes (AGRIDAPE) à IED Afrique Opinion : engager le Sénégal dans une transition agroécologique, www.iedafrique.org, (consulté en avril 2020).

L'agroécologie bénéficie de mesures favorables d'accompagnement au niveau du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural.

Le potentiel est donc immense, les acteurs étant nombreux et divers parmi lesquels l'État et ses démembrements, les collectivités territoriales, les ONG, les PTF et les Organisations communautaires de base (OCB). Les femmes sont en première ligne de l'agroécologie et de la transformation des produits locaux.

Les besoins du marché sont également immenses : le Sénégal importe environ 70 % des besoins alimentaires, comme le souligne une étude du Département américain de l'Agriculture (USDA) qui mentionne que *la croissance démographique, l'urbanisation et l'évolution des habitudes alimentaires ont conduit à des importations alimentaires croissantes et diversifiées. Les importations les plus importantes du Sénégal en produits agricoles sont : le riz (environ 900 000 tonnes, soit environ 37 % des besoins selon la DPEE⁷²), le gombo (738 tonnes), l'aubergine (10 tonnes), les fruits et légumes (60 465 tonnes), le blé et le maïs (35 459 tonnes), les huiles et graisses animales et végétales (102 412 tonnes)⁷³. Chaque année, des centaines de milliards de dollars en devises sont dépensés, alors que le pays dispose de plus de 30 milliards de m³ d'eau, 3 800 000 ha de terres cultivables et une population de plus 17 millions d'habitants dont les 2 tiers ont moins de 25 ans.*

Autrement dit, parmi les facteurs de succès de l'agriculture communément nommés, notamment l'eau, la terre, une main d'œuvre qualifiée, la mécanisation et le financement, le Sénégal dispose abondamment des deux premiers : l'eau et la terre. La qualification de la main d'œuvre est également qualitativement et quantitativement en amélioration constante grâce à la politique de formation professionnelle et les projets d'intensification agricole tels que les Domaines Agricoles Communautaires. Des efforts importants pour assurer la mécanisation sont aussi menés par le Gouvernement.

Les femmes ont acquis une expérience avérée en matière d'agroécologie dont elles maîtrisent les techniques de production à travers le maraichage Bio et le micro-jardinage pratiqués dans les zones périurbaines, particulièrement dans les Niayes dans les régions de Dakar, Thiès et Louga, ainsi qu'au sud du pays dans la région de Ziguinchor.

Ndiaye, Saliou (rapport étude 2021) propose un « *Projet d'implantation d'une ferme intégrée : maraichage - arboriculture fruitière, élevage et pluviale* » bancable, avec des choix des spéculations portant sur l'embouche bovine (à raison de 4 lots de 10 bœufs par année) et sur l'arboriculture fruitière (sur 6 hectares), le maraichage (sur 6 ha) 60 820 396 FCFA.

⁷² Direction de la Prévision et des Enquêtes Économiques, 2018.

⁷³ Commodafrica, Agri-Agri-Afrique de l'Ouest, Vous voulez exporter des produits au Sénégal ? L'USDA vous livre les pistes, février 2020.

Faye, Pape Momar (rapport étude 2020) propose une stratégie de développement d'un « Portefeuille flore », avec l'implantation de jardins botaniques pour la culture de diverses plantes médicinales antivirales et à activités anti-oxydantes qui intéressent les firmes pharmaceutiques.

Diop, Aly, Ane (rapport d'étude, 2020) développe le concept de « Citoyenneté bâtitrice » au Sénégal et en Gambie et propose plusieurs projets dont « Set Sénégal Set -35 » qui mobilise des jeunes de la banlieue dakaroise (Hann Bel Air, Pikine et Guédiawaye) formés à la transformation des déchets organiques ménagers et ceux des marchés en fertilisants, plus un projet spécifique « Escadron des Bâtitriceurs », sous la forme d'une plateforme « Citoyenneté Bâtitrice » qui devrait disposer d'un ensemble d'outils de communication, de marketing, de réseautage, pour soutenir les initiatives des jeunes.

Dr Sougoufara, Bassirou et Dr Manga, Allan (rapport étude, 2020) proposent un modèle de « Jardin potager innovant », comme essai de solution au sous-emploi et à la migration irrégulière dans les Niayes et le Bassin arachidier. Ils prônent l'utilisation de l'approche filière, comme vecteur de développement prenant en compte les acteurs impliqués à chaque maillon de la chaîne des valeurs, la capitalisation des acquis et la concentration du champ d'intervention autour de filières porteuses dynamiques à privilégier.

En Conseil des Ministres du 03 juin 2020, le Chef de l'Etat a pris la décision de mobiliser 60 milliards de francs CFA (20 milliards de plus qu'en 2019) pour subventionner, à hauteur de 100 %, 700 unités de matériels agricoles motorisés destinés aux femmes et aux jeunes porteurs d'initiatives agricoles dans la cadre de la riposte post-Covid-19. Ce n'est pas la première mesure dans ce domaine.

A l'entrepreneuriat de production, il faut ajouter celui de services (Ndiaye, Saliou, rapport étude 2021) qui peut porter sur la fourniture d'intrants, d'équipements et de matériel agricole divers, le conditionnement, la vente et le transport de produits agricoles, la réalisation d'ouvrages hydrauliques, la conservation et la transformation des produits.

4.3.2. La transformation industrielle des produits locaux

Les importations de produits alimentaires manufacturés augmentent continuellement, alors que plus des deux tiers des terres arables ne sont pas cultivées en Afrique et qu'une demande forte en produits africains transformés existe dans les pays développés comme le montrent les foires agricoles dans les pays européens. Mais, pour investir ce segment de marché, il faut mettre l'accent sur l'industrialisation de la transformation et l'exportation. La volonté politique de soutenir ces activités est régulièrement réaffirmée par l'Etat. De plus, le Président de la République a clairement réaffirmé, en Conseil des Ministres du 13 mai 2020, sa volonté de relancer l'économie après la Covid-19, par la transformation locale et la consommation des produits locaux.

C'est dans cette optique qu'est envisagé le renforcement des stratégies d'accompagnement, l'équipement en matériel industriel et la promotion du consommateur sénégalais. La décision de

l'Etat de créer des entreprises industrielles de transformation dans chaque région devrait impacter favorablement la croissance de la niche, mais il faudra mettre l'accent sur la formation des ressources humaines. La transformation industrielle des fruits (mangues et autres) et l'anacarde devrait être un fer de lance dans cette perspective. Toutefois, il s'agit d'une perspective à réaliser dans le moyen et le long terme, si les problèmes de financement et de production sont aplanis à travers la dynamisation des filières agro-alimentaires et le développement d'agropoles compétitives et intégrés pour soutenir le développement des produits agro-alimentaires, à forte valeur ajoutée dans les zones géographiques stratégiques, et l'industrie de production d'emballages et de transformation, constituant, ainsi, un levier pour l'essor des Petites et Moyennes Industries dans les collectivités territoriales.

Une solution définitive des problèmes de traçabilité et de qualité des produits doit également être trouvée pour éliminer les barrières non tarifaires. Beaucoup de productrices qui s'efforcent d'exporter vers les marchés européen et américain évoquent ces contraintes, ce qui rend essentielle la mise à contribution de l'Agence Sénégalaise pour la Promotion des Exportations (ASEPEX), de l'ITA et de la Commission de Contrôle des Produits alimentaires (CCPA).

4.3.3. L'économie numérique

Le secteur, très porteur, a un potentiel immense. En effet, le Sénégal offre un environnement propice au développement d'activités liées aux TIC. Le pays s'est résolument inscrit dans l'ère de l'économie numérique avec une forte volonté de l'Etat qui a mis en œuvre une politique de croissance et de modernisation de son administration fondée sur les TIC, comportant d'importants investissements consentis en termes de capacité et de modernisation.

Le Sénégal se positionne de plus en plus comme un leader en Afrique subsaharienne en matière de TIC et Téléservices, juste derrière l'Afrique du Sud. Les avantages compétitifs du Sénégal dans le segment des TIC et des Téléservices sont les suivants : une concurrence saine et loyale au bénéfice des usagers des réseaux et services de télécommunications garantie par l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), un cadre législatif et réglementaire sécurisé, la tradition linguistique pour les donneurs d'ordres francophones, des infrastructures de télécommunications de haut niveau, une proximité géographique et culturelle avec les donneurs d'ordre occidentaux, en particulier ceux du marché européen, la qualité et la compétitivité de la main-d'œuvre et un potentiel important de développement des services informatiques à valeur ajoutée (Ingénierie logicielle, Intégration de Systèmes Informatiques, Tierce Maintenance Applicative, Développement d'Applications Mobiles, etc.). Le numérique multiplie les opportunités pour les entreprises, en modifiant la manière dont elles opèrent et par son impact sur les opérations, les communications et la résolution de problèmes. La contribution de l'économie numérique au PIB africain, estimée à environ 2 % du commerce mondial est due à la progression rapide de la population, une bonne connectivité internationale et l'émergence d'une classe moyenne. L'économie numérique offre un levier important aux femmes entrepreneures et

permet de répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus nombreuse, résidant au Sénégal et à l'étranger.

Les startups offrent une mine d'opportunités aux Petites et moyennes entreprises (PME) à la recherche de nouvelles parts de marchés et d'une densification de leurs réseaux clientèles.

Les PME travaillant dans l'agroalimentaire, les services financiers, les BTP, les services, la cosmétique, le conseil, l'audit, les produits artisanaux et immobiliers n'arrivent toujours pas à exploiter pleinement les innombrables opportunités offertes par les TIC, surtout en matière de commerce électronique. Bien que ces plateformes au niveau interentreprises, l'internet et le commerce électronique ont le potentiel de diminuer les coûts des transactions en les accélérant et en les rendant plus fiables. De grands groupes tels que CCBM Electronics (électroménager), Business-to-business ou la Plateforme africaine (www.Afrimarket.sn), l'une des premières en Afrique de l'Ouest, sont sur le marché sénégalais. Les startups devraient mettre à profit l'environnement favorable marqué par :

- la création de la plateforme numérique de l'entrepreneuriat féminin de la Francophonie en 2017 : l'espace francophone a un fort potentiel économique puisqu'il totalise 20 % de la population mondiale, 17 % du PIB et 20 % des échanges commerciaux mondiaux (Réseau Francophone pour l'Entrepreneuriat Féminin –REFEF, 2017)⁷⁴ ;
- les initiatives de l'Etat sont nombreuses : création du Ministère en charge de l'Economie numérique, du Parc des Technologies de Diamniadio doté d'un incubateur d'entreprises et d'infrastructures numériques de classe mondiale, mise en œuvre de la Stratégie Sénégal numérique 2016-2025 et du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat numérique féminin (2017). Les infrastructures attractives créées offrent des opportunités de création de Startups. L'Etat souhaite diversifier les sources de la croissance du PIB en portant la contribution du secteur à 10 % grâce à la Stratégie Sénégal numérique dont le budget estimatif avoisine 1 361 milliards et 300 millions de FCFA, dont 73 % doivent provenir du secteur privé, 17 % du public et 10 % en mode partenariat public privé (PPP) ;
- le Programme Women in Tech de Orange Silicon Valley lancé en fin 2018, en plus des mesures d'incitation dont le Prix Linguère Digital Challenge dédié aux initiatives féminines dans le numérique par Orange Sénégal depuis 2015 : les Start-ups, les Gourmandises de Karelle, spécialisés dans la fourniture de plats gourmets, AwaleBiz (distribution en ligne de produits locaux d'entrepreneurs, d'artistes et d'artisans locaux), les Gourmets (e-commerce volaille et autres), Dakar Live (guidisme, tourisme pour montrer la beauté du Sénégal) qui ont gagné ce prix sont des modèles de réussite qui inspirent. TrustAfrica a créé une plateforme de boutiques en ligne pour l'accès aux marchés par la très grande

⁷⁴ Université du Québec en Outaouais, Canada, Appel à candidature pour des communications au 87^e Congrès de l'ACFAS/UQO sur L'entrepreneuriat féminin dans l'espace francophone à l'ère de l'économie numérique, mai 2019.

majorité des femmes entrepreneures qui fait encore du porte-à-porte pour vendre des produits. La plateforme offre également des cours en gestion ;

- les traités communautaires pour la libre circulation des personnes et des biens de la CEDEAO et de la CEMAC et la Zone de libre-échange continental africain (Zeleca), offrent également des perspectives certaines de développement des exportations ;
- L'Etat a mis en place le Portail d'informations commerciales (PIC) du Sénégal avec comme partenaire technique GAINDE 2000. Il s'agit d'un site web offrant un point d'accès commun à certaines catégories de renseignements, considéré comme le premier endroit où s'adresser pour trouver une information particulière sur le commerce transfrontalier.

Des études "Shop the World" (2014) et "Marketing & Company" (2015)⁷⁵ révèlent respectivement que « les marchés émergents montrent le plus fort potentiel pour le commerce électronique », que « vers 2025, le commerce électronique pourrait représenter 10 % des ventes au détail des plus grandes économies africaines avec un marché qui pèsera 75 milliards de dollars américains pour 600 millions de consommateurs ».

Il faut noter aussi que le Plan Stratégique Santé digitale du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale 2018-2023 et le Programme de Digitalisation du Secteur de la Santé offrent des opportunités de formation, mais également de création d'entreprises pour les femmes.

4.3.4. Les services financiers

Ce secteur est en progression croissante et occupe la 3^{ème} place dans le PIB national : les systèmes de paiement électronique (Orange Money, FREE, Wari, Western Union, Instagram, etc.), bancarisation, numérisation du marché de l'assurance, etc. sont en nette progression et se sont bien défendus malgré la pandémie de la Covid-19 et le ralentissement de l'économie.

Le Women's Investment Club (WIC) Sénégal, un club d'investissement né de l'initiative conjointe d'un groupe de femmes leaders en partenariat avec la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) CGF Bourse, intervient au Sénégal depuis 2016. Le WIC, créé par les femmes et pour les femmes, est une association de femmes désireuses de mettre en commun leurs ressources financières dans le but d'investir sur le marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UEMOA. Les investisseurs ciblés sont des femmes leaders, entrepreneures, dirigeantes d'organisations, qui mettent à profit leurs compétences et leurs expériences en matière de création et de gestion d'entreprise, en vue de faire fructifier leur épargne commune.

Le WIC se veut être une alternative aux banques et aux SFD. Il cherche à diversifier les sources de financement pour l'entrepreneuriat féminin, dont 43,9 % des demandeurs de crédit s'adressent aux amis et parents et seulement 3,5 % aux institutions financières.

⁷⁵ NDUNGIDI Patric, E-commerce, un marché africain en effervescence, <https://blog.senmarket.net>, consulté en mai 2020.

Au niveau de la BCEAO également, un vaste programme de promotion de l'inclusion financière⁷⁶ et de bancarisation, en cours, constitue une opportunité certaine pour impulser les initiatives dans ce segment de marché.

Les fondations offrent aussi des opportunités certaines d'accès à des financements. On note dans ce cadre les interventions de la Bill et Melinda Gates Foundation, une fondation américaine humaniste philanthropique créée en janvier 2000, dont les principaux objectifs, à l'échelle mondiale, sont d'améliorer les soins de santé et de réduire l'extrême pauvreté, et à d'élargir l'accès à l'éducation et aux technologies de l'information. Elle intervient au Sénégal depuis plusieurs années et finance des projets dans l'écologie, l'utilisation des déchets pour l'agriculture, entre autres interventions.

La fondation Mo Ibrahim développe un programme de bourse de formation aux fonctions de direction. Elle vise à préparer la prochaine génération de l'élite des dirigeants africains en proposant une bourse sélective offrant l'occasion unique de travailler au plus haut niveau dans les principales institutions africaines.

4.3.5. Les services aux entreprises

Les activités de transport et de logistique comptent aussi parmi les segments de marché les plus rentables, mais elles nécessitent une politique d'accompagnement pour que les femmes entrepreneures puissent les investir avec le moins de risques possibles.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le développement des services aux entreprises : la mondialisation, le choix des entreprises industrielles de déléguer leurs activités annexes à des prestataires extérieurs ou à sous-traiter leurs fonctions support (paie, achats, etc.).

Une grande variété d'activités peut être développée, notamment les activités spécialisées, scientifiques et techniques (activités juridiques et comptables, conseil en management, logiciels, ingénierie et conseil en technologie, publicité et études de marché, etc.) et les services administratifs et de soutien aux entreprises (location de véhicules et d'équipements, intérim, sécurité, propreté, accueil et courrier, logistique, centres d'appels, etc.). Egalement, le transport rural des marchandises et des personnes constitue, grâce au maillage progressif du pays en pistes par le PUDC, des opportunités importantes de création d'entreprises pour les femmes.

4.3.6. Le tourisme, les activités sportives et récréatives

Le tourisme est un secteur clé de l'économie : tourisme local, écologique, agences de voyages, etc. (Diop, M.D. 2020) En plus de représenter 11,9 % du PIB national en 2014, le secteur du tourisme, qui est un important pourvoyeur d'emplois formels, a fourni cette même année 10,2 % des emplois. L'attention particulière portée par le gouvernement au tourisme (ainsi qu'à l'éco-tourisme)

⁷⁶ BCEAO, Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'uemoa au titre de l'année 2018, juillet 2019 <https://www.bceao.int/sites/default/files/2019-10/Evolution>, (consulté en avril 2020).

devrait augmenter la contribution du tourisme au PIB et la création d'emplois dans ce secteur, au profit duquel il faut, cependant, prendre des mesures drastiques pour son relèvement après la Covid-19.

S'agissant du sport et des loisirs, le PSE considère le sport, désormais, comme une activité économiquement rentable. La professionnalisation en cours et la prise en compte des infrastructures sportives dans le champ d'application de la loi sur le partenariat public et privé ouvrent des perspectives intéressantes pour le secteur sportif, mais où il faut renforcer la présence des femmes, et des femmes entrepreneures.

Au total, les segments de marché sus-cités sont des opportunités de création d'entreprises de femmes et de renforcement de l'entrepreneuriat féminin. Toutefois, ils sont aussi à l'épreuve de l'après Covid-19. Loin de nous, cependant, après cette liste, du reste non exhaustive, l'idée de faire croire qu'il existe des domaines économiques que les femmes ne sauraient investir ou y réussiraient plus difficilement que les hommes (Diop, M. D. 2020). Il s'est agi plutôt de choisir ceux que l'étude juge plus congruents avec le profil des femmes entrepreneures dégagé dans les rapports d'étude des experts du projet et les travaux d'autres chercheurs.

Des secteurs tels que les BTP, la pêche continentale, l'immobilier, le tourisme et l'hôtellerie sont, en effet, investis avec succès par des femmes aux compétences avérées. De nombreuses femmes réussissent dans des sphères d'activités que l'on pensait réservées aux hommes. Aucun secteur d'activités économiques ne leur est aujourd'hui étranger, même si le plafond de verre existe toujours malgré les efforts consentis pour le briser.

4.4. RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

4.4.1. Recommandations à l'Etat

- **L'intervention désormais par une entrée par les activités économiques, combinée à l'entrée par les cibles**

Les stratégies mises en œuvre ont jusqu'à présent mis davantage le focus sur l'entrepreneure elle-même, au détriment d'une approche centrée sur le développement des chaînes de valeur. Il s'agira de booster la formalisation grâce à la professionnalisation et la modernisation des secteurs d'activités économiques à investir, de sorte que les prêts soient déterminés en se basant davantage sur les taux de rentabilité interne (TRI) des projets financés.

- **La rationalisation et l'élargissement des financements publics**

Il s'agit de réduire l'hypertrophie des interventions publiques qui visent les mêmes objectifs en favorisant une réelle coordination des actions de financement, par l'intégration et/ou l'articulation des modes d'intervention des fonds publics, tels que le FNPEF, le FNCF et le nouveau

Fonds National de la Microfinance, pour assurer l'efficacité et mobiliser de nouveaux acteurs publics.

- **Le développement de l'offre publique de services non financiers**

Il faut répondre aux besoins d'encadrement et de formation, de conseil et d'accès à l'information économique des femmes entrepreneures, par la poursuite de la construction des CEDAF dans tous les départements et intégrer dans leurs personnels des conseillers en emploi et des formations modulaires et à la carte, liées à l'activité économique et le service conseil, y installer des incubateurs d'entreprises et des programmes de renforcement des capacités des réseaux d'organisations des femmes entrepreneures.

- **La promotion des capacités d'innovation des femmes entrepreneures**

Il s'agit de mettre le focus sur les conditions permettant aux femmes entrepreneures d'être de véritables championnes d'industries, en facilitant leur participation aux opportunités de la Stratégie Nationale de l'Innovation, de Promotion et d'accompagnement des incubateurs d'entreprises, et aux opportunités qu'offrent les TIC, la Recherche et l'Innovation.

- **La facilitation de l'accès au foncier des femmes entrepreneures travaillant dans l'agroécologie et de l'agro-industriel**

Il faut permettre aux femmes travaillant dans l'agro-industrie et l'agroécologie de disposer de terres suffisantes pour les activités de production, identifier des entrepreneures porteuses de projets agro-industriels et agroécologiques et mettre en œuvre un vaste programme national d'affectation des terres en fonction de leurs besoins et possibilités.

Les projets avec un potentiel de développement avéré, devront être portés par une entreprise formelle de femmes au profit de laquelle les terres seront mis à disposition pour une durée de 99 ans ; il faut se rappeler qu'en vertu de la loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine national, les populations n'ont sur ces terres qu'un droit d'usufruit, et que par conséquent, elles ne peuvent en aucune façon s'opposer par des voies de droit aux stratégies visant à les déposséder. Mais, comme partout à travers le monde, les questions foncières sont sensibles et méritent qu'une bonne attention leur soit accordée. L'octroi de titres de propriété, avec la mise en place d'un système de couverture maladies et d'autres avantages sociaux incitatifs, sont également des voies qui méritent réflexion.

- **La mise en place des zones économiques spéciales**

Les zones doivent disposer d'incubateurs apportant une assistance technique et un accompagnement juridique aux PME/PMI, tout en aidant protéger leurs droits de propriété intellectuelle contre la contrefaçon et la concurrence déloyale. Le Ministère en charge des petites et moyennes industries devrait accélérer la cadence dans ce domaine.

4.4.2. *Recommandations à l'UEMOA, à la CEDEAO et à l'Etat*

- **La réduction des taux d'usure pour les opérations de crédit des Systèmes Financiers Décentralisés**

L'objectif est d'améliorer la rentabilité des entreprises et faciliter le remboursement des crédits, en allégeant les conditions et le niveau incompressible rémunérateur incitatif des taux d'intérêts des Systèmes de Financement décentralisés. Des taux d'intérêt de 15 à 25 % sont inacceptables dans des économies aux marchés limités, qui mettent en mal la rentabilité des opérations financées par des procédés exorbitants et usuriers.

4.4.3. *Recommandation à la Francophonie et à l'Etat*

- **Développement des échanges entre pays francophones d'Afrique pour renforcer les possibilités d'accès aux marchés⁷⁷.**

Il s'agira de créer les conditions d'un marché francophone des produits et services fournis par les femmes entrepreneures et faciliter l'accès des femmes francophones aux rencontres économiques internationales, de mettre en œuvre une politique efficace favorisant la participation des femmes à des foires, expositions et autres rencontres économiques francophones et non francophones, comportant des stratégies de discrimination positive au profit des entreprises à propriété féminine, en leur réservant des marchés publics et des contrats, de développer des solidarités féminines à travers une stratégie internationale de conquête des marchés, d'appliquer la parité dans les délégations aux rencontres, d'influencer les grandes entreprises (multinationales) et non plus seulement les gouvernements, et de soutenir les réseaux des entreprises des femmes.

- **Création de joint-ventures entre les femmes entrepreneures de la francophonie**

Par le développement d'opportunités entrepreneuriales des femmes en Francophonie et au Sénégal, la création des partenariats économiques entre femmes francophones à partir des niches de création d'entreprises et d'un Fonds Francophone d'Appui à la Création de Joint-ventures et à la Co-crédation de Startups par les femmes francophones du Nord et du Sud dans le cadre de la Stratégie économique de la Francophonie.

CONCLUSION DU CHAPITRE

L'entrepreneuriat féminin est une réalité avérée au Sénégal. Son dynamisme est favorisé par les mesures prises, même si son financement continue d'être le nœud gordien. Son développement renvoie, cependant, au modèle économique du Sénégal construit sur la libre concurrence, la domination du marché en congruence avec le capitalisme, avec un Etat qui se bat pour assurer

⁷⁷ Selon le premier rapport de l'Observatoire de la Francophonie Economique, de l'Université de Montréal, publié en 2018, les échanges entre pays francophones d'Afrique sont en progression constante, passant de 49% à 60%, <https://www.auf.org> (consulté en avril 2020).

son rôle régulateur, que l'on attend encore sur sa promesse de promouvoir un secteur privé national fort. L'économie est également faible et vulnérable aux externalités négatives de la mondialisation. Elle est concurrentielle sur un marché national limité et un marché régional (CEDEAO) qui peine à appliquer ses normes sur la circulation des personnes et des biens, avec une zone continentale de libre échange encore en gestation.

Tout cela rend peu aisée la création d'entreprises viables par les femmes, malgré leurs efforts immenses consentis, que malheureusement la Covid-19 vient presque d'annihiler. Les pistes de solutions et les recommandations formulées dans le cadre de ce rapport doivent être appréhendées à l'intérieur de l'écosystème économique national qui constitue leur trame contextuelle, tout en tenant compte du contexte international.

De l'Etat, il est attendu plus d'ambition et davantage de rationalisation dans les interventions des acteurs, pour plus d'efficacité et d'efficience.



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GENERALES

CONCLUSION GENERALE

Ce rapport fournit des éclairages sur les problématiques de la recherche et du conseil scientifique, et donne des indications claires, mais améliorables, sur les conditions de développement de l'employabilité des jeunes et de l'entrepreneuriat féminin au Sénégal.

Les résultats encore mitigés du PSE Jeunesse et des programmes sectoriels en faveur des jeunes et des femmes, peuvent s'expliquer, entre autres, par le fait que très peu d'actions au niveau macroéconomique sont orientées de façon spécifique vers les secteurs qui génèrent plus d'emplois pour les jeunes très peu qualifiés et les femmes (Atelier de restitution de l'étude de l'impact du PSE sur l'emploi, DGPPE, 2018).

Pourquoi les politiques d'emploi des jeunes et des femmes nous renvoient l'image d'un échec, malgré les efforts consentis, la richesse des projets et programmes ? L'image est-elle conforme à la réalité. Les politiques mises en œuvre manquent-elles de pertinence et d'efficacité ?

Ce qui est constant, c'est que les capacités de l'économie nationale d'absorber le chômage des jeunes sont largement inférieures à la demande.

Une industrialisation de l'économie nationale pour fournir des emplois durables et rémunérateurs aux jeunes demeure indispensable pour réduire le chômage à un taux supportable par la société.

Des efforts considérables sont faits en matière d'offre de formation professionnelle et technique, de financement et d'accompagnement des femmes entrepreneurs et des jeunes demandeurs d'emplois. Plusieurs parmi les stratégies mises en œuvre dans ces domaines inspirent ou sont répliquées par d'autres pays, notamment, entre autres, les agences emplois des jeunes, la convention Etat-Employeurs, les maisons de l'Outil de l'ANAMO, les DAC, l'ANIDA, l'ANPEJ, etc. Malgré tout, le chômage continue de progresser de façon exponentielle, nonobstant les effets pervers de la Covid-19 qui ont remis en cause une partie importante des victoires acquises dans la marche vers le progrès, en impactant négativement les indicateurs macroéconomiques et sociaux.

S'agit-il alors d'un problème d'échelle des réalisations ? Cela pourrait être le cas.

Mais, les préconisations présentées dans ce rapport-pays devraient aider à renforcer la relation entre les scientifiques et les décideurs et aider à améliorer, quantitativement et qualitativement, les stratégies de promotion de l'employabilité des jeunes et de l'entrepreneuriat des femmes. Il faudrait ériger la prise en compte du conseil scientifique doit être un indicateur de performance des politiques publiques.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

A) Au titre de la recherche et du conseil scientifique

- **Réalisation d'un fonctionnement optimal des mécanismes de promotion du Conseil Scientifique**

Le CNRS qui a une vocation pluridisciplinaire doit jouer un rôle primordial dans ce cadre. Le centre a pour missions de donner à la science et à la recherche scientifique, technique et technologique une place majeure dans l'échelle des priorités nationales. Il est également chargé de développer, par des moyens appropriés, l'esprit scientifique au sein de la société sénégalaise, notamment en assurant une meilleure prise en compte de l'environnement scientifique et technologique international dans les stratégies de recherche et de développement, et mieux favoriser l'intégration des chercheurs et des laboratoires de recherche. A cet effet, le CNRS doit évoluer davantage en synergie avec les structures de recherche sectorielle.

- **Renforcement du financement de la recherche**

Il convient de porter le volume de financement budgétaire accordé au secteur de la recherche scientifique à 1 % du PIB, conformément aux recommandations de l'UNESCO ;

- **Réalisation d'une meilleure coordination intersectorielle**

Il s'agit d'organiser, chaque année, le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), couplé à la remise du Grand Prix du Président de la République pour la recherche Scientifique et du Grand prix du Président de la République pour l'Innovation.

- **Accroissement de l'efficacité des institutions de recherche et de conseil**

- en les engageant résolument dans une dynamique de concertation, d'échanges et de collaboration, dans une harmonisation de leurs programmes et en les inscrivant dans une logique de synergie et de complémentarité ;
- en les dotant dans leur organigramme d'une entité disposant de compétences réelles en Science et Technique et de l'Innovation, sous l'égide directe de l'autorité suprême de l'institution ;
- en revoyant leur composition et la nomination de leurs dirigeants comme de leurs membres pour obéir à un processus de sélection rigoureux, transparent et fondé sur le mérite et la compétence, au regard des missions spécifiques dévolues à chaque institution ;
- en reposant leur mode de fonctionnement sur le principe d'un budget-programme, avec le système de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;

- en mieux soignant leur stratégie globale de Communication, de manière à davantage sensibiliser aussi bien les organes de décision politique que l'opinion nationale, sur leur utilité, leur spécificité et la pertinence de leurs délibérations.
- **Amélioration de la prise en compte des dimensions technoscientifiques dans le processus de formulation, d'exécution et/ou d'évaluation des politiques publiques**
- **Révision des textes régissant les Institutions nationales de conseil (CESE, HCCT, HCDS, CNDT)**

Ceci dans l'optique d'une rationalisation impartiale, à la fois pour intégrer les dimensions technoscientifiques dans les avis au Gouvernement et, surtout, pour leur permettre d'avoir une meilleure efficacité.

- **Mise en place d'une Commission Ad hoc sur les problématiques d'emploi des jeunes et d'entrepreneuriat féminin, une Commission des Affaires Scientifiques, Technologiques et de l'Innovation (CASTI) et une Entité distincte**

Ces commissions doivent être spécialement chargées des affaires scientifiques, technologiques et de l'innovation.

- **Renforcement des capacités et prérogatives de la Direction de l'Animation Scientifique du CESE et d'en créer dans les autres institutions qui, pour le moment, n'en disposent pas (CNDT, HCCT, HCDS)**
- **Renforcement de la collaboration entre les Institutions nationales de conseil**

Il s'agira de mettre en place des Instances de Concertation, d'échanges et de dialogue et en développant des programmes conjoints.

- **Développement de la collaboration des Institutions nationales de conseil avec les Organes de décision politique et les instances territoriales ou locales**
- **Développement de la collaboration des Institutions Nationales de Conseil avec les INESR, les Centres de R&D et les Etablissements de FPT.**
- **Développement de la collaboration des Institutions nationales de conseil avec les Structures de Promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.**

B) Au titre de l'employabilité des jeunes

- **Régulation et veille prospective sur le secteur de la Formation Professionnelle**
- **Mise en œuvre du projet d'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles (ONEQP) pour assurer une meilleure lisibilité du marché de l'emploi,**

servir de banque d'informations sur l'emploi et les qualifications, accompagner les initiatives sur l'investissement, éclairer les processus de décisionnels, contribuer au dispositif de suivi, de contrôle et d'évaluation et développer une connaissance des potentialités et bassins d'emploi ;

- Mise en place du Répertoire opérationnel des métiers et emplois (ROME) ;
- Mise en place d'un système cohérent et inclusif de pilotage de la politique de la formation professionnelle initiale impliquant l'Etat, les Collectivités territoriales, les employeurs et les employés : un Conseil National de la Formation Professionnelle et Technique, par exemple.
- **Valorisation des connaissances et compétences acquises dans des processus de formation informels**
- Mise en place d'un Système national de Certification, de Valorisation des Acquis par l'Expérience (VAE) dans plusieurs niches de formation et de production.
- **Renforcement de l'offre publique de formation**
- Exécution totale du programme de construction des 45 Centres départementaux de formation professionnelle et technique, des CEDAF et des maisons de la jeunesse et de la Citoyenneté ;
- Territorialisation de la formation professionnelle à partir d'une démarche d'articulation de l'offre et de la demande selon une logique territoire-emploi-formation et un déploiement territorial et thématique de l'apprentissage au niveau des collectivités locales.
- **Formation professionnelle des ouvriers, employés, techniciens**
- Développement du « Learning by doing », les Chantiers école, les Universités de métiers au profit des diplômés et des jeunes ayant des difficultés scolaires ;
- Renforcement de manière pérenne de la Convention Etat-Employeurs pour répondre au chômage des diplômés et le manque de stages des sortants des écoles de formation.
- **Insertion des diplômés**
- Mise en œuvre d'un plan national de reconversion des diplômés ;
- Réorganisation et dynamisation du Système National d'Orientation professionnelle pour que la formation professionnelle ne soit plus un second choix motivé par l'échec scolaire.
- **Amélioration du cadre juridique et technique de l'emploi et de la formation professionnelle**

- Mise en place d'une commission d'actualisation du Code du travail en faveur de l'emploi des jeunes ;
- Mise en place d'un contrat d'insertion professionnelle pour jeune travailleur dans le code du travail ;
- Prise en compte des liaisons intersectorielles, l'emploi des jeunes étant une question macroéconomique qui regroupe toutes les politiques sectorielles et le secteur privé.

C) Au titre de l'entrepreneuriat des femmes

- Intervention, désormais, par une entrée par les activités dans les niches identifiées combinée à celle par les cibles, et développement des chaînes de valeur
- Rationalisation et élargissement des financements publics
- Développement de l'offre publique de services non financiers
- Promotion des capacités d'innovation des femmes entrepreneures
- Facilitation de l'accès au foncier des femmes entrepreneures travaillant dans l'agroécologie et de l'agro-industriel
- Mise en place des zones économiques spéciales
- Réduction drastique des taux d'usure pour les opérations de crédit des Systèmes Financiers décentralisés
- Développement des échanges entre pays francophones d'Afrique pour renforcer les possibilités d'accès aux marchés par les femmes
- Facilitation de la création de joint-ventures féminines entre les femmes entrepreneures de la francophonie.

BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE

Les Ouvrages

Beltran, C.P., (2006), « Femmes, changement social et identité au Maghreb », Collection Quaderns de la Mediterrania, n°7, p. 99-104.

Boserup, Ester, *La femme face au développement économique*, Paris, Presse Universitaire de France, Coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1983, 317 pages, diffusion numérique <http://id.erudit.org/iderudit/701768ar>.

Brindley, C. (2005). «Barriers to women achieving their entrepreneurial potential: Women and risk. » International Journal of Entrepreneurial Behaviour and Research, vol.11, n°2, pp. 144-161.

Heckman, J. J., R. J. LaLonde, and J. A. Smith (1999), *The Economics and Econometrics of Active Labor Market Programs*, in O. Ashenfelter and D. Card (éd.), *Handbook of Labor Economics*, Vol. III A, Kapitel 31, 1865-2097

Lindley, J., S. Mcintosh, J. Roberts, C. C. Murray and R. Edlin (2015), *Political evaluation via a statical control: A non parametric evaluation of the Want2Work active labor market policy* , *Economic Modelling*, Vol. 51 pp. 635–645.

Morgan, Lewis Henry (1877), “*La Société Archaique*”, avant-propos de l’auteur, mars 1877, Collection Les Sciences sociales contemporaines, édition électronique classiques.uqac.ca, Raoul Makarius, Paris : Edition Anthropiques 1971.

Les Articles

ACFAS/UQO, Appel à candidature pour des communications au 87^e Congrès de l’ACFAS/UQO sur L’entrepreneuriat féminin dans l’espace francophone à l’ère de l’économie numérique, mai 2019.

Beltran, C.P., (2006), « Femmes, changement social et identité au Maghreb », *Collection Quaderns de la Mediterrania*, n°7, p. 99-104.

Diouf, Ndèye Coumba, *IPAR*, Genre et foncier : une équation non encore résolue au Sénégal, *Article publié dans Agri-Infos N°082 - Mai 2015*. <https://www.ipar.sn/Genre-et-foncier-une-equation-non-encore-resolue-au-Senegal.html> (consulté en avril 2020).

Diplomatie Française, Fiche Pays « recherche » Sénégal - *France Diplomatie*, <https://www.diplomatie.gouv.fr>, consulté en mai 2021.

Faye, Birame, Coordonnateur du Programme Agriculture Durable à Faibles Apports Externes (AGRIDAPE) à IED : engager le Sénégal dans une transition agroécologique, *Afrique Opinion* www.iedafrique.org, (consulté en avril 2020).

Gakou Nicole, Au Sénégal, l’entrepreneuriat féminin gagne du terrain, interview réalisée par Léa Baron, TV5 Monde, 2014.

Gning, Sadio Ba, Le jeu des réseaux sociaux favorise l'ouverture des entrepreneures (musulmanes comme chrétiennes) à des espaces relationnels non confessionnels, in *SENENEWS Premium*, 24 novembre 2019.

Hisrich, R.D. and Brush, C. G. (1987). Women entrepreneurs: A longitudinal Study. In N. C. Churchill, J. A. Hornaday.

Kobri, Borgia, Les pays africains classés selon le nouvel Indice de l'Emergence en Afrique 2017 (OBEMA), Agence Ecofin, <https://www.agenceecofin.com/gouvernance-economique> (consulté en février 2020).

Moubarack Lô, Amaye Sy et Mamadou Ngom, *Classement et Scores des pays africains pour l'ISEME*, Financial Afrique, 2019 (consulté en février 2020).

Lô Ndèye Sy, présidente du RASEF, Interview lors de l'élection du nouveau, *Journal le Quotidien* du 1^{er} en août 2018.

Mbaloula, Marcel, La problématique de l'émergence économique des pays en voie de développement, dans *Revue Congolaise de Gestion* 2011/2, n°14 p. 107 à 118.

Menzies, T. V., Diochon, M., and Gasse, Y. (2004). Examining venture-related myths concerning women entrepreneurs. *Journal of Developmental Entrepreneurship*, 9(2): 89-107.

Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, Sénégal, Programme de développement de l'entrepreneuriat numérique féminin, Etude de faisabilité, Rapport final, mai 2018.

Ministère de la Femme, de la Famille et du développement Social, Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre, 2015.

Ndiaye, Awa Diouf (2013) Les femmes et le développement local au Sénégal : le rôle des associations féminines dans le bassin arachidier : l'exemple de Diourbel, thèse Géographie. *Université Michel de Montaigne - Bordeaux III*, HAL Id:tel-01135276 <https://tel.archives-ouvertes.fr>.

Gning, Sadio Ba, le jeu des réseaux sociaux favorise l'ouverture des entrepreneures (musulmanes comme chrétiennes) à des espaces relationnels non confessionnels, in *SENENEWS Premium*, 24 novembre 2019.

Ndongo, Zeynil el Abdine, Analyse statistique et économique de la pandémie du coronavirus : conséquences et opportunités pour l'économie sénégalaise, mai 2005.

Ndungidi Patric, E-commerce, un marché africain en effervescence, <https://blog.senmarket.net> (consulté en mai 2020).

Neuflize OBC (PRISMES), Quand le financement freine l'entrepreneuriat féminin (mars 2019) <https://prismes.neuflizeobc.fr>. (Consulté en juin 2020).

OIT (ILO), Programme de Développement de l'entrepreneuriat féminin, www.ilo.org/wed, 2008.

OIT (ILO), Le Développement de l'Entrepreneuriat féminin, www.ilo.org/wed, 2016 ;

Piroux Joëlle, (2000) « Groupements de femmes rurales au Sénégal. Espaces de liberté ou plates-formes pour le changement ? », *Bulletin de l'APAD* 2000, (Consulté le 22 février 2020), <http://journals.openedition.org/apad/230>.

Piroux, Joëlle (2000), « Groupements de femmes rurales au Sénégal. Espaces de liberté ou plates-formes pour le changement ? », *Bulletin de l'APAD* ligne le 24 mars 2006, <http://journals.openedition.org/apad/230> (consulté le 22 février 2020).

Robert, Alexandra (2011) Femmes, environnement et développement durable : un lien qui reste à tisser, Essai présenté sous la direction de Maria del Rosario Ortiz Quijano, pp. 50-52.

SARR, Fatou, Egalité de genre et limites des politiques de décentralisation au Sénégal : analyse des textes et des pratiques, <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents>, (consulté mars 2020).

Sarr, P.A. (DG DER), Bilan DER, interviews, www.pressafrik.com, septembre 2019 et Journal Le Quotidien du 20 février 2019.

Sarri, K. and Trihopoulou, A. (2005). *Female Entrepreneurs' Personal Characteristics and Motivation: A Review of the Greek Situation*. *Women in Management Review*, vol.20, n°1, p. 24-36.

Simen, Serge Francis et al, (2015) Entrepreneuriat féminin au Sénégal : vers un modèle entrepreneurial de « nécessité » dans les pays en développement, Rapport Annuel pour le Sénégal (Article), *Revue Ouest Africaine de Sciences Economiques et de Gestion*, Vol 7, n°2.

SUY, Kahofi Jischvi (Journaliste BBC Afrique) Le Sénégal veut promouvoir la recherche scientifique collaborative, 27 septembre 2020, <https://www.bbc.com> › Afrique › région.

Université du Québec en Outaouais, Canada, Appel à candidature pour des communications au 87^e Congrès de l'ACFAS/UQO sur L'entrepreneuriat féminin dans l'espace francophone à l'ère de l'économie numérique, mai 2019.

Wade, Adama, Afrique : 50 femmes entrepreneures qui montrent que c'est possible, *Financial Afrik* <https://finacialafrik.com>, 2019 (consulté en mai 2020).

Wane, Abdoulaye (2009) L'entrepreneuriat féminin au Sénégal : obstacles et essais de solution, Mémoire de Maitrise UCAD Dakar.

Documents officiels, Rapports, Communiqués, Autres

ANSD, Recensement général des Entreprises, 2016.

ANSD, Analyse genre des bases de données existantes, Rapport genre, 2016.

ANSD, Rapport global du Recensement général des Entreprises, 2017.

ANSD, Recensement national de la population, 2018.

ANSD, Rapport sur la population 2019.

ANSD, Migrations régionales au Sénégal, 2018.

ANSD, 2017. Rapport global du Recensement général des Entreprises ; Site web : www.ansd.sn
Mail : statsenegal@ansd.sn ; 120 pages.

Banque Mondiale, Communiqué de Presse du 18 mars 2017.

BCEAO, Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2018, <https://www.bceao.int/sites/default>, (consulté en avril 2020).

Business Angola, Angola, : 40% des femmes sont entrepreneures, lemanager.tn janvier 2020.

COMMODAFRICA Agri-Agri-Afrique de l'Ouest, Vous voulez exporter des produits au Sénégal ?

L'USDA vous livre les pistes, février 2020, commodafrica.com (consulté en avril 2020).

Dia, A., Les jeunes et l'emploi au Sénégal, Rapport étude, projet ANSTS/CESE/CRDI/FRQ, 2020.

Diallo, Malick, Employabilité des jeunes : Succès et Echecs des Politiques en cours et quelques niches ; Entrepreneuriat Féminin : Succès et Echecs des Politiques en cours, mécanismes de formalisation et quelques niches, Rapport étude, projet ANSTS/CESE/CRDI/FRQ, 2020.

Diop, A. A., La citoyenneté au service de l'Etat : Comment une mutualisation des ressources étatico-citoyennes peut constituer un solide levier de développement, Rapport étude, projet ANSTS/CESE/CRDI/FRQ, 2020.

Diop, M.D., Etude sur l'entrepreneuriat féminin au Sénégal : succès et échecs des politiques en cours, mécanismes de formalisation et niches de création d'entreprises, Rapport étude, projet ANSTS/CESE/CRDI/FRQ, 2020.

Dramé, Abdoulaye, Identification des contraintes et stratégies des structures de recherche face à la problématique de la recherche dans les Universités sénégalaises : cas de l'UGB de Saint-Louis, Mémoire Online, <https://www.memoireonline.com>, 2005.

Faye, P.M., Agroforesterie femmes et jeunes, Rapport étude, projet ANSTS/CESE/CRDI/FRQ, 2020.

Gagliardi, Emmanuelle, Pulvériser le plafond de verre : la mixité en entreprise, avril 2019,

TDxCentralesNantes, <https://www.ted.com/tedx> (consulté en mai 2020).

Global Entrepreneurship Monitor, Rapport 2017.

Gouvernement français, Document d'orientation stratégique Genre et développement du ministère français des Affaires étrangères (2007).

Gouvernement du Sénégal, Diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal, mai 2014.

Kane, O. et Sall, I. Promotion du conseil scientifique aux gouvernements à travers les institutions nationales et sous-régionales de conseil en Afrique de l'ouest et du centre, Rapport étude, projet ANSTS/CESE/CRDI/FRQ, 2020.

Lagnane, O., Analyses des politiques et stratégies nationales de résorption du chômage des jeunes et des femmes, Rapport étude, projet ANSTS/CESE/CRDI/FRQ, 2020.

MFFGPE, La Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre, 2019.

MFFGPE, Lettre de Politique sectorielle.

METFP – Document de Politique sectorielle de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Version finale / février 2002.

MFFGPE/ONU-FEMMES, Rapport national de la mise en œuvre de la Déclaration et du programme d'action de Beijing+25 du Sénégal, juin 2019.

MEFP/UNFPA, Atelier national de validation du rapport sur le dividende démographique : le Sénégal sur la bonne voie, juin 2016, <https://senegal.unfpa.org>

Observatoire de la Francophonie Economique, Premier rapport : Situation Economique en Afrique Francophone : enjeux et perspectives, septembre 2018, <https://www.auf.org>, ofe.umontreal.ca (consulté en avril 2020).

OIF, Stratégie économique pour la Francophonie, 2014.

OIT, Le développement de l'entrepreneuriat féminin, www.ilo.org/wed, 2016.

OIT (ILO) Programme de Développement de l'entrepreneuriat féminin, 2008, www.ilo.org/wed.

Ndiaye, S., Etude pour la promotion du conseil scientifique aux gouvernements dans les régions de l'ouest et du centre d'Afrique : Volet Agriculture & Environnement ; Agriculture urbaine et péri-urbaine à Thiès : opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes & formation des femmes aux bonnes pratiques de l'agriculture biologique ; Un exemple type d'une étude de projet agricole au Sénégal, Rapport étude, projet ANSTS/CESE/CRDI/FRQ, 2021.

Samb, F.S. Politiques publiques en matière d'employabilité des jeunes, état des lieux et niches concrètes, Rapport provisoire, étude, projet ANSTS/CESE/CRDI/FRQ, 2020.

Sougoufara, B. et Manga, A., Jardin potager innovant : un essai de solution au sous-emploi et à la migration irrégulière dans les Niayes et le Bassin arachidier, Rapport étude, projet ANSTS/CESE/CRDI/FRQ, 2020.

UCAD, CRDI, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Centre de Recherche et de Formation pour le Développement Economique et Social (CREFD), projet : Améliorer les politiques d'emploi des jeunes en Afrique francophone, évaluation d'impact des programmes de promotion

RAPPORT SENEGAL



de l'emploi des jeunes au Sénégal : cas de la convention nationale Etat-employeurs (CNEE), Rapport provisoire, août, 2018.

UNDP, Indicateur Sexo-spécifique du DH, 1995, <http://hdr.undp.org>.



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

ANNEXES

Rapports des chercheurs et des projets d'articles scientifiques.



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique